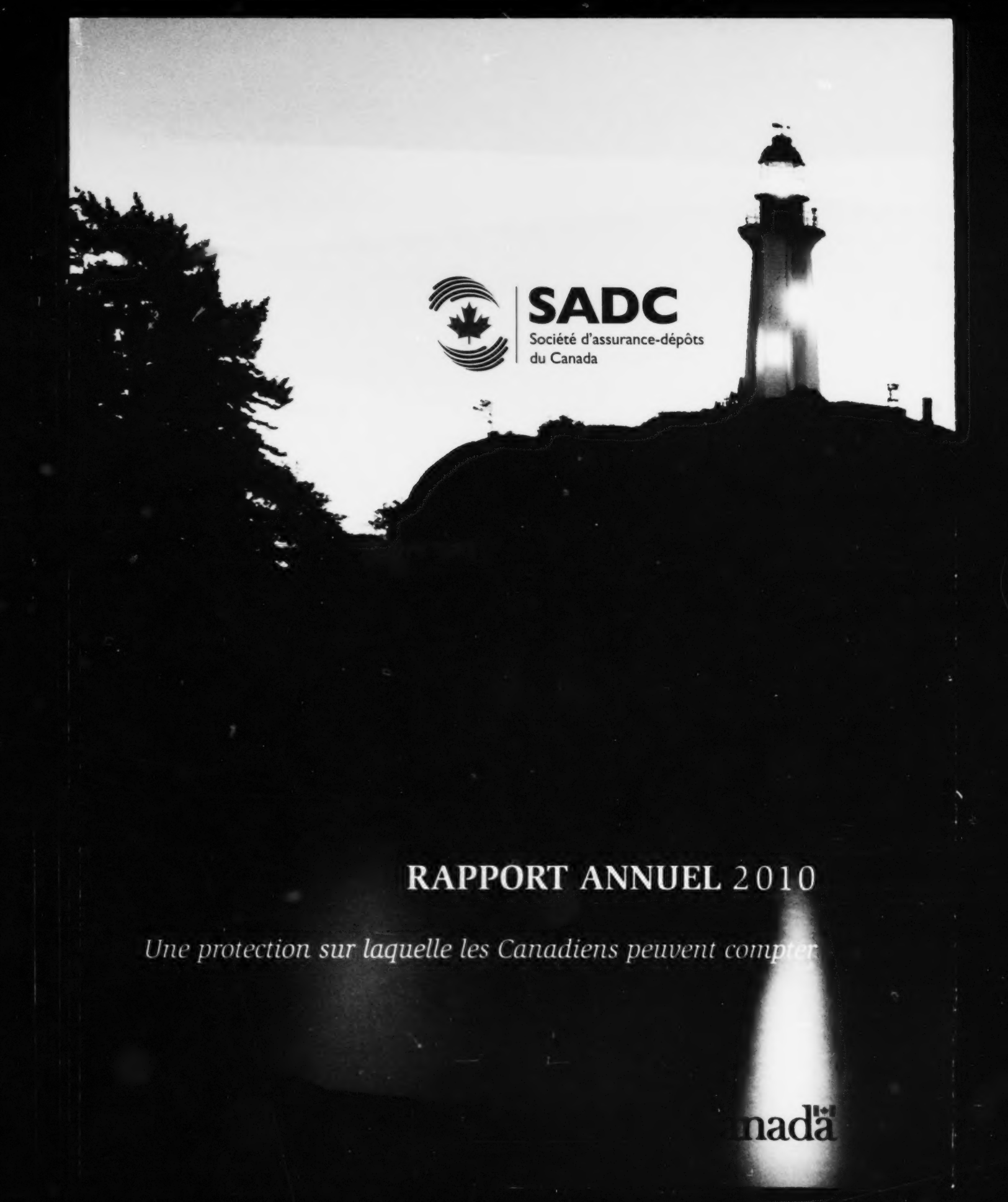
SADC
Société d'assurance-dépôts
du Canada
RAPPORT ANNUEL 2010
Une protection sur laquelle les Canadiens peuvent compter
nada

Faits marquants de 2009-2010

- Le renforcement de la capacité de remboursement des dépôts assurés de la SADC en cas de faillite de grande envergure, un projet qui s'étale sur plusieurs années, a considérablement progressé, notamment en ce qui a trait au recensement et à la prise en compte des nombreuses exigences techniques liées au remboursement d'un grand nombre de déposants.

- La SADC a adopté une nouvelle stratégie à long terme de sensibilisation du public, qui vise à accroître la sensibilisation des Canadiens à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts. Les résultats de 2009-2010 montrent une augmentation de la sensibilisation du public sur ces deux fronts par rapport à l'exercice précédent : plus de la moitié (55 pour 100) des Canadiens ont entendu parler de la SADC et près d'un tiers (30 pour 100) savent que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars.

- Les résultats de l'examen spécial 2010 de la SADC, effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada, sont très favorables. Ils confirment que la SADC dispose des éléments clés d'un solide cadre de gouvernance, s'est donné une orientation stratégique claire, évalue régulièrement les risques posés par ses institutions membres et a amélioré sa capacité d'intervenir dans les affaires d'une institution membre en difficulté.

- Sur la scène internationale, la SADC a continué de jouer un rôle actif dans l'élaboration de pratiques internationales exemplaires en matière d'assurance-dépôts. Elle copréside un groupe de travail formé par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD). Ce comité travaille à l'élaboration d'une méthode qui permettra d'évaluer le respect des principes fondamentaux garants d'un régime d'assurance-dépôts efficace adoptés par le CBCB. La SADC a par ailleurs apporté aide et conseils à plusieurs pays qui souhaitaient établir un régime d'assurance-dépôts ou améliorer leur régime en place.

- La SADC accueille Michèle Bourque au poste de présidente et première dirigeante. M^me^ Bourque, qui occupait auparavant les fonctions de première vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques, a travaillé dans plusieurs secteurs clés de la SADC, dont l'évaluation des risques, la surveillance des institutions membres et le règlement des faillites de ces dernières. Elle aborde ses nouvelles fonctions forte de près de 20 ans d'expérience à la SADC.

La SADC et la *Loi d'exécution du budget 2009*

Nouveaux pouvoirs et compétences de la SADC

La *Loi d'exécution du budget 2009* donne à la SADC des pouvoirs et compétences supplémentaires pour renforcer la capacité de cette dernière à préserver la stabilité du système financier canadien :

- la SADC peut établir une institution-relais comme outil supplémentaire de règlement d'une faillite ;
- la SADC peut, sur autorisation du ministre, détenir des actions de ses institutions membres ;
- le ministre peut donner au conseil d'administration de la SADC une gamme d'options plus vaste lorsque la faillite potentielle d'une institution membre suscite des préoccupations liées au risque systémique, notamment le pouvoir de régler la faillite d'une institution membre en optant pour une solution qui n'est pas nécessairement la moins coûteuse pour la SADC ;
- le ministre peut ordonner à la SADC de prendre des mesures précises afin de prévenir une détérioration de la stabilité financière ;
- la SADC dispose d'une flexibilité accrue dans l'établissement du calendrier des examens préparatoires visant les institutions membres en difficulté ;
- le plafond d'emprunt de la SADC est relevé à 15 milliards de dollars (anciennement 6 milliards) – il augmentera chaque année pour refléter la croissance des dépôts assurés ;
- les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) constituent une catégorie distincte de dépôts assurables par la SADC.

Réponse de la SADC à la Loi d'exécution du budget 2009

La SADC a entrepris plusieurs projets en vue de mettre en œuvre ses nouveaux pouvoirs. Si nombre de ces pouvoirs requièrent une mobilisation de longue durée ainsi qu'une collaboration avec les partenaires du filet de sécurité financier, le travail a bien avancé sur plusieurs points clés, notamment :

- recenser les défis opérationnels, juridiques et autres liés à la mise sur pied d'une institution-relais et y répondre ;
- élaborer des plans d'action et un guide de l'institution-relais pour accroître la capacité de la SADC à intervenir rapidement et efficacement lorsqu'elle recourt à cet outil ;
- passer en revue les lois et règlements qui s'appliquent à la SADC pour pouvoir rédiger des décrets modèles visés par la Loi sur la SADC de manière, le cas échéant, à pouvoir soustraire une institution-relais à certaines exigences découlant de ces lois et règlements afin d'accélérer la création et le démarrage de l'institution-relais ;
- mettre à jour la documentation, les systèmes et les outils d'information de la SADC à l'intention des institutions membres et du public canadien pour inclure l'assurabilité des CELI par la SADC.

Nous continuerons de développer les outils, la capacité et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs importants de la SADC.

État récapitulatif des données financières et statistiques

Exercices terminés le 31 mars[a]	2010	2009	2008	2007	2006
Éléments tirés du bilan (en millions de dollars)					
Encaisse et placements	1 954	1 771	1 660	1 554	1 447
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 160	800	650	600	600
Bénéfices non répartis	924	960	998	950	844
Éléments tirés de l'état des résultats (en millions de dollars)					
Primes	198	92	68	75	65
Intérêts sur encaisse et placements	31	54	65	56	43
Frais d'exploitation	31	26	24	22	23
Redressement des provisions pour pertes	300	149	50	(1)	42
Bénéfice net (perte nette)	(102)	(37)	48	105	52
Financement *ex ante* (en milliards de dollars)	1,98	1,76	1,65	1,55	1,44
Institutions membres (en chiffres)					
Banques canadiennes et filiales	42	41	40	42	41
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	20	20	21	19	20
Filiales d'institutions financières étrangères	20	20	19	19	21
Nombre total d'institutions membres	82	81	80	80	82
Total des dépôts assurés[b] (en milliards de dollars)	590	512	477	455	438
Taux de croissance des dépôts assurés[c] (en pourcentage)	15,2 %	7,3 %	4,8 %	3,9 %	16,5 %
Employés (en chiffres)					
Nombre d'employés permanents[d]	96	97	83	79	79

[a] Les chiffres sont consolidés. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. Comme l'indique la note 7 des états financiers, à compter d'avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La note exige qu'ACC soit consolidée dans les états financiers de la SADC.

[b] Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices terminés le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent.

[c] L'accroissement des dépôts assurés en 2009-2010 est dû en partie aux déposants qui cherchent refuge dans la protection qu'offre l'assurance-dépôts. Il est présenté plus en détail tout au long du présent rapport annuel. La hausse de 16,5 pour 100 du volume des dépôts assurés au cours de l'exercice financier 2005-2006 de la SADC s'explique principalement par le relèvement du plafond d'assurance-dépôts à 100 000 dollars en 2005.

[d] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. Les employés concernés ne sont pas inclus dans le total.

Plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège chacun des dépôts assurables définis ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant (somme du principal et des intérêts courus) auprès d'une même institution membre :

- épargnes au nom d'une seule personne
- épargnes en fiducie au nom d'une autre personne
- épargnes dans des REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite)
- épargnes dans des FERR (fonds enregistrés de revenu de retraite)
- épargnes dans des comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués
- épargnes au nom de plusieurs personnes (dépôts en commun)
- épargnes dans des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

C'est aux déposants de vérifier que les registres de l'institution membre de la SADC contiennent tous les renseignements requis pour que ces épargnes bénéficient d'une protection distincte (consulter le site Web de la SADC **www.sadc.ca** pour plus de précisions).

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts dont le terme initial jusqu'à l'échéance est de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques de voyage, les traites bancaires et les chèques certifiés émis par des institutions membres de la SADC
- les débentures émises par des sociétés de prêt membres de la SADC

Le dépôt doit être effectué en dollars canadiens et être payable au Canada.

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises étrangères, y compris en dollars américains.

Mission de la SADC

Fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.

Valeurs de la SADC

Excellence et professionnalisme
Communication et travail d'équipe
Intégrité et loyauté
Respect et équité

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Consultez notre site Web, à l'adresse www.sadc.ca. Vous pouvez aussi nous joindre par la poste ou par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

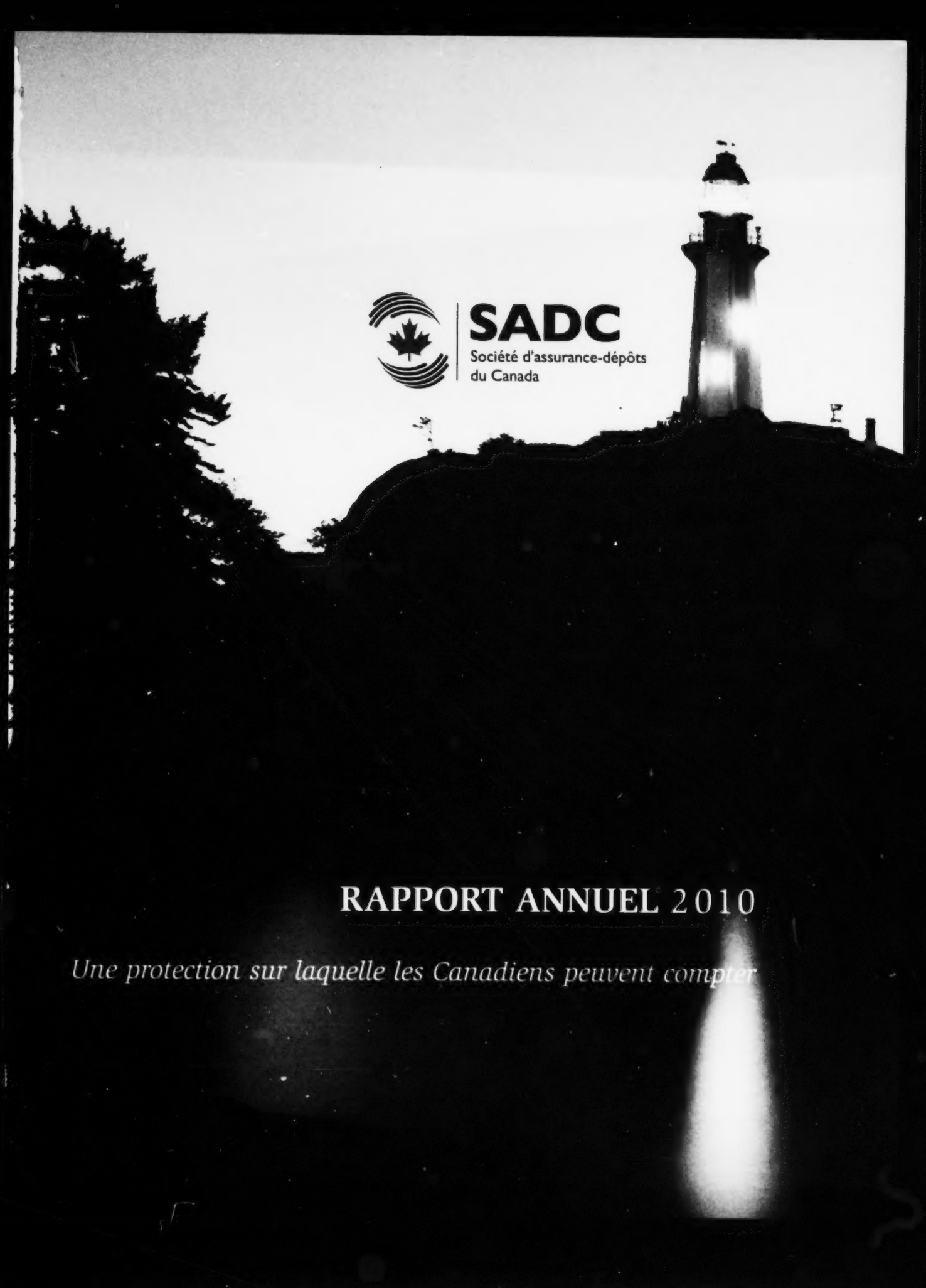

SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

RAPPORT ANNUEL 2010

Une protection sur laquelle les Canadiens peuvent compter

Mandat de la SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada, le tout à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC, et de manière à minimiser les risques de perte pour la Société.

La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est fonction des dépôts assurés que détient chaque institution membre, chaque année. La Société ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Elle évalue régulièrement les risques que posent ses institutions membres et surveille le rendement et les résultats de ces dernières en s'appuyant sur diverses sources d'information, notamment sur des rapports fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La SADC compte sur le BSIF et sur l'AMF pour mener l'examen annuel de ses institutions membres en son nom. Elle est l'un des cinq organismes fédéraux qui composent le filet de sécurité financier[1] du Canada, et, à ce titre, son mandat et son rôle sont uniques.

Pour de plus amples informations sur la SADC, on peut consulter le site Web de la Société, à l'adresse **www.sadc.ca**.

[1] L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le ministère des Finances et la SADC forment le filet de sécurité financier du Canada.

RAPPORT ANNUEL 2010

Une protection sur laquelle les Canadiens peuvent compter

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil 4
Message de la présidente et première dirigeante 6

1 Rapport de gestion 8
Contexte d'exploitation de la SADC 9
Gouvernance et gestion des risques 11
Rendement par rapport au plan 14
Fiche de rendement de la SADC – Résultats par rapport aux principaux indicateurs au 31 mars 2010 20
Revue financière 23
Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration 34

2 États financiers 36
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 37
Rapport du vérificateur 38
États financiers et notes afférentes 39

3 Gouvernance de la Société 56
Une saine gouvernance 57
Composition du conseil d'administration en 2009-2010 58
Comités du conseil 59
Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 62
Direction de la SADC 63

4 Profil et rendement des institutions membres 64
Profil des institutions membres 65
Résultats financiers 65
Renseignements comparatifs sur les institutions membres 68

5 Glossaire 78

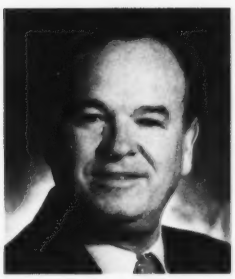

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Les Canadiens savent qu'ils peuvent avoir confiance dans la solidité et la stabilité du système financier canadien. Malgré la tourmente qui a secoué les marchés financiers ces deux dernières années, les institutions membres de la SADC se sont bien comportées. Les institutions de dépôt canadiennes ont fait l'objet de bien des éloges sur la scène internationale, de même que le système de réglementation des services financiers du pays. À la base de ces éloges, un élément clé : un régime d'assurance-dépôts bien pensé qui protège adéquatement les déposants. La confiance des Canadiens dans la SADC contribue à la stabilité de notre système financier.

Pour renforcer davantage notre régime d'assurance-dépôts, le gouvernement a, durant l'exercice 2009-2010, ajouté d'importants nouveaux pouvoirs à la trousse d'intervention de la SADC dans la *Loi d'exécution du budget 2009*. Ces nouveaux pouvoirs sont décrits dans le présent rapport annuel.

De son côté, le conseil d'administration de la SADC a mis l'accent sur sa capacité à réagir en cas de perturbation chez nos institutions membres. Il a joué son rôle lors d'une simulation intégrale de la faillite d'une institution membre. Cette simulation, ainsi que les rapports de la direction que reçoit le conseil chaque trimestre sur les questions touchant les institutions membres de la SADC, l'aide à se préparer à toute éventualité concernant nos institutions membres. Le conseil mènera une autre simulation cet été au cours de laquelle il mettra en œuvre les pouvoirs d'institution-relais de la SADC.

Au cours du dernier exercice, le Bureau du vérificateur général (BVG) a remis au conseil les résultats de son examen spécial des moyens et méthodes de la SADC. Dans son rapport, le BVG conclut que, compte tenu des critères établis pour l'examen, « la Société possède un cadre de gouvernance efficace qui répond aux attentes en matière de pratiques exemplaires au chapitre de l'intendance du conseil d'administration, des relations avec l'actionnaire et des communications avec les parties intéressées et le public ». De telles conclusions rendent compte de l'engagement résolu du conseil en matière d'efficacité de gouvernance.

Nous n'aurions pu obtenir des résultats si favorables sans le travail de l'équipe de direction de la SADC menée par Guy Saint-Pierre, notre ancien président récemment parti en retraite. Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier chaleureusement Guy de ses 23 années de services à la SADC, dont les cinq dernières à la barre. J'en profite pour accueillir Michèle Bourque, notre nouvelle présidente et première dirigeante. Michèle a beaucoup apporté à la SADC au cours de ses années de service. Elle aborde ses nouvelles fonctions forte d'une vaste expérience dans les domaines de l'évaluation des risques et de la surveillance des institutions membres. Elle saura donner une orientation claire à la Société à titre de nouvelle présidente et première dirigeante. Le conseil et moi-même nous réjouissons à la perspective de travailler avec elle.

Je tiens aussi à remercier Rob Wright, ancien sous-ministre des Finances, qui a quitté le conseil en juillet 2009. Nous avons accueilli Michael Horgan, qui lui a succédé au poste de sous-ministre des Finances. De 2001 à 2003, M. Horgan a siégé au conseil à titre de substitut du sous-ministre des Finances.

En collaboration avec nos partenaires du système de réglementation des services financiers canadien – l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières et le ministère des Finances –, le conseil et la direction de la SADC poursuivront leurs efforts pour répondre aux besoins des déposants canadiens et contribuer à la santé du système financier canadien.

Bryan P. Davies

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET PREMIÈRE DIRIGEANTE

Ces deux dernières années, le système financier canadien a traversé une récession profonde mais de courte durée. Le volume des dépôts assurés est cinq fois supérieur à la moyenne historique, un bond considérable, signe que les déposants trouvent refuge dans les dépôts couverts par l'assurance-dépôts. Ainsi, au 30 avril 2009, les dépôts assurés par la SADC totalisaient 590 milliards de dollars.

Contexte

Les institutions membres de la SADC ont enregistré de meilleurs résultats financiers malgré un environnement défavorable. La plupart de nos membres ont fait preuve de prudence dans leur budget des investissements en début d'année 2010 en prévision de modifications réglementaires à venir à l'échelle internationale. Bien que les taux de primes des institutions membres demeurent à des creux historiques, la SADC a appliqué la première de trois hausses annuelles consécutives des taux de prime. Ces hausses viennent compenser la croissance marquée des dépôts assurés ; elles permettront à la SADC d'atteindre la fourchette cible de son financement *ex ante* dans des délais raisonnables (vers 2015-2016). À la fin de l'exercice, le financement *ex ante* s'élevait à 2 milliards de dollars, donnant à la SADC une solide assise financière.

Comme la conjoncture reste fragile, la SADC se doit de faire preuve de prudence pour être prête à réagir à tout problème chez ses institutions membres. C'est pourquoi elle a augmenté son budget d'exploitation en 2009-2010 même si ses coûts continuent d'être couverts par les intérêts produits par son portefeuille de placement. En outre, compte tenu des risques plus grands auxquels est exposée la SADC, le conseil d'administration de la Société a approuvé le relèvement de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts à 1,1 milliard de dollars, ce qui a engendré une perte nette de 102 millions de dollars au dernier exercice. Le budget d'exploitation devrait rester stable en 2010-2011.

Capacité d'intervention accrue

Au cours de l'exercice, nous avons poursuivi nos activités à l'appui de nos trois stratégies d'entreprise. La plus importante demeure toutefois la stratégie liée à notre **capacité d'intervention**. À cet égard, nous nous sommes donné les moyens d'accélérer notre capacité de remboursement pour permettre à la SADC de mieux remplir son mandat. Nous avons conclu des ententes avec des tierces parties grâce auxquelles la SADC pourrait gonfler ses ressources en cas de faillite d'une institution membre. Par ailleurs, nous avons réalisé des progrès pour ce qui est de renforcer notre capacité à rembourser rapidement les dépôts détenus par une institution membre de plus grande taille. La SADC s'est vu attribuer de nouveaux pouvoirs suite à l'adoption de la *Loi d'exécution du budget 2009*. Elle peut notamment mettre sur pied une institution-relais, qui serait membre de la SADC et permettrait de préserver les fonctions essentielles d'une institution qui ne serait plus viable, contribuant par là même à préserver la stabilité du système financier. Grâce à ce nouveau pouvoir, la SADC respecte tous les grands principes d'un régime d'assurance-dépôts efficace. La loi d'exécution a relevé le plafond d'emprunt de la SADC à 15 milliards de dollars ; ce plafond, qui sera indexé chaque année sur la croissance des dépôts assurés s'élève actuellement à 17 milliards de dollars. De par ces nouveaux pouvoirs, nous sommes plus prêts que jamais pour régler la faillite de grandes institutions membres. La SADC va continuer de collaborer avec ses partenaires du filet de sécurité financier au Canada et faire le nécessaire pour rendre ses nouveaux pouvoirs fonctionnels, comme nous l'indiquons dans notre plan d'entreprise.

Maintien de la sensibilisation du public à l'assurance-dépôts

La sensibilisation du public aux avantages et aux limites de l'assurance-dépôts est au cœur de notre **stratégie de sensibilisation**. Nous venons de boucler la première année de notre programme à long terme de sensibilisation du public, qui vise la population en général et plus particulièrement les personnes de 50 ans et plus. À l'heure actuelle, un peu plus de 50 pour 100 des Canadiens ont entendu parler de l'assurance-dépôts de la SADC. Nous poursuivrons nos efforts en 2010-2011 grâce à deux vagues de publicités télévisées et sur Internet, notamment par le biais de moteurs de recherche.

Gouvernance et fonctionnement efficaces

Une gouvernance et un fonctionnement efficaces sous-tendent nos deux autres stratégies d'entreprise. Dans le courant de l'exercice, le Bureau du vérificateur général (BVG) a effectué l'examen spécial des activités de la SADC. Les résultats de l'examen furent positifs. Dans son rapport, le BVG relève que la SADC remplit son mandat avec efficacité et efficience, dans le cadre de structures de contrôles saines. La direction de la SADC est reconnaissante de recevoir un rapport aussi favorable de la part du BVG. Je tiens à remercier sincèrement les employés de la SADC dont le travail quotidien a permis d'arriver à ce résultat.

Sondage des employés concluant

La fidélisation d'employés dévoués est une priorité pour la SADC. Pour s'assurer de la satisfaction de nos employés, nous menons tous les deux ans un sondage auprès d'eux. Les résultats du dernier sondage, en 2010, font ressortir un taux de satisfaction de 78 pour 100. Nous sommes très fiers de ces résultats qui se démarquent des meilleurs résultats du secteur et soulignent le travail de la Société sur ce plan ; toutefois, on relève des points à améliorer, que la SADC développera dans sa prochaine stratégie des ressources humaines dans le courant de l'année.

Participer des meilleures pratiques sur la scène internationale

La SADC compte parmi les chefs de file de l'assurance-dépôts sur la scène internationale de par l'exhaustivité de son mandat et des compétences qui lui sont conférées et de la flexibilité du régime qu'elle gère. Au cours du dernier exercice, la SADC a apporté son aide à des pays qui souhaitent établir un régime d'assurance-dépôts et à des organismes internationaux. Elle participe ainsi à la mise en œuvre de pratiques et principes sains auprès des assureurs-dépôts du monde entier. Nous avons actuellement l'honneur de coprésider un comité directeur mixte composé de membres de l'Association internationale des assureurs-dépôts, d'un comité de Bâle et du Fonds monétaire international. Ce comité a travaillé à l'adoption de principes fondamentaux permettant d'assurer l'efficacité des régimes d'assurance-dépôts et élabore actuellement une méthode permettant d'évaluer le respect de ces principes par les assureurs-dépôts dans le monde.

Regard sur l'avenir

En 2010, nous continuerons de réaliser nos objectifs généraux et stratégiques. En tant que présidente et première dirigeante de la SADC, je me réjouis de pouvoir relever ces défis importants aux côtés de notre président du conseil et du conseil d'administration de la Société. C'est un honneur pour moi d'avoir été nommée à ce poste et de jouer ainsi un rôle clé au sein du filet de sécurité financier. Dans ce rôle, j'aurai plaisir à travailler avec nos partenaires, dans l'intérêt du public.

Je tiens moi aussi à remercier Guy Saint-Pierre, ancien président de la SADC récemment parti en retraite, de ses années de service à la Société et du soutien qu'il m'a apporté au cours des 18 années où nous avons travaillé ensemble. Je remercie également les employés de la SADC dont le professionnalisme contribue grandement à la réussite de la Société. Je sais pouvoir compter sur leur travail assidu.

Michèle Bourque

RAPPORT DE GESTION 1

Une protection sur laquelle les Canadiens peuvent compter

CONTEXTE D'EXPLOITATION DE LA SADC

La SADC doit tenir compte du contexte dans lequel elle évolue pour mener à bien son mandat. Ce contexte englobe l'économie canadienne, le secteur financier, la législation et la réglementation applicables, les événements internationaux et d'autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société et ses institutions membres.

Conjoncture

La croissance mondiale a quelque peu dépassé les attentes et la plupart des économies avancées connaissent une reprise modérée. Selon les projections de la Banque du Canada, la croissance mondiale dépassera légèrement les 4 pour 100 chaque année jusqu'en 2012. On s'inquiète toutefois de plus en plus de la viabilité budgétaire, surtout dans certains pays d'Europe, ce qui témoigne de la santé encore fragile du système financier mondial.

La reprise canadienne s'est amorcée plus rapidement que prévu au début de 2010, grâce aux effets combinés des stimulants budgétaires et monétaires mis en œuvre par l'État, de l'amélioration de la conjoncture financière, de la remontée de la croissance à l'échelle mondiale, d'échanges commerciaux plus favorables et d'un niveau de confiance des entreprises et des consommateurs qui surpasse les attentes.

La croissance canadienne s'appuie en premier lieu sur les exportations de produits de base, la construction domiciliaire et le marché de l'emploi, lequel se remet lentement. Le secteur des services financiers, relativement solide lui aussi, joue un rôle déterminant dans le retour à la croissance au Canada. La conjoncture canadienne devrait continuer de s'améliorer jusqu'à la fin de l'année.

Malgré ces signes de reprise, il convient de tempérer notre optimisme, car l'économie canadienne continue de faire face à de nombreux risques potentiels. Parmi les facteurs à surveiller, il faut mentionner la durabilité de la reprise aux États-Unis (surtout compte tenu de la fragilité du système bancaire chez nos voisins), le haut niveau d'endettement du consommateur canadien et la vulnérabilité qui en résulte pour les ménages et les institutions membres de la SADC, les difficultés qu'entraîne la hausse du dollar canadien pour notre secteur manufacturier, et l'instabilité qui risque de se prolonger sur les marchés financiers internationaux vu les problèmes de dette souveraine de nombreux pays.

La Banque du Canada s'attend à ce que le secteur privé se substitue au secteur public comme principale source de croissance en 2010, que le PIB progresse de 3,7 pour 100 en 2010 et que sa progression redescende lentement à 3,1 pour 100 en 2011 et à 1,9 pour 100 en 2012. En outre, il est probable que divers événements viennent freiner l'activité économique au Canada, notamment la vigueur soutenue du huard et la productivité relativement faible du pays, de même que l'affaiblissement de la demande américaine en termes absolus. À plus long terme, la Banque du Canada s'attend à ce que l'économie tourne de nouveau à plein régime vers le milieu de 2011.

Environnement des institutions membres

Les résultats d'exploitation de l'ensemble des institutions membres de la SADC démontrent que ces dernières ont su s'adapter au recul de l'économie. Cependant, leur situation pourrait se détériorer davantage avant de se redresser clairement, comme c'est souvent le cas après une récession.

En général, la rentabilité des institutions membres a légèrement augmenté en 2009 (ce qui s'explique par la vigueur de leur activité à la deuxième moitié de l'exercice), bien que certaines d'entre elles aient constaté une baisse de la qualité du crédit et aient dû relever leurs provisions pour pertes sur prêts (l'endettement des consommateurs et les faillites des particuliers étant en hausse). On prévoit que les mesures liées aux bénéfices

(comme le rendement de l'actif moyen), ainsi que la qualité de l'actif de certaines institutions membres, continueront de fléchir jusqu'au milieu ou à la fin de 2010. Les institutions membres de toutes tailles font face à un risque croissant de défauts de paiement au Canada, car en général la baisse de valeur des actifs n'atteint son apogée qu'un an ou deux après le creux d'une récession. Bien que le marché canadien de l'immobilier n'ait subi à ce jour qu'une correction de faible ampleur et de courte durée comparativement au marché américain, une baisse importante et prolongée des prix de l'immobilier au pays constituerait une menace réelle pour les institutions membres.

L'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) touchera certaines institutions membres plus que d'autres. En effet, un bon nombre d'éléments d'actif titrisés hors bilan devront être réintégrés aux bilans des institutions financières et faire l'objet d'une divulgation. Ce changement pourrait avoir une incidence sur le ratio actif/fonds propres de ces institutions membres.

Environnement du consommateur

En dépit des difficultés économiques des dernières années, les Canadiens semblent avoir relativement confiance dans l'avenir ; la plupart misent sur un redressement de l'économie tout au long de 2010. Toutefois, leurs habitudes d'épargne traduisent toujours la même prudence que durant l'exercice 2008-2009. Il semble qu'ils vont continuer de placer leur argent dans des comptes d'épargne et d'autres instruments à faible risque, ce qui fait ressortir le rôle de l'assurance-dépôts dans la planification financière des consommateurs.

Les déboires de l'économie ont poussé les consommateurs à étendre leurs connaissances financières et à se renseigner sur les stratégies permettant de protéger leurs avoirs. Plus de la moitié des consommateurs canadiens font appel à Internet pour se renseigner sur les programmes du gouvernement et leur nombre devrait continuer de croître. C'est dire que la présence de la SADC sur le Web importe plus que jamais. Les consommateurs continuent toutefois d'échanger directement avec leurs conseillers financiers, ne serait-ce que pour confirmer ou élucider des renseignements trouvés en ligne. Il demeure donc important de miser sur la communication avec les conseillers et d'autres parties intéressées.

Dans l'ensemble, malgré des perspectives économiques plus encourageantes, les consommateurs continuent de gérer leurs épargnes avec prudence et sont donc plus susceptibles de prêter attention aux messages relatifs à l'assurance-dépôts. Dans cette optique, la SADC continuera d'adresser ses messages à l'ensemble de la population, mais en ciblant davantage les déposants âgés de 50 ans et plus, car c'est le groupe qui serait sans doute le plus durement touché en cas de faillite d'une institution membre, puisqu'il détient le plus de dépôts et qu'il aurait moins de temps pour se remettre de ses pertes.

Contexte législatif et réglementaire

Au cours du dernier exercice, les principaux changements législatifs et réglementaires qui ont touché la Société portaient sur l'éclaircissement de certains des nouveaux pouvoirs qui lui ont été accordés en 2009 dans le cadre du projet de loi C-10 (la *Loi d'exécution du budget 2009*) – voir le verso de la page de la couverture.

- ***Rendre plus efficaces les outils de règlement des faillites dont dispose la SADC*** – la direction de la Société collabore avec le ministère des Finances à des modifications de forme proposées à la Loi sur la SADC, dans le but de préciser le moment exact où l'institution-relais calculera le montant des dépôts assurés.

- ***Coopératives de crédit sous réglementation fédérale*** – Dans un groupe de travail interinstitutions, la direction de la SADC a participé à l'élaboration d'un cadre devant permettre aux coopératives de crédit sous réglementation fédérale d'adhérer à la SADC. Ce cadre prévoit le passage de l'assurance-dépôts provinciale à celle de la SADC et diverses autres mesures ayant trait aux dépôts.

Environnement de la SADC

Diverses questions liées aux opérations internes de la Société ont influencé le choix de nos activités depuis un an et continueront de le faire au cours des prochaines années. Au premier plan figure la somme considérable de travail requise pour maintenir et accroître notre capacité de rembourser les déposants en cas de faillite d'une institution membre de grande taille ou de faillites multiples.

Voici d'autres vecteurs de changements qui toucheront l'environnement de la SADC au cours des prochaines années :

- ***L'adoption des IFRS*** – ce changement aura des répercussions importantes sur la SADC. Celle-ci devra produire des états financiers conformes aux IFRS à l'égard de l'exercice se terminant le 31 mars 2012.
- ***Le projet de loi C-10 confère à la Société des pouvoirs supplémentaires*** – mais il faudra investir des efforts considérables pour bien saisir toutes les conséquences de ces pouvoirs et rendre ces derniers fonctionnels (voir le verso de la page de couverture).

Capacité d'emprunt de la SADC

La *Loi d'exécution du budget 2009* a fait passer de 6 à 15 milliards de dollars la somme maximale que la SADC peut emprunter ; ce montant est indexé annuellement selon la croissance des dépôts assurés. Ainsi, au 1er janvier 2010, la SADC avait le droit d'emprunter jusqu'à 17 milliards de dollars.

GOUVERNANCE ET GESTION DES RISQUES

Risques importants pour la SADC

La SADC s'expose à quatre catégories de risques qui découlent de son mandat légal et de la poursuite de ses activités : risque d'assurance, risque financier, risque d'exploitation et risque de réputation. La direction a conclu que, dans l'ensemble, l'ampleur des risques auxquels la Société s'expose demeure acceptable bien que le risque d'intervention et le risque de personnes soient jugés « préoccupants ». Le tableau ci-après résume l'évaluation de ces risques importants selon la direction. La déclaration de la direction sur la gestion des risques d'entreprise (GRE) à l'égard de 2009-2010 se trouve à la page 34 du présent rapport.

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

	2009-2010		2008-2009	
Risque d'assurance	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.	■	–		–
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.	■	–	■	–
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		–		▲

LÉGENDE

Ampleur du risque : ■ Acceptable ■ Préoccupant ■ Sérieux

Tendance du risque : ▼ En baisse – Stable ▲ En hausse

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

	2009-2010		2008-2009	
Risque d'exploitation	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		–		–
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.	■	–	■	▲
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite de son mandat légal et la conduite de ses affaires.	■	–	■	▲
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.	■	▲	■	–
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ses obligations légales et autres, ou à s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.	■	–	■	–
Risque d'interruption des activités : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre son mandat légal et la conduite de ses affaires.	■	–	■	–
Risque financier	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque de liquidité : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.	■	–	■	–
Risque de marché : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.	■	–	■	–
Risque de crédit : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.	■	–	■	–
Risque de réputation	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.	■	–	■	▲

LÉGENDE

Ampleur du risque : ■ Acceptable Préoccupant ■ Sérieux

Tendance du risque : ▼ En baisse – Stable ▲ En hausse

Risque d'assurance

En termes relatifs, le risque d'assurance est le risque le plus important auquel s'expose la SADC. La faillite d'une institution membre – le pire des scénarios du point de vue du risque d'assurance – peut avoir un impact considérable sur la Société, étant donné les coûts élevés liés au règlement d'une faillite et les ressources importantes requises alors.

Depuis l'an dernier, comme elle l'avait prévu, la SADC a renforcé sa capacité d'intervention globale faisant appel au remboursement des dépôts assurés et à d'autres formes de règlement. Il reste toutefois du travail à faire pour rendre pleinement opérationnels ses nouveaux pouvoirs, pour mener à terme les deux dernières phases du projet de renforcement de sa capacité à rembourser les déposants d'une institution de grande taille d'ici 2011-2012 et pour donner une formation reposant sur des simulations d'intervention intégrant ces améliorations. La SADC a prévu le personnel et les ressources nécessaires à la poursuite de ces objectifs au cours du prochain exercice.

Risque d'exploitation

Dans l'ensemble, le risque d'exploitation de la Société est jugé acceptable, mais le **risque de personnes** demeure préoccupant. Comme la SADC fonctionne avec un petit noyau d'employés possédant des compétences et des connaissances approfondies dans le domaine de l'assurance-dépôts, la perte de quelques personnes essentielles pourrait avoir des conséquences graves sur son exploitation, surtout s'il fallait mener une intervention. La Société poursuit toutefois ses efforts pour avoir accès au personnel qualifié et bien préparé dont elle a besoin pour accomplir son mandat. La Société a recruté du nouveau personnel, elle a conclu des ententes de mise en disponibilité avec des fournisseurs externes et son personnel reçoit une formation continue reposant sur des simulations.

Le **risque de processus** de la Société demeure acceptable, mais il suit une tendance à la hausse. La direction estime que la SADC dispose de procédures et de mesures de contrôle appropriées et efficaces pour gérer ses processus essentiels. Celles-ci font régulièrement l'objet d'examens, de vérifications et d'essais. À ce jour, aucune lacune ou panne importante n'a été décelée. Les principaux défis en matière de gestion du changement (comme l'adoption des IFRS et la production d'états financiers trimestriels) qui pourraient avoir une incidence sur les processus essentiels de la Société ont été répertoriés et des mesures ont été prises pour y faire face. La direction est toutefois consciente du fait que le nombre de changements à gérer pourrait à lui seul accroître le risque de processus dans l'avenir.

Risque financier

Le risque financier de la Société (soit les risques de liquidité, de marché et de crédit) est géré de manière prudente et demeure, tout compte fait, acceptable et stable. En effet, la gestion de ces risques est régie par des politiques prudentes en matière de risque financier. Ces politiques, adoptées par le conseil d'administration de la SADC, font en sorte que des fonds soient disponibles rapidement sans pour autant compromettre la valeur de ces derniers. La SADC gère un portefeuille de placement qui constitue sa première source de liquidités aux fins de son exploitation et qui peut également servir en cas d'intervention. La capacité d'emprunt de la Société a augmenté ; en outre, la Société est autorisée par la loi à demander un crédit parlementaire si jamais elle devait emprunter davantage que le maximum permis.

Risque de réputation

Le risque de réputation est jugé acceptable et stable. Ce risque demeure atténué par les éléments suivants : la crédibilité du régime fédéral d'assurance-dépôts, la campagne de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts menée par la Société, la priorité que la SADC accorde à sa capacité d'intervention, et le maintien d'une bonne coordination entre les intervenants du filet de sécurité financier. La SADC déploie des efforts considérables pour s'assurer que sa gestion demeure impeccable, ce qui diminue d'autant le risque d'atteinte à sa réputation qui pourrait survenir en cas de mauvaise gestion de son exploitation et de ses risques importants.

RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

Trois stratégies d'entreprise

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, la SADC a concentré ses efforts sur trois stratégies qui servent de fil conducteur à son travail. Ces stratégies sont :

- ***Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention***
- ***Sensibilisation des déposants***
- ***Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces***

Ces stratégies viennent à l'appui du mandat de la Société (voir la page précédant la table des matières) et contribuent à la gestion proactive des risques importants de celle-ci. Suit une description des activités menées par la SADC à l'égard de ces trois stratégies majeures au cours de l'exercice et, dans la Fiche de rendement (pages 20 à 22), un compte rendu des résultats de la SADC par rapport aux objectifs fixés.

La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers, d'y réagir et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales de surveillance des risques, d'intervention, de règlement des faillites et d'assurance.

■ *Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention*

La SADC surveille constamment les résultats financiers et le rendement d'exploitation de ses institutions membres ainsi que la conjoncture dans laquelle celles-ci évoluent. Pour faciliter cette surveillance et nourrir notre base de connaissances sur ces institutions, nous avons effectué des recherches et continué de fournir de la formation à nos employés au sujet de l'adoption de nouvelles normes comptables et règles visant les fonds propres. Ces efforts nous ont par ailleurs aidés à évaluer les répercussions de l'adoption des IFRS et des nouvelles règles visant les fonds propres sur la situation financière et le rendement des institutions membres. De concert avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), nous travaillons à la mise à jour de notre *Entente d'alliance stratégique*, qui facilite la coordination des efforts des deux organismes et l'échange de renseignements entre eux. Cette mise à jour tiendra compte de l'évolution du contexte et de la réglementation ces dernières années.

Durant le dernier exercice, la SADC a mené différentes activités servant à renforcer sa capacité de mener à bien un remboursement de dépôts assurés. Nous avons amélioré notre rapidité et notre capacité à cet égard, de même que nos moyens de communication avec les déposants, et effectué des essais. Nous avons par exemple collaboré avec les institutions membres à l'élaboration d'un plan qui permettra à la Société de recueillir, d'examiner et de confirmer plus rapidement les données sur les déposants en cas de faillite d'une institution. Nous avons aussi mené la plus importante simulation de remboursement jamais effectuée par la Société. À cette occasion, nous avons mis à l'essai un nouveau système de libre-service à l'intention des déposants et mis à l'épreuve un fournisseur externe de services téléphoniques retenu pour répondre à un volume élevé d'appels de déposants. Le système de libre-service permettra aux déposants de confirmer l'assurabilité de leurs dépôts par la SADC. Il s'agit d'un moyen de communication supplémentaire qui s'ajoute au centre d'appels et au site Web déjà en place. Enfin, nous avons vérifié notre aptitude à effectuer des remboursements de dépôts assurés en quelques jours à l'égard d'une partie des comptes assurés.

Par ailleurs, la SADC a poursuivi le renforcement de sa capacité de remboursement d'un volume important de dépôts assurés, un projet qui s'étale sur plusieurs années, en cernant un bon nombre d'exigences techniques propres à un remboursement important et en y trouvant des solutions. Toujours au chapitre de la capacité d'intervention, nous avons accru la capacité de notre centre d'appels à répondre à un plus grand nombre de déposants en cas de faillite d'une institution de taille moyenne, ainsi que la capacité de notre site Web.

En cas de faillite d'une institution membre, la SADC pourrait opter pour des méthodes autres que le remboursement des déposants. Durant l'exercice 2009-2010, la SADC a continué d'accroître sa capacité d'apporter des solutions autres qu'un remboursement.

Durant le dernier exercice, la SADC a réalisé des progrès considérables en vue de rendre opérationnels ses nouveaux pouvoirs d'institution-relais. Par exemple, nous avons formé un groupe de travail interne (qui regroupe divers secteurs de la Société) et un groupe de travail externe (composé d'autres partenaires de la SADC au sein du filet de sécurité financier) dans le but de répertorier, d'examiner et d'analyser les enjeux et les possibilités liés à ce nouvel outil de règlement des faillites. Des experts externes ont donné leur opinion sur des questions d'exploitation, de séquestre, d'évaluation des éléments d'actif, de communication, de ressources humaines et de systèmes de remboursement. La SADC continuera de renforcer son savoir-faire dans ce domaine en procédant à d'autres analyses et simulations, dans le but d'élaborer un modèle de fonctionnement facile à appliquer et à adapter à des situations nécessitant le recours à une institution-relais.

La SADC a de nouveau mis à jour le modèle servant à l'analyse de la viabilité des institutions membres et à l'évaluation de diverses solutions de règlement et elle a prodigué de la formation supplémentaire à ce sujet. Un manuel de l'utilisateur a été mis à jour. Les Services de vérification et de consultation de la SADC ont procédé à l'examen du modèle, lequel a été mis à l'essai dans le cadre d'une simulation. D'autres formations sont prévues durant le prochain exercice, cette fois à l'égard de diverses stratégies de règlement autres que le remboursement des dépôts assurés.

Les analyses que nous avons effectuées relativement à l'adoption des nouvelles Normes internationales d'information financière (IFRS) et des nouvelles règles visant les fonds propres nous ont aidés à évaluer les répercussions de la mise en œuvre du nouvel accord de Bâle et de la comptabilisation à la juste valeur sur les facteurs utilisés au titre du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. Nous avons ainsi été amenés à apporter de légères modifications à ce règlement administratif. D'autres travaux ont porté sur les programmes d'assurance. Ainsi, nous avons obtenu davantage de données sur l'assiette de calcul des primes des institutions membres dans chacune des catégories de tarification. Enfin, la SADC a examiné en profondeur le *Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie* et elle propose des modifications qui visent à accroître son efficacité en ce qui concerne la transmission par les déposants de renseignements importants aux institutions membres, mais qui tiennent compte du fardeau qui pourrait en résulter pour les institutions membres.

La SADC s'efforce toujours de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Notre stratégie ciblée et à long terme prévoit des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures.

■ *Sensibilisation des déposants*

La SADC a, dans l'exercice de son mandat, un rôle important à jouer pour contribuer à la stabilité du système financier canadien. La sensibilisation à l'assurance-dépôts et à la SADC constitue un pilier important à cet égard, car elle aide les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour protéger leurs épargnes.

La conjoncture volatile des deux dernières années rappelle combien il est important de communiquer avec le public pour lui donner confiance dans la SADC et le système financier canadien. Comme la sensibilisation des déposants vient appuyer le mandat de la Société, nous avons, en 2009-2010, entrepris le premier volet d'une stratégie triennale qui repose sur les deux objectifs suivants : intensifier et entretenir la sensibilisation à la SADC et à l'assurance-dépôts tout en donnant confiance dans la Société et le système financier canadien ; inciter les Canadiens à se renseigner auprès de leur institution financière membre de la SADC, à consulter notre site Web ou à appeler notre centre d'appels pour savoir ce qui est protégé par la SADC et ce qui ne l'est pas.

Cette stratégie a pour cible l'ensemble de la population, mais elle vise plus particulièrement les personnes de 50 ans et plus. Au cours de l'exercice, nous avons mené une campagne de publicité nationale à la télévision, dans les journaux et en ligne, et nous avons participé à des salons à l'intention des consommateurs. Nous avons aussi continué d'exploiter notre service téléphonique sans frais et notre site Web. Comme la réussite d'un régime d'assurance-dépôts repose en grande partie sur la connaissance qu'en ont les consommateurs, la SADC suit de près les résultats de ses campagnes de sensibilisation annuelles. L'an dernier, le niveau global de sensibilisation à la SADC était de 55 pour 100, et 30 pour 100 des répondants pouvaient dire de mémoire que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars. La SADC a de nouveau fait équipe avec l'Autorité des marchés financiers pour transmettre son message au Québec. Ont également pris part à nos activités de sensibilisation du public l'Association des courtiers en dépôts inscrits et diverses associations du milieu financier et de consommateurs. Des consultations auprès des institutions membres nous ont amenés à concevoir et à lancer un cours sur l'assurance-dépôts à l'intention de leurs employés. *L'ABC de l'assurance-dépôts* est un module d'apprentissage en ligne qui permet de fournir au personnel des institutions membres des renseignements sur l'assurance-dépôts de la SADC pouvant facilement être transmis aux déposants.

Nous avons également fait appel à des clients mystères qui ont rendu visite à plus de 1 500 succursales d'institutions membres partout au pays. Le but de cet exercice était de vérifier si les institutions membres se conformaient à certaines exigences du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* et d'appuyer les projets de la Société axés sur la sensibilisation du public. Les résultats sont très encourageants et démontrent une nette amélioration par rapport au dernier exercice de ce genre, mené en 2002. La SADC communiquera prochainement avec chacune de ses institutions membres pour leur communiquer leurs résultats.

La SADC a tenu sa quatrième assemblée publique annuelle à Halifax, le 6 octobre 2009. Près de 300 personnes ont assisté à cette assemblée qui a permis aux administrateurs et aux hauts dirigeants de la SADC de discuter de l'assurance-dépôts directement avec des membres du public et de répondre à leurs questions.

Pour conserver la confiance du public, la SADC doit s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle revoit et peaufine régulièrement ses activités pour bien gérer ses risques importants et assurer une gouvernance exemplaire et elle collabore étroitement avec ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du filet de sécurité financier, les organismes de réglementation, les membres du Parlement et les assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.

■ *Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces*

La gouvernance efficace de la SADC suppose une compréhension sans cesse renouvelée de son contexte législatif et réglementaire. Durant le dernier exercice, nous avons continué de suivre les changements apportés à la législation, à la réglementation et aux autres exigences qui nous concernent dans le but de tenir à jour la liste des obligations que la Société est tenue de respecter ou qu'elle choisit de s'imposer. Comme le prévoit notre processus officiel de gestion de la conformité, la direction a remis au Comité de vérification, au Comité de la régie de la Société et des candidatures ainsi qu'au conseil d'administration un deuxième rapport annuel dans lequel elle évalue son respect de ces obligations durant l'exercice 2009-2010.

La capacité opérationnelle de la Société repose sur ses employés et sur son personnel dirigeant. La SADC tient à ce que ses employés soient motivés, qu'ils ne perdent pas de vue le mandat et le bon fonctionnement de la Société et qu'ils demeurent concentrés sur leurs tâches. C'est pourquoi elle mène régulièrement des sondages auprès de ses effectifs pour mesurer leur satisfaction et leur détermination. Notre sondage de 2009-2010 auprès des employés fait ressortir l'excellence de la SADC à titre d'employeur – un organisme sachant attirer et conserver des effectifs hautement qualifiés, motivés et compétents pour s'acquitter de son mandat. De plus, les résultats se démarquent des meilleurs résultats du secteur et le taux global de satisfaction du personnel s'établit à 78 pour 100. Nos activités en matière de ressources humaines garantissent l'avenir de la Société en l'assurant d'une main d'œuvre stable et flexible et font en sorte que la SADC demeure un lieu de travail caractérisé par l'excellence.

La SADC encourage ses employés à soutenir activement les efforts déployés par des organismes caritatifs en appui à la collectivité et à l'environnement en doublant leurs dons à certains organismes de bienfaisance et en les incitant à faire du bénévolat à des fins caritatives.

Les employés de la SADC doivent respecter les normes les plus élevées en matière de comportement éthique. Pour bien assimiler et retenir ces normes, nos employés ont assisté en 2010 à une séance obligatoire de formation sur l'éthique, d'une demi-journée, qui leur a permis d'approfondir leur connaissance des politiques et des codes de la SADC en matière d'éthique et de participer à des activités pratiques d'apprentissage.

Examen par la direction des contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de la SADC d'établir et de tenir à jour des contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF).

Suivant l'évolution des meilleures pratiques en matière de communication de l'information dans les états financiers et en matière de gouvernance, la direction a décidé qu'un programme d'examen des CIIF appuiera davantage les pratiques existantes de la Société, comme cela est indiqué dans la lettre concernant la « responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC », dans le présent rapport annuel.

La SADC examine et évalue ses CIIF selon une démarche axée sur les risques et étalée sur plusieurs années. L'examen et l'évaluation qui ont eu lieu en 2009-2010 n'ont pas permis à la direction de relever de lacune importante à l'égard des contrôles internes jusqu'ici. Des points nécessitant des améliorations ont toutefois été notés et la direction a pris des mesures à cet égard.

La gestion des CIIF par la direction se fait en parallèle avec le travail de vérification interne des Services de vérification et de consultation de la SADC et avec notre processus de gestion des risques de l'entreprise (GRE). Le conseil d'administration de la SADC reçoit, par l'intermédiaire de son Comité de vérification, des rapports réguliers sur le travail de la direction à l'égard des CIIF ; il suit les résultats des mesures prises en la matière.

La SADC continuera d'examiner et d'évaluer ses CIIF de façon cyclique, en fonction des risques liés à chaque processus, et elle fera état des résultats dans le Rapport de gestion.

Les technologies de l'information demeurent essentielles au maintien de la capacité opérationnelle de la Société et à l'exécution de son mandat. En 2009-2010, la Société a conclu avec un fournisseur mondial de services de technologie de l'information une entente de mise en disponibilité et un contrat de services professionnels. Ce partenariat renforcera la capacité d'intervention de la Société si des institutions membres éprouvent des difficultés. Notre projet de portail a lui aussi contribué à rehausser notre capacité d'intervention puisqu'il nous procure un moyen cohérent de gérer l'information. Enfin, le personnel des Systèmes informatiques a maintenu à jour ses compétences grâce à de la formation sur les outils et les méthodes les plus récentes et à des exercices de simulation.

Le programme de continuité des opérations de la Société a permis de conclure, en 2009-2010, la mise à l'épreuve du système d'accès à distance protégé (ADP) qui permet à nos employés de travailler à distance. Par ailleurs, nous avons collaboré étroitement avec des organismes apparentés et des organismes locaux et nationaux du secteur de la santé à la surveillance des conséquences du virus H1N1 et à l'élaboration de plans d'action et d'urgence appropriés. Nous nous sommes également assurés que notre plan de préparation à une pandémie (PPP) était prêt à mettre en œuvre. Nous avons consacré une journée entière à un essai complet de notre PPP au moyen d'une simulation dans l'ensemble de la Société ; étaient présents des observateurs du BSIF, de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et de la Banque du Canada.

La SADC a négocié un bail de dix ans pour ses locaux d'Ottawa qui accueilleront un nouveau centre informatique écologique. Ce centre sera éconergétique ; sa construction fera appel à de nombreux matériaux recyclables et il sera doté de systèmes d'extinction d'incendie et de systèmes de refroidissement écologiques. Comme le bail de nos bureaux de Toronto arrive à échéance en 2011, nous commençons déjà à envisager des solutions pour répondre à nos besoins futurs.

La collaboration et les partenariats avec les assureurs-dépôts au Canada et ailleurs dans le monde (voir encadré ci-après) demeurent un volet important du travail de la SADC. En juin 2009, la SADC a participé au colloque réunissant les fonds de stabilisation des caisses populaires et des coopératives de crédit et les organismes de réglementation des caisses populaires, à Halifax. En novembre 2009, la SADC a pris part au colloque du Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum à Toronto. Le colloque a réuni des organismes de protection des consommateurs de services financiers, dont la SADC, Assuris, le Fonds canadien de protection des épargnants, la Société d'indemnisation en matière d'assurances IARD, la Société ontarienne d'assurance-dépôts, l'Autorité des marchés financiers, la Financial Institutions Commission of British Columbia et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels, de même que des représentants des sociétés d'assurance-dépôts des coopératives de crédit de l'Alberta et de la Saskatchewan. Nous avons également poursuivi notre collaboration avec le Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum.

La SADC sur la scène internationale

La SADC a pris part à une gamme variée d'activités internationales au cours de l'exercice. Parmi toutes les possibilités qui s'offrent à elle, la Société retient, compte tenu de ses ressources, les projets qui contribuent le plus à la stabilité du système financier international et qui font progresser ses compétences et sa capacité d'intervention.

Voici les points saillants des activités de l'exercice 2009-2010 :

- Comme le Canada s'y est engagé à l'égard du G20, la SADC participe activement à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts à l'échelle internationale. La Société a coprésidé un groupe de travail réunissant le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD) et chargé d'élaborer des principes fondamentaux pouvant assurer l'efficacité des régimes d'assurance-dépôts. En juillet 2009, le Conseil de stabilité financière (CSF) a inscrit ces principes fondamentaux dans son recueil de normes internationales. La Société copréside actuellement un comité directeur fondé par l'AIAD, le Comité de Bâle et le Fonds monétaire international et qui s'occupe de concevoir une méthode d'évaluation des principes fondamentaux. Cette méthode servira à des auto-évaluations par les pays, à des inspections professionnelles et à des évaluations effectuées par le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et le CSF.

- La SADC est toujours représentée au conseil exécutif de l'AIAD et elle préside le groupe d'orientation de cette association, de même que le sous-comité de l'AIAD responsable de la mise à jour des directives touchant les régimes de primes différentielles (« fondés sur le risque »).

- La SADC a prêté assistance à des pays souhaitant établir un régime d'assurance-dépôts ou améliorer leur régime existant et collaboré avec le Kenya, le Mexique, l'Ouganda et les îles Vierges britanniques.

- Le personnel de la Société a collaboré avec le FMI afin d'offrir une assistance technique à l'Arménie, puis avec la Banque mondiale à l'égard de projets de recherche axés sur des stratégies d'abandon d'un régime de protection globale. Nous avons également fait équipe avec le Centre de recherche et de formation des banques centrales de l'Asie du Sud-Est et l'AIAD pour donner de la formation sur les règlements et les recouvrements, et nous avons aidé l'Institut pour la stabilité financière à créer des modules de formation en ligne.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – RÉSULTATS PAR RAPPORT AUX PRINCIPAUX INDICATEURS, AU 31 MARS 2010

La Fiche de rendement de la SADC, présentée aux pages suivantes, rend compte de l'avancement des projets à la fin de l'exercice, soit le 31 mars 2010, par rapport aux indicateurs de rendement clés du plan d'entreprise. Cette fiche indique que les résultats s'alignent sur la plupart des indicateurs de rendement clés.

Seuls deux indicateurs ne correspondent pas tout à fait aux résultats escomptés :

- Mise en œuvre d'un plan visant à recueillir de l'information sur les données et systèmes relatifs aux dépôts de toutes les institutions membres avant le 31 mars 2010 : ce projet important comporte plusieurs étapes et continuera d'évoluer au cours des prochaines années, en attendant que le conseil d'administration de la Société approuve les changements qui seront exigés de toutes les institutions membres.

- Bien qu'on ait trouvé des solutions temporaires aux problèmes d'alimentation électrique et de climatisation du centre informatique actuel d'Ottawa, la construction du nouveau centre a été reportée de la fin de 2009 au printemps de 2010.

FICHE DE RENDEMENT – 2009-2010 à 2013-2014

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers et d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.	**Surveillance du risque que représentent les institutions membres**	
	• Révision de l'*Entente d'alliance stratégique* avec le BSIF	• Adoption d'une version mise à jour de l'*Entente d'alliance stratégique* SADC-BSIF avant la fin de la période de planification ▲
	• Formation du personnel relativement aux changements déclarés par les institutions membres concernant Bâle II et les Normes internationales d'information financière (IFRS)	• Programmes de formation s'échelonnant sur toute la période de planification ▲
	Capacité de remboursement	
	• Poursuite du renforcement de la capacité de remboursement de la SADC afin que celle-ci puisse faire face à la faillite d'une institution membre comptant un nombre important de déposants	• Atteinte des cibles annuelles établies jusqu'en mars 2012 – la SADC aura alors montré qu'elle est en mesure de procéder à un remboursement d'envergure ▲
	• Démarches en vue de faciliter la cueillette, l'examen et la validation des données sur les dépôts et les systèmes des institutions membres, dans le but de recenser plus rapidement les dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre	• Mise en œuvre d'ici à mars 2010 d'un plan permettant d'obtenir de l'information sur les systèmes et les données propres aux dépôts des institutions membres ▼

Légende : ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

FICHE DE RENDEMENT – 2009-2010 à 2013-2014

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers et d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.	**Capacité d'apporter des solutions autres qu'un remboursement**	
	• Examen et mise à jour du modèle d'évaluation	• Examen et mise à jour du modèle d'évaluation selon les besoins au cours de la période de planification ▲
	• Veiller à ce que tous les employés reçoivent une formation sur les solutions autres qu'un remboursement et sur les principaux outils d'intervention	• Les gestionnaires des risques participant aux interventions doivent maîtriser l'utilisation de stratégies de règlement autres que de remboursement, les méthodes d'examen spécial et le modèle d'évaluation à jour, grâce à un programme de formation continue. ▲
	Communications	
	• Tenue à jour d'un site Web masqué auxquels les déposants auraient accès si leur institution membre faisait faillite	• Mise à jour du site Web masqué avant la fin de la période de planification ▲
	Régime d'assurance et compétences	
	• Modification, s'il y a lieu, du régime de primes différentielles de la SADC, en réponse à Bâle II et à l'adoption des IFRS	• Les consultations auprès des institutions membres devront être terminées et les modifications pertinentes apportées au régime de primes différentielles à temps pour l'exercice comptable des primes 2012. ▲
Sensibilisation des déposants La SADC doit s'efforcer de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Notre stratégie ciblée et à long terme prévoit des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures.	• Mise en œuvre d'une version élargie de la stratégie et du plan à long terme de sensibilisation du public	• Niveaux de sensibilisation du grand public à la SADC et au plafond d'assurance-dépôts de 100 000 $: 55 pour 100 et 30 pour 100 respectivement en 2009-2010 ▲
	• Faire davantage appel à nos partenaires des secteurs public et privé, selon les besoins, pour mieux sensibiliser le public à la SADC et à l'assurance-dépôts	• Intensification des activités de relations externes avec nos partenaires ▲
	• Mesurer l'efficacité de la stratégie et du plan de sensibilisation du public et faire les ajustements, s'il y a lieu	• Tenue de sondages d'opinion publique, selon les besoins, durant la période de planification ▲
Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, la Société doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du filet de sécurité financier, les organismes de réglementation, les membres du Parlement, les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde, ainsi que tout organisme international s'intéressant en toute légitimité aux questions d'assurance-dépôts.	**Gouvernance**	
	• Continuer d'évaluer annuellement les risques d'entreprise importants, passer en revue et mettre à jour au besoin les politiques du conseil et de la direction en matière de risques et rendre compte régulièrement aux principaux intéressés de la gestion des risques d'entreprise importants (dans la section « Rapport de gestion » du Rapport annuel)	• Les risques importants font l'objet d'une évaluation annuelle ou plus fréquente. Les activités de gestion des risques sont mises en œuvre en temps opportun de sorte que les risques demeurent dans des limites acceptables. Déclaration annuelle de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE) dans le Rapport annuel ▲
	• Négocier un nouveau bail pour notre bureau de Toronto (le bail existant arrive à échéance en 2011)	• Signature d'un nouveau bail pour notre bureau de Toronto, d'ici à 2011 ; choix de locaux adaptés aux besoins opérationnels et en ressources humaines de la SADC ▲
	• Achever la mise à niveau du centre informatique du bureau d'Ottawa	• Mise à niveau du centre informatique du bureau d'Ottawa qui réglera tous les problèmes d'espace, d'alimentation en énergie et de climatisation d'ici à la fin de 2009 ▼

FICHE DE RENDEMENT – 2009-2010 à 2013-2014

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés
Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, la Société doit prendre des mesures pour gérer ses risques importants, assurer une gouvernance exemplaire et collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du filet de sécurité financier, les organismes de réglementation, les membres du Parlement, les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde, ainsi que tout organisme international s'intéressant en toute légitimité aux questions d'assurance-dépôts.	**Gouvernance**	
	• Piloter la transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS)	• La transition aux IFRS devra être terminée et avoir fait l'objet d'une vérification avant la fin de la période de planification. ▲
	• Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique des Systèmes informatiques (SI)	• Mise en œuvre des stratégies de soutien comprises dans le plan stratégique des SI, selon les échéances prévues ▲
	• Élaborer un nouveau plan et une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines (RH)	• Conception et mise en place des nouveaux plan et stratégie en matière de RH avant la fin de la période de planification ▲
	• Mesurer la satisfaction des employés pour nous assurer qu'aucun obstacle ne s'oppose à leur productivité et à leur motivation	• Durant la période de planification, la Société aura mené un sondage sur la satisfaction du personnel ; elle en aura analysé les résultats et y aura donné suite. ▲
	• S'assurer que le programme de gestion de la continuité des opérations demeure actuel et opérationnel	• Toutes les questions issues de l'Analyse des répercussions sur les opérations (ARO) de 2008-2009 devront être réglées durant la période de planification. ▲ • Essais concluants de l'accès à distance protégé (ADP) pour tous les employés avant le 31 mars 2010 ▲ • Ébauche complète du plan de préparation à une pandémie (PPP) avant le 31 mars 2010 ▲
	Exigences de la réglementation, des lois et autres	
	• Terminer la mise en œuvre complète du programme d'examen des contrôles internes de la SADC qui doit être coordonné avec le processus de GRE et le travail des services de vérification et de consultation de la SADC	• Le régime annuel d'examen des contrôles internes est en place, conformément aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). ▲
	Projets visant nos partenaires	
	• Communication annuelle des plans et des résultats de la SADC aux membres du Parlement et à toutes les parties intéressées, dans diverses publications comme le Rapport annuel et le Résumé du plan d'entreprise	• Dépôt aux deux chambres du Parlement et diffusion sur le site Web de la SADC, chaque année, du Rapport annuel et du Résumé du plan d'entreprise de la Société. ▲

Légende : ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget
▼ Retard ou écart par rapport au budget
● Annulation ou report à un exercice ultérieur

REVUE FINANCIÈRE

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). En effet, en date du 1er avril 2005, la SADC a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines EDDV sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la SADC entraîne une augmentation de l'actif de 1,2 million de dollars (1,3 million en 2009), une augmentation du passif de 19 000 dollars (aucune augmentation en 2009), une hausse des produits de 6 000 dollars (48 000 en 2009) et une hausse des charges de 170 000 dollars (265 000 en 2009). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1,0 million de dollars (1,3 million en 2009).

Durant l'exercice 2009-2010, la Société a raffiné la méthode de calcul de ses obligations au titre des indemnités de départ. Elle a fait appel à un actuaire pour calculer ces obligations conformément au Manuel de l'ICCA, chapitre 3461 – *Avantages sociaux futurs*. Cette modification des estimations a été appliquée prospectivement, conformément au chapitre 1506 – *Modifications comptables*. Il en a résulté une hausse de 879 000 dollars des avantages sociaux futurs au 31 mars 2010.

Par ailleurs, durant l'exercice 2009-2010, la SADC a mis en œuvre les modifications apportées au chapitre 3862 – *Instruments financiers – informations à fournir* dans le but d'améliorer l'information relative à la juste valeur et au risque de liquidité. Le chapitre 3862 exige désormais que tous les instruments financiers évalués à leur juste valeur soient classés selon une hiérarchie à trois niveaux aux fins de la divulgation d'information. Chacun de ces niveaux correspond à un degré de transparence des données servant à estimer à leur juste valeur les éléments d'actif et de passif :

Niveau 1 – les données correspondent aux prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques ;
Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ;
Niveau 3 – données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

L'estimation à la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent l'utilisation de données observables du marché dans la mesure du possible. Le classement d'un instrument financier dans cette hiérarchie est fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation à la juste valeur. La modification dont il est question a donné lieu à la divulgation d'information supplémentaire au sujet des instruments financiers, qu'on retrouve à la note 3.

Normes internationales d'information financière

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) plutôt que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Au début de 2008, le CNC a précisé que le basculement aux IFRS se fera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

En 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a confirmé que les entreprises publiques comme la SADC seraient traitées comme des entreprises ayant une obligation d'information du public aux fins de l'adoption des IFRS. Par conséquent, la Société devra produire son information financière concernant l'exercice se terminant le 31 mars 2012 selon les IFRS et fournir des chiffres relatifs à l'exercice précédent conformes aux IFRS, à des fins de comparaison. Elle devra aussi produire un état de sa situation financière au 1er avril 2010.

Durant l'exercice 2008-2009, la Société a voulu poser, à un haut niveau, un diagnostic sur les principales différences qui existent entre les conventions comptables de la SADC et les IFRS, ainsi que sur les systèmes et les méthodes qu'elle devra mettre à jour pour produire des états financiers conformes aux IFRS. La Société a créé une équipe et élaboré un plan de transition tenant compte des modifications à apporter à l'information financière, au processus financier et aux systèmes informatiques.

Durant l'exercice 2009-2010, la Société a commencé à mettre en œuvre son plan de transition et elle a achevé l'examen de la plupart de ses conventions comptables afin d'établir si les IFRS admettent ou imposent des changements aux conventions répertoriées à l'étape du diagnostic. Elle devra modifier considérablement certaines de ses conventions comptables, mais d'autres demeureront inchangées. Il y a forcément des conventions pour lesquelles l'ampleur des changements à apporter n'est pas encore connue, puisque le projet de l'International Accounting Standards Board (IASB) n'est pas encore achevé. On s'attend à ce que d'autres modifications soient apportées aux normes existantes jusqu'à l'adoption des normes internationales. L'équipe mise en place par la Société surveille de près le calendrier des projets de l'IASB, dans le cadre de sa stratégie de passage aux IFRS, en se souciant de l'incidence des modifications proposées sur les plans et décisions récentes de la Société. La SADC continue d'investir dans la formation et les ressources nécessaires à une transition réussie.

Conventions comptables importantes

À l'heure actuelle, l'incidence sur l'information financière du passage aux IFRS ne peut être évaluée de manière raisonnable en raison des changements que l'IASB devrait encore apporter à ses normes et lignes directrices. Voici toutefois un aperçu des éléments où les répercussions seront les plus grandes.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La Société constatera sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts conformément à la norme comptable internationale 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (la norme IAS 37). L'application de la norme IAS 37 sous sa forme actuelle pourrait entraîner des changements importants dans la constatation, la mesure et la divulgation de cette provision. Toutefois, l'IASB travaille à un projet qui remplacera la norme IAS 37 actuelle et aura sans doute pour effet d'harmoniser le traitement fiscal de cette provision selon les IFRS et les pratiques existantes suivant les PCGR du Canada. La nouvelle norme proposée devrait apporter des changements à la mesure de cette provision. Elle devrait être connue en 2010, mais sa date d'entrée en vigueur n'a pas été dévoilée. La SADC envisage d'adopter la nouvelle norme rétrospectivement dans le but d'utiliser une même méthode de calcul pour le premier exercice de l'adoption des IFRS (terminé le 31 mars 2012) et pour l'exercice précédent (terminé le 31 mars 2011). Tant que la nouvelle norme n'est pas connue, la SADC ne peut raisonnablement estimer l'incidence financière sur la provision du passage aux nouvelles normes.

Instruments financiers

La SADC classe ses placements dans la catégorie « disponibles à la vente » au titre des PCGR du Canada et les comptabilise à leur juste valeur ; les gains et les pertes latents résultant d'un changement dans la juste valeur sont comptabilisés au poste « Autres éléments du résultat étendu ». Selon les IFRS, et plus particulièrement la norme comptable internationale 39 – *Instruments financiers* (la norme IAS 39), la SADC continuerait de classer ses placements dans la catégorie « disponibles à la vente » et continuerait donc de mesurer ses placements à la valeur du marché à la fin de chaque période de référence, sans que le passage aux nouvelles normes ait la moindre incidence financière.

Toutefois, en novembre 2009, une nouvelle norme, la norme internationale d'information financière 9 – *Instruments financiers* (la norme IFRS 9), est venue remplacer en partie l'IAS 39 et la catégorie « disponibles à la vente » a été éliminée. Selon cette nouvelle norme, les placements de la SADC seront évalués au coût après amortissement, plutôt qu'à la juste valeur. Cette nouvelle norme s'appliquera à l'exercice débutant le 1er janvier 2013 ou aux exercices subséquents, mais il sera permis de l'adopter plus tôt. L'adoption anticipée de l'IFRS 9, c'est-à-dire à la date du passage aux nouvelles normes, ajouterait 725 000 dollars au montant des placements et à celui des capitaux propres.

Première adoption des IFRS

La norme internationale d'information financière 1 – *Première adoption des Normes internationales d'information financière* (la norme IFRS 1) prévoit certaines exemptions et certains choix dont peuvent se prévaloir les entités qui établissent leurs états financiers selon les IFRS au lieu des PCGR du Canada. La Société a pris connaissance des principales exemptions et principaux choix applicables à chaque norme. L'adoption de normes pertinentes au titre de la norme IFRS 1 n'a aucune conséquence importante pour la Société, car les exemptions et les choix prévus ne sont pas applicables ou ne seront pas appliqués.

Répercussions sur le processus financier et les systèmes informatiques

La Société a répertorié et mis en place les processus nécessaires à la production de déclarations selon les deux ensembles de normes en 2010-2011. Ses systèmes n'ont pas nécessité de modifications importantes et ils pourront traiter les données financières et produire des états financiers selon les PCGR du Canada et selon les IFRS à compter du 1er avril 2010.

Points saillants du bilan consolidé

Au 31 mars 2010, l'actif total de la Société s'élevait à 1 965,0 millions de dollars, soit environ 10 pour 100 de plus qu'à la même date un an plus tôt (1 779,4 millions de dollars). L'actif total est composé essentiellement de placements (99 pour 100). Le portefeuille de placement de la Société se compose de bons du Trésor (4,5 pour 100) et d'obligations (94,5 pour 100) émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux. D'autres placements, détenus pour des besoins de gestion de trésorerie, comptent très peu dans la composition du portefeuille (1,0 pour 100). Au 31 mars 2010, le taux de rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société, était de 1,5 pour 100, contre 2,3 pour 100 en 2009, compte tenu d'une duration modifiée de 1,1 année. Ces chiffres laissent entendre que, étant composé de placements à court terme, le portefeuille de la Société est peu sensible à la variation des taux d'intérêt et donc que sa valeur risque moins de fluctuer.

Placements

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

- le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;
- le portefeuille de placement constitue la première source de financement de toute activité d'intervention.

Portefeuille de placement
Ventilation par cote de crédit* (%)
31 mars 2010

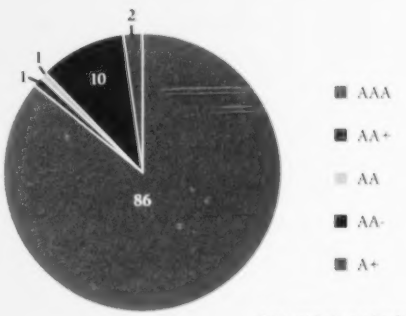

*cotes attribuées par Standard & Poor's

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* (« Lignes directrices ») émises par le ministre des Finances. En vertu des politiques en matière de risques financiers approuvées par son conseil d'administration, la SADC ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, ces politiques limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés. Toujours en vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A. Les placements dont le terme est supérieur à trois ans sont restreints aux titres du gouvernement du Canada.

Recouvrements futurs

La SADC estime que des recouvrements futurs de l'ordre de 16 millions de dollars pourraient être attendus des dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Il est toujours très difficile de prédire la date et le montant des recouvrements à venir. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles portant sur des actifs particuliers d'institutions faillies.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2010	Possibles recouvrements futurs pour la SADC	Prévisions de pertes pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN[a])
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 588	1 484	2	6 %	15 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette (VAN).

Impôts sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices imposables proviennent principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son bénéfice net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. Au 31 mars 2010, la charge d'impôts de la SADC s'élevait à 0,4 million de dollars, et les impôts à recouvrer étaient de 3,4 millions de dollars (compte tenu des acomptes provisionnels effectués durant l'exercice).

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale.

De plus, les économies ou les coûts futurs rattachés aux actifs ou aux passifs d'impôts sont constatés, après déduction d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, dans la mesure où leur réalisation est plus probable qu'improbable. Suivant la recommandation de l'ICCA, l'actif ou le passif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2010, la Société constatait un actif d'impôts futurs de 0,8 million de dollars, à comparer à un passif d'impôts futurs de 3,9 millions de dollars un an plus tôt.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

À la fin de l'exercice 2009-2010, les institutions membres de la SADC faisaient face à des risques plus grands qu'un an plus tôt. L'économie canadienne a renoué avec la croissance en 2010, soutenue à la fois par les stimulants budgétaires de l'État, la faiblesse des taux d'intérêt et le début de reprise aux États-Unis. Malgré ces signes de reprise, il convient de tempérer notre optimisme, car l'économie canadienne continue de faire face à de nombreux risques possibles.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque probablement de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2010, la provision était de 1 100,0 millions de dollars, dépassant de 300,0 millions de dollars le niveau atteint le 31 mars 2009. Cette augmentation s'explique avant tout par le niveau élevé de deux variables essentielles à l'établissement des provisions de la Société, soit les prévisions de défaillances de Moody's KMV et le volume des dépôts assurés.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à la société Moody's KMV, chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer dans l'avenir.

Financement *ex ante*

La SADC reconnaît que, pour bien fonctionner, un régime d'assurance-dépôts sain a besoin de ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui se traduit par un montant d'environ 2,4 à 3,0 milliards de dollars, si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2009. Au 31 mars 2010, le niveau était de 2,0 milliards de dollars ou 33 points de base des dépôts assurés.

Selon les prévisions actuelles présentées dans le *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015* de la SADC, le premier niveau de la fourchette cible sera atteint au cours de l'exercice 2015-2016, soit un an plus tard que selon les prévisions du *Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014*, en raison de la hausse marquée des dépôts assurés et parce que le rendement des placements a été inférieur aux attentes. L'atteinte du premier niveau de la fourchette cible dépendra du volume des dépôts assurés, du montant des primes et des taux d'intérêt du marché. Toute variation d'un de ces facteurs peut retarder le moment où le financement *ex ante* sera égal à 40 points de base des dépôts assurés.

Sommaire de l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

Bénéfice net (perte nette) et bénéfices non répartis

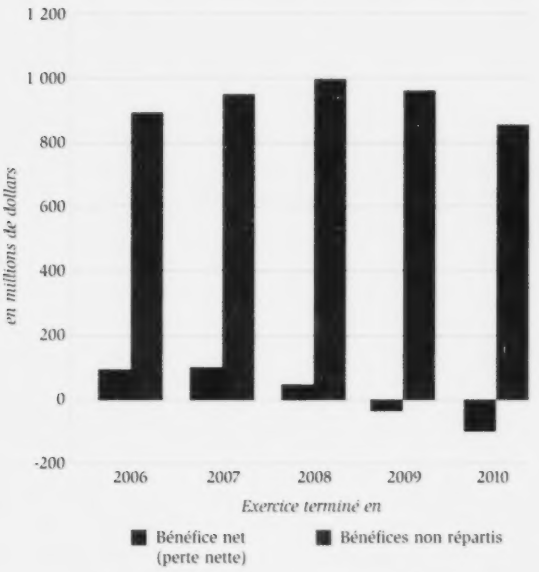

La SADC a terminé l'exercice 2009-2010 avec des **bénéfices non répartis** de 858,1 millions de dollars, un montant inférieur d'environ 10,6 pour 100 aux chiffres de l'exercice précédent. Cette diminution s'explique essentiellement par l'augmentation de 300,0 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, augmentation compensée en partie par une hausse du revenu en primes.

À la fin de l'exercice, les **produits** de la SADC ont totalisé 228,8 millions de dollars, un montant contrebalancé par des frais d'exploitation nets de 30,5 millions de dollars et par des charges d'impôts de 0,4 million de dollars. En outre, si l'on tient compte de l'augmentation de 300,0 millions de dollars de la provision pour pertes, la Société enregistre une **perte nette** de 102,1 millions de dollars pour l'exercice.

Le **revenu en primes** a atteint 197,8 millions de dollars en 2009-2010, comparativement à 92,3 millions en 2008-2009.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice comptable des primes 2009 étaient les suivants :

- Catégorie 1 : 1/54 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 2 : 1/27 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 3 : 2/27 pour 100 des dépôts assurés
- Catégorie 4 : 4/27 pour 100 des dépôts assurés

Le tableau qui suit illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2009 et pour les quatre exercices précédents.

Catégorie de tarification	Exercice comptable des primes				
	2005 %	2006 %	2007[a] %	2008 %	2009 %
1	81	84	93	75	68
2	18	14	6	20	21
3	0	2	1	5	10
4	1	0	0	0	1

[a] Chiffres retraités

Le **produit des intérêts sur placements** de la SADC suffit à couvrir ses frais d'exploitation. Il a atteint 31,0 millions de dollars en 2009-2010, soit environ 42,5 pour 100 de moins qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par des taux d'intérêt qui sont demeurés beaucoup plus bas.

Au 31 mars 2010, les **frais d'exploitation nets** s'élevaient à 30,5 millions de dollars (comparativement à 25,6 millions en 2008-2009).

Produit des intérêts par rapport aux frais d'exploitation

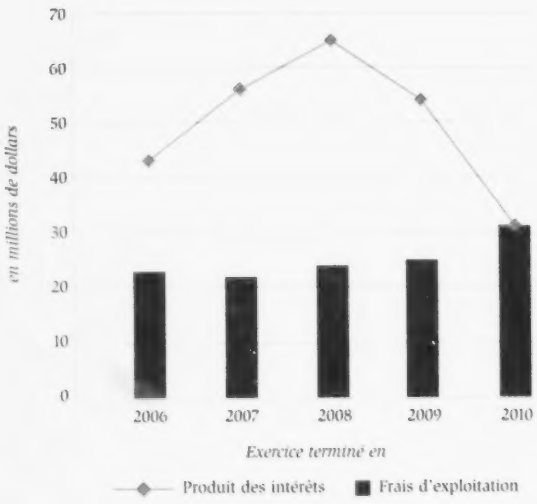

Profil des frais d'exploitation (%)
31 mars 2010

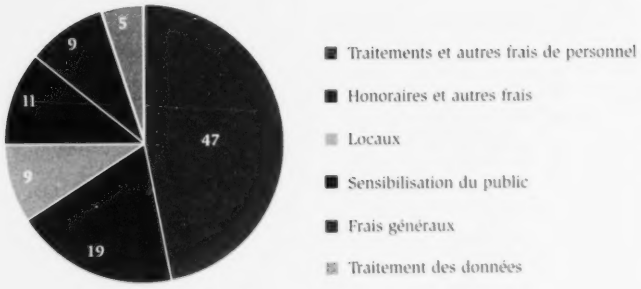

Le profil des dépenses de la Société reflète le fait qu'elle s'appuie sur un noyau d'employés spécialisés. En conséquence, la catégorie de dépenses la plus importante est celle des traitements et autres frais de personnel, qui représente 47,2 pour 100 des frais d'exploitation nets de 2009-2010 (47,4 pour 100 en 2008-2009).

Les coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations sont défalqués des frais d'exploitation de la SADC. La SADC fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'ACFC et le BSIF, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. En 2009-2010, la SADC a comptabilisé des recouvrements qui ont totalisé 0,8 million de dollars (0,9 million en 2008-2009).

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2009-2010

Bilan

Au 31 mars 2010, l'**actif total** atteignait 1 965,0 millions de dollars, comparativement aux 1 881,0 millions prévus dans le plan. Les produits ont nettement dépassé les prévisions en 2010, ce qui a donné lieu à des placements supérieurs aux attentes. La croissance des placements est le principal facteur à l'origine de la hausse de l'actif total.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **produits** ont totalisé 228,8 millions de dollars, soit 90,9 millions de plus que prévu dans le plan. Cette hausse s'explique principalement par la progression beaucoup plus forte que prévu du volume des dépôts assurés et par le reclassement de certaines institutions membres aux fins du régime de primes différentielles. Le produit des intérêts sur placements a été inférieur aux prévisions, contrebalançant en partie la hausse inattendue du revenu en primes. Les taux d'intérêt du marché se sont maintenus à des niveaux exceptionnellement bas durant l'exercice 2010, ce qui explique que le produit d'intérêts ait été inférieur aux prévisions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, la **perte nette** a été de 102,1 millions de dollars, alors qu'un bénéfice net de 118,0 millions de dollars était prévu. Cet écart de 220,1 millions de dollars s'explique en premier lieu par une augmentation de 300,0 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, en réponse à l'accroissement des risques auxquels font face les institutions membres de la SADC. Cette hausse est en partie compensée par le niveau inattendu du volume des dépôts assurés et du revenu en primes qui en a résulté. À 30,5 millions de dollars, les frais d'exploitation nets ont été inférieurs aux prévisions de 32,1 millions, surtout parce que les frais de personnel n'ont pas progressé autant que prévu.

Les **bénéfices non répartis**, de 858,1 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 369,9 millions de dollars inférieurs au plan, en raison d'augmentations non prévues de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Ces augmentations ont été de 150,0 millions de dollars en 2009 et de 300,0 millions de dollars en 2010.

Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015

Mesures de compression des coûts prévues dans le budget fédéral de 2010

Le budget 2010 du gouvernement fédéral annonce des mesures visant à freiner la croissance globale des dépenses d'exploitation de l'État. Ces mesures visent tous les organismes recevant des crédits du gouvernement, et le gouvernement s'attend à ce que d'autres organismes fédéraux qui ne reçoivent pas de crédits (c'est-à-dire les sociétés d'État qui s'autofinancent), suivent et gèlent leurs dépenses d'exploitation. La SADC, une société d'État qui s'autofinance, s'engage à respecter l'esprit de ces mesures.

La direction a examiné les dépenses dans tous les secteurs de la Société pour s'assurer de privilégier les activités fondamentales de cette dernière. Elle a relevé des possibilités d'économie dans son budget d'exploitation, ce qui permettra à la SADC de se concentrer sur les priorités annoncées par le gouvernement dans son dernier budget tout en restant dans les limites du budget approuvé pour 2010-2011. En outre, pour respecter les exigences du gouvernement, la SADC a réduit ses frais de déplacement, de représentation et de participation à des congrès pour les ramener à leurs niveaux de 2008-2009. La mise en œuvre efficace de ces mesures suppose qu'aucune intervention ne sera nécessaire auprès des institutions membres. La Société ne prévoit aucune intervention de cette nature durant la période de planification. Ses budgets d'exploitation futurs ne tiennent donc pas compte des conséquences de telles interventions. Si la Société devait intervenir auprès d'une institution membre, les coûts d'une telle intervention auraient sans doute une incidence considérable sur les frais d'exploitation.

Exercice 2010-2011

La Société s'attend à réaliser un **bénéfice net** de 192,5 millions de dollars en 2010-2011.

Les **produits** de la Société devraient totaliser 211,1 millions de dollars en 2010-2011, dont 180,5 millions en revenu en primes et 30,6 millions de dollars en produit d'intérêts. Cela s'explique par la hausse des taux de prime, de un tiers par rapport à l'exercice 2008-2009. La SADC s'attend à ce que le taux de croissance des dépôts assurés chute à 7 pour 100 en 2010-2011, comparativement à 15 pour 100 en 2009-2010. Compte tenu de ces hypothèses et de la répartition prévue des institutions membres parmi les catégories de tarification, le revenu en primes devrait diminuer de 17,3 millions de dollars. Enfin, on s'attend à ce que les taux d'intérêt amorcent un retour à la normale durant l'exercice 2010-2011.

Revenu en primes

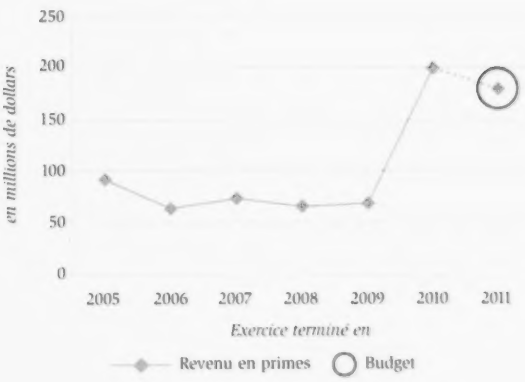

Les **frais d'exploitation nets** devraient s'établir à 32,9 millions de dollars en 2010-2011, comparativement à 30,5 millions de dollars en 2009-2010. La SADC continuera de mettre l'accent sur ses compétences fondamentales et sa capacité d'intervention, entre autres en surveillant les risques que représentent les institutions membres, en renforçant sa capacité de remboursement et en faisant progresser sa capacité d'apporter des solutions autres qu'un remboursement, notamment grâce au pouvoir d'établir une institution-relais qui vient de lui être attribué. En outre, la Société poursuivra ses activités de sensibilisation des déposants.

L'**encaisse et les placements** devraient s'élever à 2 149,0 millions de dollars à la fin de 2010-2011.

À l'origine, on avait prévu que les **bénéfices non répartis** et la **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** s'établiraient respectivement à 1 352,0 millions de dollars et 800,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2010-2011. Toutefois, après l'approbation du *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015*, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a été augmentée de 300,0 millions de dollars. Cette provision passe ainsi à 1 100,0 millions de dollars, tandis que les bénéfices non répartis prévus au 31 mars 2011 sont ramenés à 1 052,0 millions de dollars.

Le niveau du **financement *ex ante*** de la Société devrait s'élever à 2 152,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2011, soit 34 points de base des dépôts assurés. L'augmentation de la provision n'a eu aucune incidence sur cette prévision.

2010-2011 à 2014-2015

Le *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015* de la SADC a été rédigé et approuvé avant que ne soient annoncées les mesures de compression des coûts prévues dans le budget fédéral de 2010.

Le budget fédéral 2010 a une incidence sur les frais d'exploitation nets prévus. Au départ, nous avions prévu des frais d'exploitation de l'ordre de 168,0 millions de dollars sur l'ensemble de la période de planification, mais il est maintenant probable que ces prévisions seront revues à la baisse pour tenir compte des mesures de compression des coûts. Dans le cadre de la planification de ses activités, la SADC examinera de près les possibilités de compression au-delà de 2010-2011. Le *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016* de la Société comportera donc des estimations de frais d'exploitation plus précises.

Les mesures de compression des coûts n'ont aucune incidence sur les revenus prévus. Sur la période de planification quinquennale, la SADC s'attend à enregistrer un revenu en primes global de 1,1 milliard de dollars et un produit d'intérêts de l'ordre de 193 millions de dollars.

La réduction probable des prévisions à l'égard des frais d'exploitation devrait se répercuter sur les prévisions visant l'encaisse et les placements, et les bénéfices non répartis. Au départ, le *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015* prévoyait une somme de 3 037,0 millions de dollars au chapitre de l'encaisse et des placements ainsi que des bénéfices non répartis de 2 238,0 millions de dollars à la fin de la période de planification (au 31 mars 2015). Le *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016* comportera des prévisions plus précises concernant l'encaisse et les placements.

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les prévisions relatives au revenu en primes supposent que les taux de prime augmentent de un tiers par rapport à l'exercice 2008-2009 en 2010-2011 et 2011-2012, comme ils l'ont fait en 2009-2010, de sorte qu'ils doubleront par rapport aux taux de 2008-2009.
- Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 1,57 pour 100.
- On suppose par ailleurs qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de référence.
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est évaluée annuellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu. Pour les besoins du *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015* de la SADC, il est prévu que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeure à 800 millions de dollars (voir encadré).

Le plan d'entreprise de la SADC pour l'exercice commençant le 1er avril repose sur des données au 31 décembre de l'année précédente. En conséquence, l'information financière de cette partie et les commentaires qui s'y rapportent reflètent les données du plan initial, lequel ne tient pas compte de l'incidence de l'évolution de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Cette provision est recalculée à la fin de chaque exercice, à la lumière d'un ensemble de critères quantitatifs et de l'évaluation de la conjoncture faite par la SADC à ce moment-là.

	Plan d'entreprise 2010-2011[a]	**Chiffres réels 2009-2010**	Plan d'entreprise 2009-2010[a]
		en millions de dollars	
Bilan consolidé (au 31 mars)			
Actif			
Encaisse et placements	2 149	1 954	1 873
Créances	–	3	1
	2 149	1 957	1 874
Immobilisations corporelles	5	4	2
	2 154	1 961	1 876
Impôts sur les bénéfices à recevoir	–	3	4
Actif d'impôts futurs	–	1	1
Actif total	**2 154**	**1 965**	**1 881**
Passif			
Créditeurs	2	8	3
Impôts sur les bénéfices à payer	–	–	–
Passif d'impôts futurs	–	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	800	1 100	650
	802	1 108	653
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	1 352	858	1 228
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)[b]	–	(1)	–
	1 352	857	1 228
Total du passif et des capitaux propres	**2 154**	**1 965**	**1 881**
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (exercice terminé le 31 mars)			
Produits			
Primes	180	198	102
Intérêts sur placements	31	31	36
Autres	–	–	–
	211	229	138
Charges			
Frais d'exploitation nets	33	30	32
Augmentation des provisions pour pertes	–	300	–
Recouvrements de sommes radiées	(14)	–	(14)
	19	330	18
Bénéfice net (perte nette) avant impôts	192	(101)	120
(Recouvrement) charge d'impôts	(1)	1	2
Bénéfice net (perte nette)	193	(102)	118
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	1 159	960	1 110
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	**1 352**	**858**	**1 228**
État consolidé du résultat étendu (exercice terminé le 31 mars)			
Bénéfice net (perte nette)	193	(102)	118
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente[b]	–	(17)	–
Recouvrement d'impôts	–	5	–
Autres éléments du résultat étendu (perte)	–	(12)	–
Résultat étendu (perte)	**193**	**(114)**	**118**

[a] Le *Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014* et celui de 2010-2011 à 2014-2015 reposent sur l'information disponible au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 respectivement. En conséquence, les chiffres du tableau ne reflètent pas l'augmentation de 150 millions de dollars au 31 mars 2009 et de 300 millions de dollars au 31 mars 2010 de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

[b] Il est prévu dans le *Plan d'entreprise 2009-2010 à 2013-2014* et celui de 2010-2011 à 2014-2015 que la valeur marchande des actifs financiers disponibles à la vente de la SADC est égale à la valeur comptable ; en conséquence, il n'y a eu ni gains ni pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 30 avril 2010

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2009-2010, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2009-2010 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2010, nous déclarons que :

- la SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées ;
- la SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, en dépit du fait que le risque d'intervention et le risque de personnes sont préoccupants dans le contexte actuel.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte du conseil. Par ailleurs, le processus de gestion des risques de l'entreprise est régulièrement validé par les Services de vérification et de consultation de la SADC.

La présidente et première dirigeante,

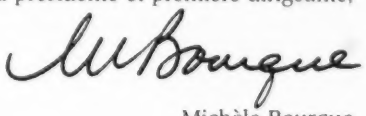

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier,
président du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

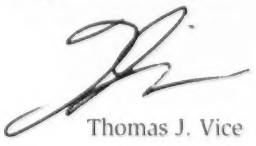

Thomas J. Vice

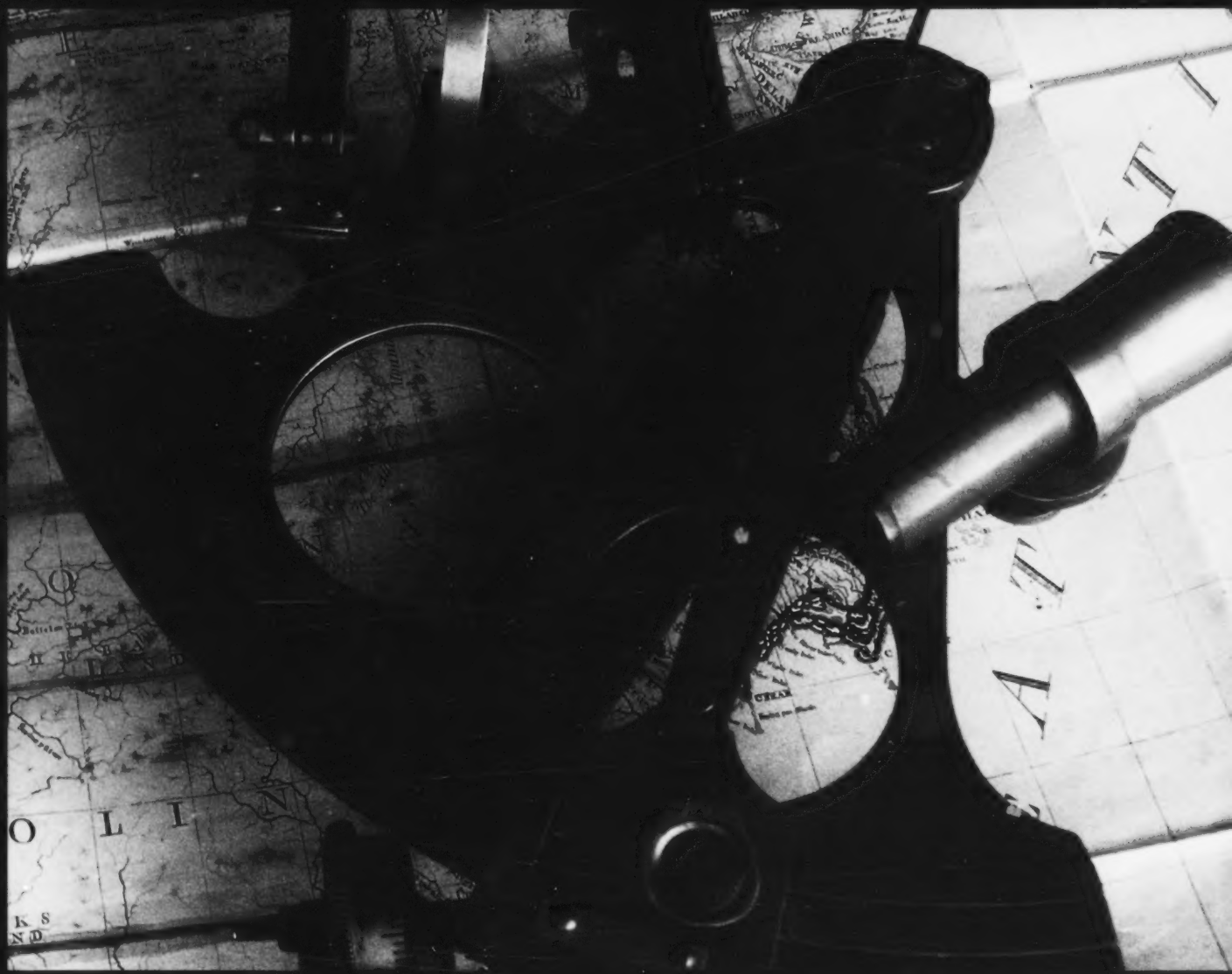

ÉTATS FINANCIERS 2

Une protection sur laquelle les Canadiens peuvent compter

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA SADC

Le 30 avril 2010

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers contenues dans le présent rapport annuel. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs d'activité de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables et de présenter avec exactitude l'information financière, et recommande au conseil l'approbation des états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire la vérificatrice générale du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,

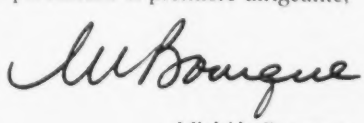

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration,
et directeur financier,

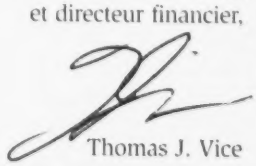

Thomas J. Vice

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2010 et les états consolidés des résultats et des bénéfices non répartis, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Clyde M. MacLellan, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 30 avril 2010

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Bilan consolidé
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	Notes	2010	2009
Actif			
Encaisse		530 $	450 $
Placements	4	1 953 823	1 770 216
Créances et autres sommes à recevoir		2 841	2 001
		1 957 194	1 772 667
Immobilisations corporelles	5	3 709	1 641
Impôts à recouvrer	10	3 361	5 089
Actif d'impôts futurs	10	776	–
		7 846	6 730
		1 965 040 $	**1 779 397 $**
Passif			
Créditeurs et charges à payer		7 470 $	4 007 $
Passif d'impôts futurs	10	–	3 885
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	6	1 100 000	800 000
		1 107 470	807 892
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	8	858 087	960 211
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	11	(517)	11 294
		857 570	971 505
		1 965 040 $	**1 779 397 $**
Passif éventuel et engagements	15, 16		

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Notes	2010	2009
Produits			
Primes	12	197 799 $	92 338 $
Intérêts sur placements		31 004	53 906
Autres		12	115
		228 815	146 359
Charges			
Frais d'exploitation	13	30 555	25 616
Augmentation des provisions pour pertes	6	299 957	149 497
		330 512	175 113
Perte nette avant impôts sur les bénéfices		(101 697)	(28 754)
Impôts sur les bénéfices			
Charge d'impôts exigibles	10	39	7 993
Charge d'impôts futurs	10	388	560
		427	8 553
Perte nette après impôts sur les bénéfices		(102 124)	(37 307)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		960 211	997 518
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice		**858 087 $**	**960 211 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé du résultat étendu
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Perte nette	(102 124) $	(37 307) $
Autres éléments du résultat étendu (pertes)		
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(16 718)	4 260
Recouvrement (charge) d'impôts s'appliquant aux gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	4 907	(971)
Autres éléments du résultat étendu (pertes)	(11 811)	3 289
Perte étendue	**(113 935) $**	**(34 018) $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2010	2009
Activités d'exploitation		
Primes perçues	197 799 $	92 338 $
Intérêts perçus	36 088	56 361
Autres sommes versées	(829)	(237)
Impôts reçus (payés)	1 690	(15 183)
Remboursements en vertu d'accords de garantie	43	503
Paiements à des fournisseurs et à des employés	(29 302)	(25 139)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	205 489	108 643
Activités d'investissement		
Achats de titres et de dépôts à terme	(5 646 499)	(6 392 388)
Échéance de titres et de dépôts à terme	5 441 090	6 283 770
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(205 409)	(108 618)
Encaisse		
Augmentation au cours de l'exercice	80	25
Solde au début de l'exercice	450	425
Solde à la fin de l'exercice	**530 $**	**450 $**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers consolidés
31 mars 2010

1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres et faire fonction de liquidateur, séquestre ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

2 – Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Méthode de consolidation. Les présents états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (voir la note 7), les états financiers de ACC, une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont les instruments financiers évalués à leur juste valeur et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ses estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu de certains événements et de diverses incertitudes, dont l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite future d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, du taux de prime annuel imposé aux institutions membres.

Adoption des nouvelles normes comptables. En juin 2009, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a révisé le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – Informations à fournir*, du Manuel de l'ICCA afin d'étoffer les exigences en matière d'information concernant la juste valeur et le risque de liquidité. Le chapitre 3862 exige maintenant que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-après, aux fins de la communication de l'information financière. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données correspondent aux prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
Niveau 3 – Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La détermination de la juste valeur et de la hiérarchie qui s'applique exige l'utilisation de données observables sur le marché, s'il en est. Le classement d'un instrument financier dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui sera significatif dans l'évaluation de la juste valeur.

Placements. Les placements, qui représentent des titres négociables et des dépôts à terme, sont, en principe, détenus jusqu'à leur échéance. Ils peuvent cependant être vendus en cas d'évolution des besoins en liquidités, pour financer des solutions d'intervention auprès d'institutions membres ou pour faire en sorte que le risque financier respecte les paramètres et les limites permises en vertu des politiques de la Société en matière de risque financier. En conséquence, la Société a classé ses placements dans la catégorie des placements « disponibles à la vente ». Les gains et pertes latents résultant d'un changement dans la valeur des placements « disponibles à la vente » sont comptabilisés au poste Autres éléments du résultat étendu. Étant donné que les gains et pertes latents se réalisent du fait de la cession ou d'une baisse durable de valeur, ils passeront du poste Autres éléments du résultat étendu au poste Intérêts sur placements. Le produit des intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est inclus dans les Intérêts sur placements. Les placements sont comptabilisés à la date de règlement.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente sont immédiatement passés en charges dans le bénéfice net.

Créances et autres sommes à recevoir. Les créances et autres sommes à recevoir sont classées dans la catégorie des prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, elles sont évaluées au coût d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créances et autres sommes à recevoir se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de celles-ci.

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs. Ces méthodes sont examinées à la fin de chaque exercice, et toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La durée de vie utile servant au calcul de l'amortissement du mobilier est de dix ans, de cinq ans pour l'équipement et de trois ans pour le matériel informatique. Les améliorations locatives sont amorties sur toute la période de location. Les logiciels sont amortis sur leur durée estimative de vie utile et évalués individuellement.

Les profits et pertes dégagés sur la mise hors service d'un élément d'immobilisation représentent la différence entre le produit de la vente de cet élément et la valeur comptable de ce dernier, et sont comptabilisés dans les frais généraux.

Créditeurs et charges à payer. Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont évalués au coût d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci.

Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts décrites ci-dessous :

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision pour garanties est estimée en fonction des paiements en espèces futurs qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La Société calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la Société est tenue de remplir son mandat de manière à minimiser ses risques de perte.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de l'exercice au cours duquel elle survient.

Produit des primes. Le produit des primes est calculé sur le montant des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire annuellement, au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Autres produits. Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste Autres produits quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles cotisent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. Les cotisations de la Société sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite. En vertu des dispositions en vigueur, la Société n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

Avantages sociaux futurs. Les employés ont droit à des indemnités de départ déterminées en vertu de leur contrat de travail et de leurs conditions d'emploi. Le coût des indemnités auxquelles ont droit les employés est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur du passif est fondée sur un taux courant d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent la meilleure estimation à long terme, par la direction, de facteurs tels que les futures augmentations de salaires et la proportion des employés qui quitteront la Société dans le futur. L'excédent du gain actuariel net (ou de la perte actuarielle nette) sur 10 pour 100 de l'obligation au titre des prestations est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés. La durée moyenne résiduelle d'activité des employés couverts par ce plan est de 12 ans.

Impôts sur les bénéfices. La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale. Les impôts futurs sont déterminés en utilisant les taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

Normes internationales d'information financière (IFRS). En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada annonçait que, dans le cas des entreprises ayant une obligation d'information du public, les principes comptables généralement reconnus du Canada seraient remplacés par les Normes internationales d'information financière. Au début de 2008, le Conseil des normes comptables a précisé que le basculement aux Normes internationales se fera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

En septembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a confirmé qu'aux fins de la communication de l'information financière, les entreprises publiques, suivant sa définition, devraient respecter les normes applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, aux termes du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, soit les IFRS. Étant donné que la Société est visée par cette définition, elle sera tenue de produire son information financière selon les IFRS pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Elle devra aussi, à des fins de comparaison, fournir des chiffres relatifs à l'exercice se terminant le 31 mars 2011 établis selon les IFRS, ainsi qu'un état de sa situation financière d'ouverture au 1er avril 2010.

3 – Juste valeur

Les placements sont évalués aux prix cotés sur les marchés et sont donc classés dans le niveau 1, aux fins du classement de l'évaluation de la juste valeur. Si l'on fait exception des placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses actifs et ses passifs financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs.

4 – Placements

Les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2010			31 mars 2009		
	Terme à courir (en milliers de dollars)					
	Moins d'un an	1 à 3 ans	Total	Moins d'un an	1 à 3 ans	Total
Bons du Trésor	86 582 $	– $	86 582 $	305 478 $	– $	305 478 $
Taux de rendement moyen pondéré (%)	0,48	–	0,48	2,40	–	2,40
Obligations	732 365	1 114 375	1 846 740	580 407	883 531	1 463 938
Taux de rendement moyen pondéré (%)	1,85	1,44	1,61	3,05	1,80	2,29
Autres	20 501	–	20 501	800	–	800
Taux de rendement moyen pondéré (%)	0,20	–	0,20	0,45	–	0,45
Total des placements	**839 448 $**	**1 114 375 $**	**1 953 823 $**	**886 685 $**	**883 531 $**	**1 770 216 $**
Taux de rendement moyen pondéré (%)	**1,67**	**1,44**	**1,54**	**2,82**	**1,80**	**2,31**

	31 mars 2010				31 mars 2009
	(en milliers de dollars)				
	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	86 564 $	18 $	– $	86 582 $	305 478 $
Obligations	1 847 483	–	(743)	1 846 740	1 463 938
Autres	20 501	–	–	20 501	800
Total des placements	**1 954 548 $**	**18 $**	**(743) $**	**1 953 823 $**	**1 770 216 $**

5 – Immobilisations corporelles

Les changements suivants ont été apportés au poste des immobilisations corporelles durant l'exercice :

	2010 (en milliers de dollars)				2009 (en milliers de dollars)			
	Matériel informatique	Mobilier, équipement et autres	Améliorations locatives	Total	Matériel informatique	Mobilier, équipement et autres	Améliorations locatives	Total
Coûts								
Début de l'exercice	3 626 $	943 $	1 069 $	5 638 $	3 476 $	655 $	1 058 $	5 189 $
Acquisitions	508	1 063	1 397	3 068	670	296	11	977
Aliénations	(344)	–	–	(344)	(520)	(8)	–	(528)
Solde à la fin de l'exercice	3 890 $	2 006 $	2 466 $	8 362 $	3 626 $	943 $	1 069 $	5 638 $
Amortissement cumulé								
Début de l'exercice	2 587 $	572 $	838 $	3 997 $	2 631 $	512 $	698 $	3 841 $
Dotation aux amortissements	564	296	140	1 000	476	68	140	684
Aliénations	(344)	–	–	(344)	(520)	(8)	–	(528)
Solde à la fin de l'exercice	2 807 $	868 $	978 $	4 653 $	2 587 $	572 $	838 $	3 997 $
Valeur comptable	**1 083 $**	**1 138 $**	**1 488 $**	**3 709 $**	**1 039 $**	**371 $**	**231 $**	**1 641 $**

La Société procède à la rénovation de ses locaux ; aussi, des coûts de construction de 1 397 000 dollars au 31 mars 2010 ont été engagés à l'égard d'améliorations locatives qui ne sont pas encore en service. Ces coûts n'ont pas été amortis.

6 – Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2010, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2009.

	31 mars 2010			31 mars 2009
	(en milliers de dollars)			
	Provision pour garanties	**Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts**	**Total**	**Total**
Début de l'exercice	– $	800 000 $	800 000 $	650 000 $
Sommes reçues	43	–	43	503
Sommes radiées	–	–	–	–
Ajustement des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	(43)	300 000	299 957	149 497
Fin de l'exercice	**– $**	**1 100 000 $**	**1 100 000 $**	**800 000 $**

Comme l'établissement de ces provisions repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

7 – Entités à détenteurs de droits variables

Depuis le 1er avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC–15 de l'ICCA. Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

Selon la note NOC–15, est réputée à droits variables toute entité qui ne possède pas suffisamment d'instruments de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné, ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. ACC répond à la définition d'une EDDV. La NOC–15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV ; le principal bénéficiaire d'une EDDV s'entend d'une entité qui doit assumer la plupart des pertes prévues de l'EDDV ou qui recevra la plupart des rendements résiduels prévus de cette dernière, ou les deux. La Société est réputée être le principal bénéficiaire d'ACC. Par conséquent, aux fins de la comptabilité, ACC est consolidée dans les états financiers de la Société.

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la Société a facilité le transfert de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plus grande partie de l'actif résiduel de la CTCG. ACC se doit de gérer son actif et d'en disposer de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la Société.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la Société entraîne une augmentation de l'actif de 1,2 million de dollars (1,3 million en 2009), une augmentation du passif de 19 000 dollars (nulle en 2009), et une hausse des produits de 6 000 dollars (48 000 dollars en 2009) et des charges de 170 000 dollars (265 000 dollars en 2009). De ce fait, les bénéfices non répartis de la Société ont augmenté de 1 million de dollars (1,3 million en 2009).

8 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué des bénéfices non répartis. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme du capital et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

La Société s'expose à deux types de pertes liées à l'assurance-dépôts : les pertes qu'elle est susceptible de subir et les pertes qu'elle ne peut raisonnablement estimer, en raison de données insuffisantes. Chaque année, la Société estime les pertes qu'elle est susceptible de subir et inscrit cette estimation au poste de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (voir la note 6).

La fourchette cible du capital nécessaire pour absorber les pertes ne pouvant raisonnablement être estimées correspond au solde du financement *ex ante*, après déduction de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société n'a pas encore atteint la limite inférieure de la fourchette cible du capital, telle qu'elle a été établie dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime (voir la note 12) constituent le principal élément de gestion du capital. Une fois la fourchette cible atteinte, la Société décidera de la cession des montants qui pourraient dépasser la limite supérieure de la fourchette cible.

Financement *ex ante*

	Réel 31 mars 2010	Réel 31 mars 2009	Fourchette cible* 31 mars 2010	
		(en milliers de dollars)		
			Limite inférieure	Limite supérieure
Bénéfices non répartis	858 087 $	960 211 $	1 260 050 $	1 850 063 $
Points de base des dépôts assurés	14*	18**	21	31
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100 000	800 000	1 100 000	1 100 000
Points de base des dépôts assurés	19*	16**	19	19
Total	**1 958 087 $**	**1 760 211 $**	**2 360 050 $**	**2 950 063 $**
Total des points de base des dépôts assurés	**33***	**34****	**40**	**50**

* selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2009
** selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2008

9 – Gestion des risques financiers

Le portefeuille de placements de la Société constitue l'essentiel de l'actif de cette dernière. La stratégie de placement de la Société repose sur deux principes de base clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital investi, et le portefeuille de placement doit constituer la première source de financement de toute activité d'intervention. La Société dispose d'un cadre global de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités de son conseil d'administration. Le processus de GRE et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne à la Société.

Des politiques formelles sont en place à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels s'expose la Société. Ces politiques sont examinées périodiquement, au moins chaque année, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes. Les principaux risques financiers liés à la détention d'instruments financiers et aux opérations y afférentes comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit. Le risque de crédit se définit ainsi : risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel s'expose la Société correspond à la valeur comptable de son portefeuille de placement et de ses créances et autres sommes à recevoir portés au bilan consolidé. Aucune des créances et autres sommes à recevoir n'est en souffrance ou irrécouvrable.

La politique de la Société en matière de risque de crédit établit entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à conclure des opérations financières. La Société doit effectuer ses placements auprès de contreparties bien cotées et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. Dans ses transactions, la Société ne peut dépasser les limites d'approbation permises, par agent autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements à des titres garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à des titres de créance émis par les sociétés de financement municipales. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances de chaque placement. Dans le cas des placements de moins de trois ans, les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A au moment de l'achat. Les placements dont le terme est supérieur à trois ans se limitent strictement à des titres du gouvernement du Canada ayant une cote d'au moins AA-.

En outre, pour minimiser son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau suivant résume la qualité du crédit du portefeuille de placement de la Société, par cote de crédit

Cotes de crédit*	2010	2009
	(en milliers de dollars)	
AAA	1 683 567 $	1 475 588 $
AA+	22 560	68 858
AA	10 828	123 495
AA-	200 802	70 358
A+	36 066	31 917
Total	1 953 823 $	1 770 216 $

*attribuées par Standard & Poor's

La Société peut devoir intervenir, à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. Le recouvrement de ces réclamations dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres en faillite, ce qui accroît le risque de crédit auquel s'expose la Société. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même. Elle n'a actuellement aucune réclamation à recouvrer.

Risque de liquidité. Le risque de liquidité se définit ainsi : risque que la Société ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, en premier lieu, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion des risques exhaustifs et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de placements de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des placements, des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever jusqu'à 15 milliards de dollars (montant ajusté annuellement selon le taux de croissance des dépôts assurés), ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Risque de marché. Le risque de marché se définit ainsi : risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).

La Société est principalement vulnérable au risque de marché lorsqu'elle détient des actifs ou des passifs financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de placements. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

Risque de taux d'intérêt

La Société comptabilise ses placements à leur juste valeur, ce qui lui permet d'établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de ses placements. Le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, qui figure à la section des capitaux propres du bilan consolidé de la Société, reflète l'écart, après impôt, entre le coût après amortissement et la juste valeur des placements de la Société. Sur le plan du bilan consolidé, l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur des placements de la Société est négligeable compte tenu de la taille du portefeuille de placements à composition conservatrice de la Société, de la grande qualité des instruments qui le composent et de leur courte durée à l'échéance. Toutefois, sur le plan de l'état consolidé des résultats, les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence marquée sur les produits de placement de la Société en raison de la taille du portefeuille de placements de celle-ci et de la relative importance des produits qu'il génère. La Société gère activement ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître son revenu net d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les placements de la Société sont régulièrement soumis à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets de possibles variations des taux sur le produit des intérêts. L'encaisse de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt.

Compte tenu du portefeuille de placements de la Société au 31 mars 2010 (31 mars 2009 à titre de comparaison), le tableau suivant illustre l'incidence qu'une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt aurait sur le bénéfice net après impôt et sur les autres éléments du résultat étendu.

	Bénéfice net		Autres éléments du résultat étendu (pertes)	
	2010	2009	2010	2009
	(en milliers de dollars)			
Augmentation de 100 points de base	10 147 $	8 220 $	(12 346) $	(11 087) $
Diminution de 25 points de base	(2 537) $	(2 055) $	6 720 $	3 056 $

Risque de change et autres risques de prix

Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques de position sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

10 – Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ce sont les intérêts créditeurs sur les placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la Société. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la Société n'est pas imposable. Le rapprochement de la charge d'impôts de la Société, laquelle charge est liée au bénéfice net de la Société, est constaté comme suit :

	31 mars 2010	31 mars 2009
	(en milliers de dollars)	
Taux d'imposition prévu par la loi	29 %	29 %
Charge d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	(29 207) $	(8 448) $
Augmentation (diminution) découlant de :		
Produit des primes non imposable	(56 867)	(27 129)
Recouvrement de sommes radiées	(12)	–
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	86 250	43 922
Autres	(125)	(352)
Charge d'impôts	**39 $**	**7 993 $**

Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2010, la fraction non amortie du coût en capital, soit 0,9 million de dollars (2,8 millions en 2009), plus 1,1 million de dollars pour le coût des indemnités de départ constituées, ainsi qu'un montant de 0,7 million de dollars correspondant aux gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente (16,0 millions en 2009) ont servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 0,8 million de dollars (3,9 millions de passif d'impôts futurs en 2009).

11 – Cumul des autres éléments du résultat étendu

	31 mars 2010	31 mars 2009
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	11 294 $	8 005 $
Autres éléments du résultat étendu (perte)	(11 811)	3 289
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	**(517) $**	**11 294 $**

12 – Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Produit des primes » de la note 2, les dépôts assurés par la Société s'élevaient à 590 milliards de dollars au 30 avril 2009 (512 milliards de dollars en 2008).

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime qui s'appliquent en 2010 aux catégories de prime sont les suivants : 1/54 pour 100 des dépôts assurés pour la catégorie 1(1/72 pour 100 en 2009), 1/27 pour 100 pour la catégorie 2 (1/36 pour 100 en 2009), 2/27 pour 100 pour la catégorie 3 (1/18 pour 100 en 2009) et 4/27 pour 100 pour la catégorie 4 (1/9 pour 100 en 2009). Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport à la fourchette cible.

13 – Frais d'exploitation

	31 mars 2010	31 mars 2009
	(en milliers de dollars)	
Traitements et autres frais de personnel	14 804 $	12 573 $
Honoraires et autres frais	5 976	3 381
Frais généraux	2 809	3 622
Locaux	2 703	2 546
Sensibilisation du public	3 482	2 757
Traitement des données	1 567	1 677
	31 341	26 556
Recouvrement de coûts		
Apparentés	511	665
Autres	275	275
Frais d'exploitation	**30 555 $**	**25 616 $**

La Société fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) contribue à la campagne de sensibilisation du public de la Société dans le cadre d'une entente entre les deux parties. La contribution de l'AMF se reflète dans le tableau qui précède, sous Autres recouvrement de coûts. Les coûts relatifs à ces activités sont inclus dans les catégories de charges qui s'appliquent.

14 – Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des apparentés dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les apparentés.

Il n'existe aucune opération entre apparentés significative ni aucun solde d'importance découlant de telles opérations qui n'ait déjà été communiqué dans les présentes notes complémentaires.

15 – Passif éventuel

ACC, EDDV consolidée dans les états financiers de la Société, est partie à une action en justice intentée dans le cours normal de ses activités. Elle estime que cette poursuite ne comporte aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à la situation financière de la Société. Comme il est toutefois impossible d'en prédire l'issue avec certitude au 31 mars 2010, toute répercussion découlant de ce dossier sera constatée dans l'exercice au cours duquel l'affaire sera réglée.

16 – Engagements

Le bail concernant le bureau de la Société à Ottawa expire le 30 septembre 2010. Au cours de l'exercice 2009-2010, la Société a conclu un nouveau bail avec le propriétaire actuel et loué un espace plus grand pour une autre période de dix ans. Le nouveau bail comporte deux options de renouvellement, chacune pour une période additionnelle de cinq ans. Le bail comportait aussi des incitatifs sous forme de périodes de location gratuite et une allocation d'améliorations locatives de 1,5 million de dollars. Les avantages incitatifs différés sont inclus dans les Créditeurs et charges à payer et seront imputés aux coûts de location sur la durée du bail.

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) relatifs aux contrats de location-exploitation en vigueur au 31 mars 2010 se ventile comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	Montant (en milliers de dollars)
2011	1 389 $
2012	1 365
2013	1 114
2014	1 114
2015	1 118
2016-2021	6 577
Total	**12 677 $**

17 – Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 1,94 fois (1,91 fois en 2009) supérieure à celle des employés dont le salaire est inférieur à 139 500 dollars (136 700 dollars en 2009), et 8,9 fois (7,5 fois en 2009) supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 139 500 dollars (136 700 dollars en 2009). Les cotisations de l'exercice se ventilent comme suit :

	31 mars 2010	31 mars 2009
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 825 $	1 565 $
Employés	731 $	611 $

b) Indemnités de départ

La Société verse à ses employés des indemnités de départ calculées d'après leurs années de service et leur salaire final. Il s'agit d'un régime non capitalisé, auquel les employés ne cotisent pas et qui ne compte aucun actif, ce qui résulte en un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les indemnités de départ sont financées au moyen des frais d'exploitation de la Société. Au 31 mars 2009, le solde était de 758 000 dollars.

Le passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2010 a été déterminé pour la première fois, selon une méthode actuarielle. À la suite de cette évaluation, un ajustement de 879 000 dollars a été comptabilisé pour porter le passif à 1 637 000 dollars. Pour l'exercice en cours, la charge au titre des prestations constituées est de 154 000 dollars, les intérêts débiteurs sont de 66 000 dollars et l'amortissement de la perte actuarielle se chiffre à 26 000 dollars. La perte actuarielle nette non amortie au 31 mars 2010 est de 133 000 dollars. Les hypothèses actuarielles adoptées pour déterminer l'obligation de la Société au titre des prestations constituées et le coût des indemnités reposent sur un taux d'actualisation de 4,0 pour 100 et sur une augmentation de 1,5 pour 100 du barème de rémunération.

La prochaine évaluation annuelle aura lieu le 31 mars 2011.

GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ 3

Une protection sur laquelle les Canadiens peuvent compter

La présente partie offre une description des activités de la SADC en matière de gouvernance au cours du dernier exercice.

UNE SAINE GOUVERNANCE

La SADC réitère son engagement à conserver un solide cadre de gouvernance qui réponde aux attentes des Canadiens et maintienne la confiance du public dans la Société. La SADC fait de la saine gouvernance une priorité depuis de nombreuses années ; cet engagement est demeuré au rang de ses stratégies d'entreprise au dernier exercice.

La présente partie renseigne sur ce qui suit : description du mandat et de la composition du conseil d'administration de la SADC, description du mandat et de la composition de chaque comité du conseil (Comité de vérification, Comité de la régie de la Société et des candidatures, Comité des ressources humaines et de la rémunération, Comité de direction et Comité de recrutement). On y présente aussi la participation des membres aux réunions du conseil et de ses comités, la réponse de la Société aux attentes à l'égard de la fonction publique, ainsi que la composition de la direction de la SADC.

Rapport d'examen spécial 2010 du BVG

En 2009, la SADC a fait l'objet de l'examen spécial de ses moyens et méthodes, comme le stipule la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Conformément à cette loi, le Bureau du vérificateur général (BVG) doit effectuer un examen spécial de la SADC, au moins une fois tous les dix ans. Le rapport du BVG a été présenté au conseil d'administration de la SADC par M^me^ Sheila Fraser, vérificatrice générale, et par M. Clyde MacLellan, vérificateur général adjoint, lors de la réunion du conseil le 3 mars 2010.

Avant de mener à bien l'examen spécial, le BVG a préparé un document de planification de l'examen et une liste des critères à appliquer, qu'il a soumis à l'approbation du Comité de vérification de la SADC. Dans son rapport, le BVG a noté que la SADC a en place les éléments clés d'un cadre de gouvernance efficace et ses méthodes à cet égard sont conformes aux pratiques exemplaires en matière d'intendance de conseils d'administration. De plus, les moyens et les méthodes de gestion des ressources humaines de la Société lui permettent d'obtenir les compétences et les habilités fondamentales dont elle a besoin pour atteindre ses objectifs. Le BVG rapporte que la Société recense et surveille les risques et rend compte de ses évaluations des risques au Comité de vérification du conseil chaque année. Celle-ci procède par ailleurs à une évaluation continue des risques qui pèsent sur ses institutions membres, ce qui lui permet de rester au fait des circonstances émergentes qui touchent ces institutions et le secteur financier en général. Depuis le dernier examen spécial, en 2004, la Société a amélioré sa capacité d'intervenir dans les affaires d'une institution membre en difficulté. Le BVG juge que le processus de planification stratégique de la SADC est efficace. Il recommande que la Société améliore ses rapports sur le rendement en intégrant dans sa fiche de rendement non seulement les principales stratégies de soutien qu'elle prévoit et les indicateurs de rendement clés, mais aussi de l'information sur les progrès réalisés par rapport aux fins visées. (Le rapport et les critères de l'examen sont affichés sur le site Web de la SADC, à l'adresse **www.sadc.ca**.)

Compte tenu des critères établis pour l'examen, le BVG conclut que, pendant la période considérée, la Société d'assurance-dépôts du Canada a disposé de moyens et appliqué des méthodes qui lui donnent l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et contrôlés, que la gestion de ses ressources est économique et efficiente, et que ses activités sont menées efficacement.

La réponse de la direction de la SADC est présentée dans le rapport. La SADC reconnaît l'importance d'un solide cadre de gestion du rendement, dont l'élément clé est la reddition de compte sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies d'entreprise. La direction examinera à nouveau ses méthodes d'évaluation du rendement et de rapports dans le souci d'améliorer l'approche actuelle, conformément aux pratiques exemplaires du secteur. Elle réfléchira également aux moyens qui lui permettraient d'établir un lien solide entre l'information financière et non financière qui est communiquée par la Société.

Tout changement doit continuer de tenir compte de la confidentialité des renseignements sur les institutions membres de la Société et de la nécessité de préserver la stabilité du système financier. Les changements demandés seront apportés dans le *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016 de la SADC* ; ils seront publics lorsque sera publié le rapport annuel 2012 de la Société.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2009-2010

Mandat et composition du conseil

Président

Bryan P. Davies
Président du conseil
Société d'assurance-dépôts du Canada
Au conseil depuis : juin 2006

Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (SIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) nommé par le ministre, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)). Des notes biographiques sur chacun des membres du conseil sont affichées sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**).

Le conseil apporte une orientation stratégique à la direction de la SADC et supervise les activités de l'organisation. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration. Elle se trouve aussi sur le site Web de la SADC.

Administrateurs issus du secteur privé

Les Cannam, FCA
Comptable agréé
Saskatoon, Saskatchewan
Au conseil depuis : janvier 2009
nommé pour un mandat de trois ans

Nancy Lockhart
Chef d'entreprise
Toronto, Ontario
Au conseil depuis : décembre 2007
nommée pour un mandat de trois ans

John S. McFarlane
Avocat
Halifax, Nouvelle-Écosse
Au conseil depuis : septembre 2008
nommé pour un mandat de trois ans

Éric Pronovost
Comptable agréé
Trois-Rivières, Québec
Au conseil depuis : septembre 2008
nommé pour un mandat de trois ans

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver, Colombie-Britannique
Au conseil depuis : décembre 2006
mandat reconduit en décembre 2009 pour trois ans

Administrateurs nommés d'office

Mark Carney
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : février 2008
nommé pour un mandat de sept ans

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : octobre 2006
nommée pour un mandat de sept ans

Michael Horgan
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : septembre 2009
nommé à titre amovible

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : décembre 2007
nommée pour un mandat de cinq ans

Ted Price
Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : janvier 2007
nommé en vertu de l'alinéa 5(1)b.1) de la Loi sur la SADC

Robert Wright
Ancien sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil de juin 2006 à juillet 2009
nommé à titre amovible

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Mandat et composition du conseil

Substituts des administrateurs nommés d'office

Pierre Duguay
Sous-gouverneur
Banque du Canada
Nommé substitut en : septembre 2005

Jeremy Rudin
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
Nommé substitut en : octobre 2008

À chaque réunion ordinaire du conseil, les administrateurs se réservent une période de discussion sans les représentants de la haute direction de la SADC.

Sensibilisation et formation

Les administrateurs ont eu droit à une séance d'information sur les activités d'intervention de la SADC et sur le rôle du conseil en la matière. Ils ont eu la possibilité de recevoir de la formation continue durant l'exercice.

COMITÉS DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la SADC comptait quatre comités permanents en 2009-2010 : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction. Le mandat des comités est détaillé dans la charte de chaque comité, que l'on peut consulter sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**), sous « Responsabilités des comités permanents du conseil de la SADC ». En octobre 2009, le conseil a mis sur pied un Comité de recrutement. Ce comité remplit une fonction particulière, celle de coordonner le processus de recrutement et de sélection du président et premier dirigeant.

Mandat et composition du Comité de vérification

Comité de vérification – Superviser des vérifications internes et externes, formuler des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers (notamment examiner le rapport de gestion, les états financiers consolidés et la vérification d'attestation du Bureau du vérificateur général du Canada) et surveiller la gestion des risques

É. Pronovost (président)
Membre depuis septembre 2008 et président depuis juin 2009

B.P. Davies
Président de janvier 2009 à juin 2009

L. Cannam
Membre depuis janvier 2009

N. Lockhart
Membre depuis février 2008

J. McFarlane
Membre depuis septembre 2008

T. Price
Membre depuis janvier 2007

Les personnes dont le nom parait **en gras** sont les membres actuels des comités.

Mandat et composition du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Comité des ressources humaines et de la rémunération – Examiner toute question liée aux ressources humaines et formuler des recommandations à leur égard (politiques, planification de la relève, respect des dispositions juridiques, rémunération et toute plainte à l'encontre du président et premier dirigeant susceptible d'être soumise au conseil)

S. Tratch (présidente)
Membre depuis janvier 2007 et présidente depuis février 2008

B.P. Davies
Président de septembre 2006 à février 2008 et membre depuis février 2008

J. Dickson
Membre depuis février 2008

J. McFarlane
Membre depuis septembre 2008

Mandat et composition du Comité de la régie de la Société et des candidatures

Comité de la régie de la Société et des candidatures – S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires à la surveillance et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, ainsi qu'à la planification de la relève des administrateurs issus du secteur privé

N. Lockhart (présidente)
Membre depuis février 2008 et présidente depuis juin 2009

B.P. Davies
Président de septembre 2006 à juin 2009 et membre depuis juin 2006

U. Menke
Membre depuis février 2008

S. Tratch
Membre depuis janvier 2007

Mandat et composition du Comité de direction

Comité de direction – Se réunir, au besoin sur demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et premier dirigeant, pour étudier tout sujet que lui soumet le conseil d'administration, le président du conseil ou le président et premier dirigeant et qui ne rentrerait pas dans le mandat d'un autre comité du conseil, et exécuter toute autre fonction que lui assigne ou délègue le conseil

B.P. Davies (président)
Membre et président depuis juin 2006

M. Carney
Membre depuis février 2008

S. Tratch
Membre depuis janvier 2009

Mandat et composition du Comité de recrutement

Comité de recrutement – Remplir une fonction particulière, celle de coordonner le processus de recrutement et de sélection du président et premier dirigeant

B.P. Davies (président)
Membre et président depuis octobre 2009

J. Dickson
Membre depuis octobre 2009

J. McFarlane
Membre depuis octobre 2009

N. Lockhart
Membre depuis octobre 2009

S. Tratch
Membre depuis octobre 2009

Les personnes dont le nom parait **en gras** sont les membres actuels des comités.

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

Participation aux réunions du conseil et de ses comités[a]
(du 1er avril 2009 au 31 mars 2010)

		COMITÉS DU CONSEIL				
	Conseil d'administration[b]	**Comité de direction**	**Comité des ressources humaines et de la rémunération**	**Comité de vérification**	**Comité de la régie de la Société et des candidatures**	**Comité de recrutement**
Nombre de réunions	5	0	4	4	4	3
Présences :						
Actuellement membres du conseil						
B.P. Davies – président	5		4	4	4	3
L. Cannam	5			4		
N. Lockhart	5			4	4	3
J. McFarlane	5		4	4		3
É. Pronovost	5			4		
S. Tratch	4		4		4	3
***Membres d'office* (substituts)[c]**						
Bank du Canada[d]	3 (5)					
SIF[e]	5		4			2
BSIF – second administrateur[f]	4			2		
Ministère des Finances[g]	0 (4)					
ACFC[h]	5				4	

[a] Y compris par téléphone

[b] Comprend une séance de formation pour le conseil

[c] Voir ci-dessous la liste des membres d'office ayant pris part aux réunions du conseil durant l'exercice

[d] **Banque du Canada**
Mark Carney
Pierre Duguay a assisté à deux réunions à titre de substitut du gouverneur et à trois réunions comme observateur

[e] **Surintendant des institutions financières**
Julie Dickson

[f] **Bureau du surintendant des institutions financières – second administrateur**
Ted Price

[g] **Ministère des Finances**
Michael Horgan a été nommé sous-ministre le 8 septembre 2009. Il remplace Robert Wright, qui a quitté ses fonctions de sous-ministre le 8 juillet 2009.
Jeremy Rudin a assisté à quatre réunions à titre de substitut du sous-ministre des Finances.

[h] **Agence de la consommation en matière financière du Canada**
Ursula Menke

En 2009-2010, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil ont totalisé 133 000 dollars, et ces administrateurs ont encouru des dépenses de 106 000 dollars. En 2008-2009, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil avaient totalisé 213 000 dollars, et ces administrateurs avaient encouru des dépenses de 105 000 dollars. Après avoir examiné ces dépenses, la fonction de vérification interne de la SADC a conclu qu'elles étaient dûment autorisées, documentées, conformes aux politiques de la Société et donc raisonnables.

RÉPONDRE AUX ATTENTES À L'ÉGARD DE LA FONCTION PUBLIQUE

La SADC est consciente des attentes des Canadiens envers la fonction publique en ce qui a trait à la conduite professionnelle et au comportement éthique, à la divulgation d'actes fautifs, à la conformité aux lois et aux politiques, et à la divulgation proactive. Au nombre des principales activités menées en 2009-2010 à ce chapitre :

- Les codes de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés et des administrateurs et le *Code régissant les conflits d'intérêts* de la SADC illustrent la volonté de la SADC, de ses administrateurs, dirigeants et employés de demeurer à la hauteur de la réputation d'excellence de la SADC en matière d'éthique. Chaque année, les administrateurs et les employés doivent renouveler leur intention de respecter ces codes. Le conseil d'administration vérifie que sont respectés les codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés lorsque les rapports annuels à cet égard sont remis au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines et de la rémunération. Ces documents et d'autres renseignements portant sur la gouvernance à la Société sont affichés sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**). En janvier 2010, la SADC a organisé à l'intention de ses employés des séances de formation obligatoires sur l'éthique. Les séances portaient sur les politiques et codes de la SADC touchant à la conduite professionnelle et au comportement éthique ; elles furent l'occasion pour les employés d'élargir leurs connaissances par le biais d'exercices de groupes et d'études de cas.

- Pour s'assurer que les normes de gouvernance les plus strictes soient respectées, la SADC s'est rapportée à son cadre de gestion de la conformité (CGC) pour la deuxième année consécutive. Le CGC permet à la SADC de relever les lois et autres exigences qui s'appliquent à elle ou qu'elle a choisi de suivre, d'évaluer leur respect et d'en rendre compte. Le conseil d'administration a reçu son deuxième rapport annuel sur le CGC de la SADC au cours de l'exercice 2009-2010. Il en ressort que la SADC respecte toutes les responsabilités principales qui lui échoient.

- En nous fondant sur nos études et sur les pratiques adoptées par les assureurs-dépôts un peu partout dans le monde, nous pouvons affirmer qu'un régime d'assurance-dépôts remplit son rôle si les consommateurs savent qu'il existe et sont renseignés à son sujet. La SADC a poursuivi ses efforts de sensibilisation des Canadiens au régime d'assurance-dépôts fédéral. Elle a bouclé la première année de son programme à long terme de sensibilisation du public, programme qui fait appel à des publicités télévisées, imprimées et sur Internet, notamment par le biais de moteurs de recherche. Pour aider ses institutions membres à renseigner leurs clients sur l'assurance-dépôts, la SADC a mis à leur disposition une trousse d'information sous la forme d'un module d'apprentissage en ligne intitulé *L'ABC de l'assurance-dépôts*.

- Le conseil d'administration de la SADC a terminé l'auto-évaluation du conseil et des administrateurs.

- Le conseil d'administration de la Société a tenu sa quatrième assemblée publique annuelle à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le 6 octobre 2009. Cette assemblée s'inscrit dans les efforts de transparence de la SADC. L'assemblée fut une réussite, attirant des Canadiens de 50 ans et plus qui constituent le principal groupe cible de la SADC. Elle aura permis à la Société de les renseigner sur son mandat et de répondre à leurs questions. La prochaine assemblée publique annuelle se tiendra à l'automne à Toronto, en Ontario.

- Le Bureau du vérificateur général a mené l'examen spécial de la SADC en 2009-2010, en application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. À ce sujet, lire l'encadré au début de la présente partie, à la page 57.

DIRECTION DE LA SADC

Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2010. Le site Web de la Société (**www.sadc.ca**) offre une biographie de chacun d'entre eux.

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction
Nommé en mai 2005 (mandat de cinq ans)

Michèle Bourque
Première vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques
Nommée en décembre 2008
(nommée présidente et première dirigeante le 9 mai 2010)

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société
Nommée en mars 2003

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier
Nommé en mars 2003

Les échelles de salaire des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2009, sont les suivantes :

- poste de président et chef de la direction : 224 500 dollars à 264 100 dollars
- poste de premier vice-président, Assurance et Évaluation des risques : 190 125 dollars à 253 496 dollars
- poste de vice-président : 173 788 dollars à 231 704 dollars

La SADC affiche les frais de déplacement et de représentation de ses dirigeants sur son site Web.

Organigramme

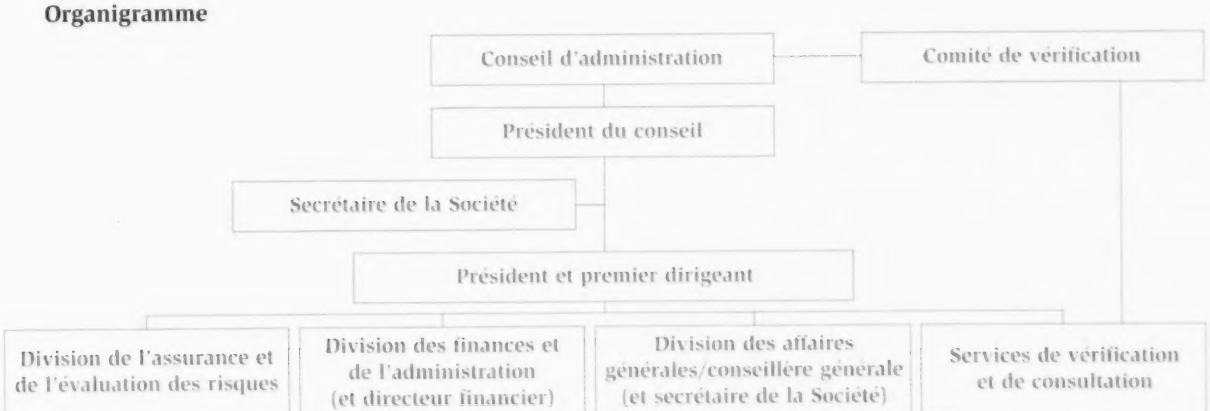

Les fonctions remplies par chaque division se trouvent sur le site Web de la SADC (**www.sadc.ca**).

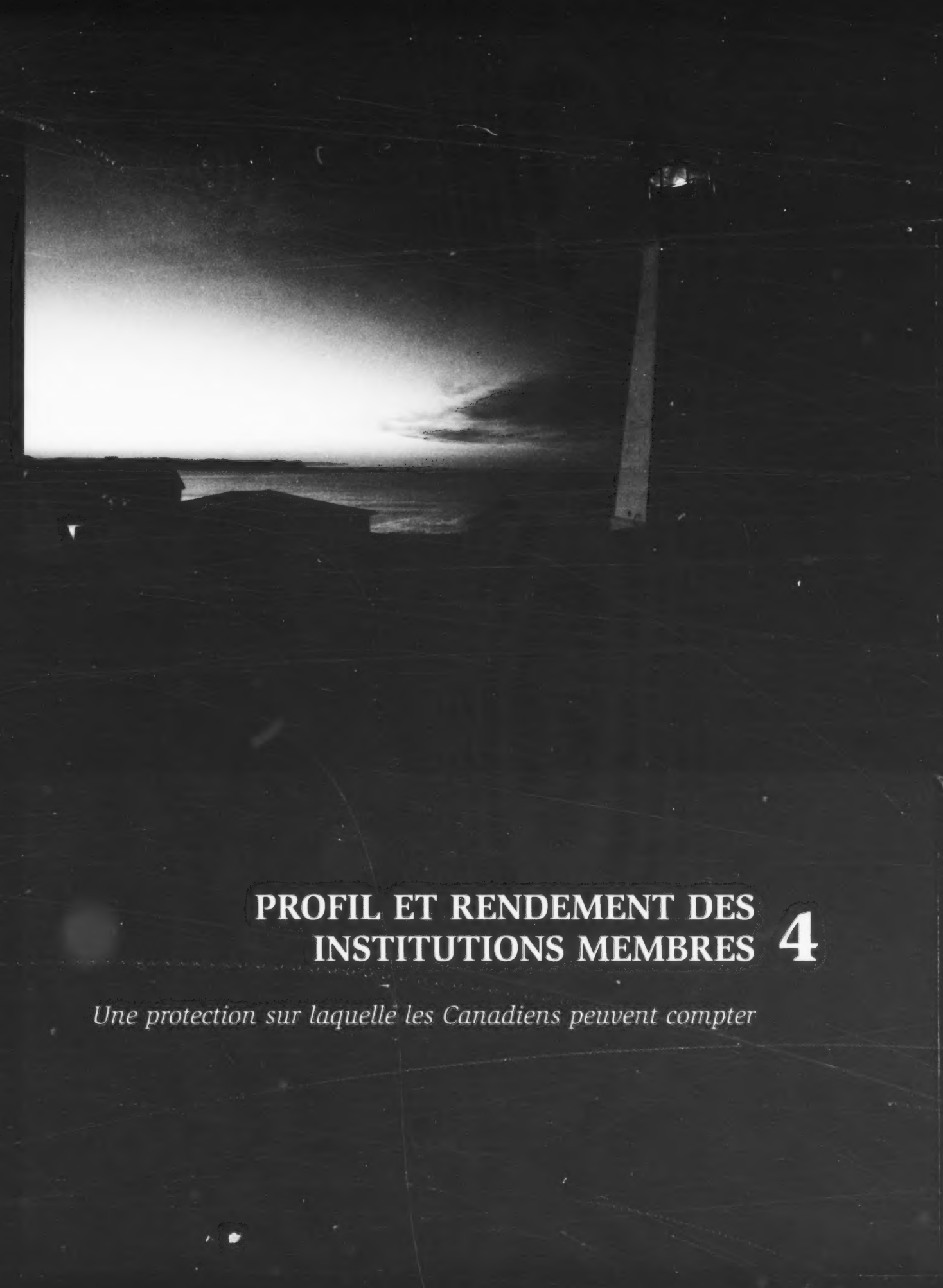

PROFIL ET RENDEMENT DES INSTITUTIONS MEMBRES 4

Une protection sur laquelle les Canadiens peuvent compter

Cette partie du rapport annuel donne un aperçu de nos institutions membres et présente les grandes lignes de leurs résultats financiers d'ensemble pour 2009.

PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

Au 31 mars 2010, la Société comptait 82 institutions membres, soit une de plus qu'un an auparavant. Au cours de l'exercice, la Banque HomEquity et la Valiant Trust Company (filiale de la Banque canadienne de l'Ouest) ont adhéré à la SADC ; la Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse a cessé d'accepter des dépôts et sa police a été annulée. La liste des institutions membres de la SADC se trouve à la page 69 ; elle est également publiée sur le site **www.sadc.ca**.

Les institutions membres de la SADC forment 56 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec une maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité (voir encadré).

Groupes affinitaires d'institutions membres

Activités internationales – les plus grandes banques ; activités dans tous les secteurs du marché ; une certaine présence à l'étranger

Activités – ces institutions sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux petites entreprises et dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts à l'investissement

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats des institutions membres sont quelque peu en hausse, le bénéfice net après impôt de l'ensemble des membres passant de 14,0 milliards de dollars en 2008 à 15,9 milliards en 2009. Ils restent toutefois bien en deçà des années fastes que furent 2006 et 2007. Si l'on exclut les six plus grandes banques (et leurs filiales), le résultat des institutions membres a chuté de 11 pour 100 durant l'exercice et la qualité de l'actif de certaines d'entre elles, comme le volume des prêts douteux, s'est détériorée.

L'endettement des ménages, à un sommet sans précédent, et des doutes quant à la capacité des consommateurs à rembourser leurs dettes font courir un risque accru aux institutions membres au portefeuille de prêts moins diversifié et de moindre qualité. Les grandes institutions membres continuent de composer avec l'ampleur de leurs portefeuilles de prêts aux États-Unis. Toutefois, leurs résultats sont en hausse en 2009 et elles conservent un niveau solide de fonds propres et de trésorerie.

Le revenu autre que d'intérêts a bondi de 38 pour 100 en 2009, alimenté principalement par la hausse des revenus de négociation et de titrisation des prêts hypothécaires résidentiels. Ce regain suit un plongeon de 30 pour 100 à l'exercice précédent causé par une contraction de l'activité sur les marchés de capitaux Le revenu net d'intérêts a augmenté de 16 pour 100, ce qui s'explique principalement par la hausse du volume des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts aux particuliers et une légère augmentation des marges d'intérêts. L'importance du revenu net d'intérêts est contrebalancée en partie par des provisions pour pertes sur créances plus élevées.

Bénéfice net et provisions des institutions membres*

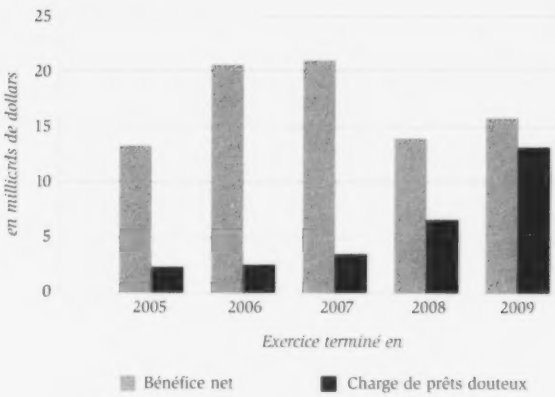

*la fin de l'exercice de chaque institution membre

Composition du revenu autre que d'intérêts* (%)

2008 (30,5 milliards de dollars) **2009 (42,0 milliards de dollars)**

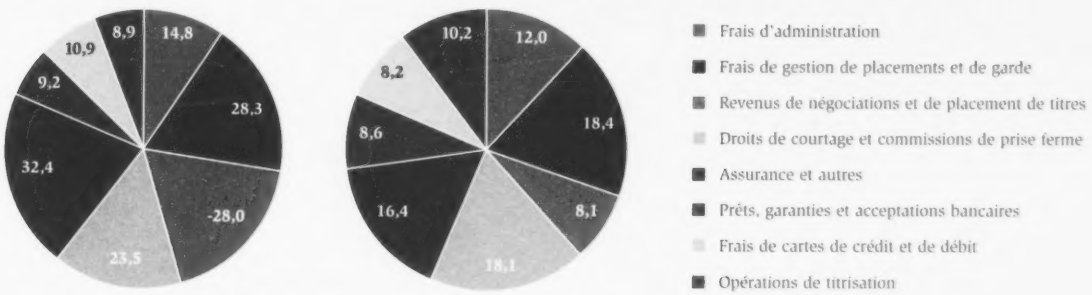

*À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Un regain d'activité sur les marchés financiers a contribué à la reprise du revenu autre que d'intérêts

Les revenus de négociation et de placement de titres ont rapporté 12 milliards de dollars de plus en 2009 qu'à l'exercice précédent, les institutions n'ayant pas eu à annoncer de dépréciation massive de produits de crédit structurés. Les grandes banques ont engrangé la plupart des revenus de placement. Les revenus de titrisation, particulièrement ceux qui découlent de l'assurance des prêts hypothécaires, ont plus que doublé (56 pour 100) en raison de l'effervescence des marchés de l'immobilier au Canada. Le montant des prêts hypothécaires résidentiels titrisés a augmenté de un tiers pour s'établir à plus de 200 milliards de dollars en 2009.

Des institutions mieux capitalisées

Le ratio moyen de l'ensemble des fonds propres selon les normes de Bâle pour les institutions membres de la SADC affiche une nette hausse, puisqu'il est passé de 12,3 à 14,8 pour 100 ; il continue d'excéder confortablement la norme de fonds propres de 10 pour 100 établie par le BSIF. Les banques canadiennes restent adéquatement capitalisées par rapport à leurs homologues d'autres pays.

Le ratio actifs/fonds propres s'est amélioré, passant de presque 18 en 2008 à 16 en 2009.

Ratio de fonds propres des institutions membres

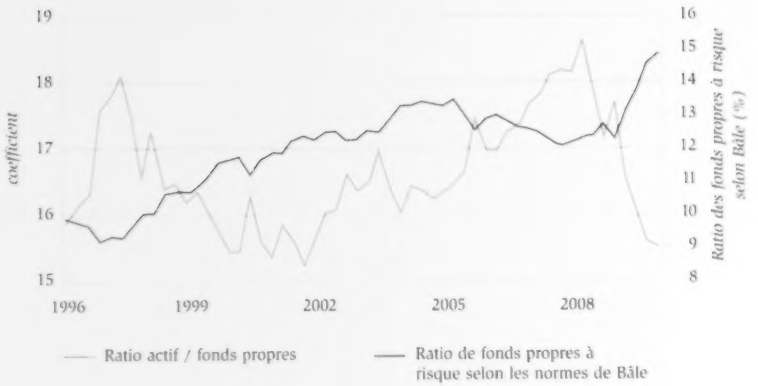

Dépôts assurés

Les institutions membres détenaient 590 milliards de dollars en dépôts assurés au 30 avril 2009, soit 15 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent. Le volume des dépôts détenus par les institutions membres a augmenté de 3,5 pour 100 pour atteindre 1,6 billion de dollars. La part des dépôts assurés par rapport au montant total des dépôts détenus par les institutions membres s'est accrue, passant de 33 pour 100 en 2008 à 37 pour 100 en 2009, une hausse due en partie à la prudence des particuliers dans un contexte de recul des marchés boursiers mondiaux en début d'exercice.

Les faibles taux d'intérêt ont poussé les consommateurs à délaisser les dépôts à terme au profit des dépôts à vue. Au 31 décembre 2009, le volume des dépôts à vue s'établissait à 55 pour 100 (47 pour 100 en 2008) du total des dépôts assurés détenus par les institutions membres.

L'actif des institutions membres s'est contracté en 2009

L'actif des institutions membres de la SADC a reculé de 4 pour 100 en 2009 en raison principalement du déclin des instruments dérivés dans les bilans, les marchés des changes et des taux d'intérêt étant moins volatiles qu'à l'exercice précédent. Le volume des prêts aux entreprises a régressé de 14 pour 100, le ralentissement de l'activité économique réduisant les besoins des entreprises, tandis que d'autres types de prêts aux entreprises enregistrent une activité stable. Le volume des prêts aux particuliers a augmenté de 4 pour 100 durant la deuxième moitié de l'exercice en raison de l'effervescence des marchés de l'immobilier au Canada et du regain des prêts à la consommation. Cette hausse est deux fois plus importante si l'on inclut les prêts hypothécaires résidentiels (hors bilan) titrisés. La croissance des prêts hypothécaires est plus prononcée chez les institutions membres de plus petite taille qui se spécialisent dans ce genre de prêts ; certaines d'entre elles enregistrent ainsi une hausse annuelle du volume de ces prêts de plus de 25 pour 100. Les prêts représentent un peu plus de 55 pour 100 de l'actif des institutions membres. À l'exercice 2009, le volume des prêts aux particuliers était en hausse (891 milliards de dollars), et celui des prêts commerciaux et aux grandes entreprises à la baisse (662 milliards de dollars).

Composition de l'actif* (%)
2009 (2,80 billions de dollars)

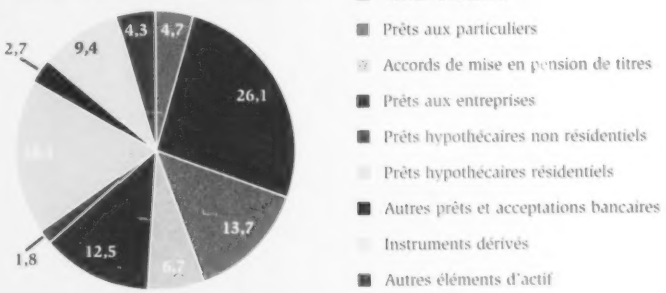

*À la fin de l'exercice de chaque institution membre

La qualité du crédit a continué de se détériorer globalement

La qualité du crédit s'est détériorée pour l'ensemble des institutions membres de la SADC : les prêts douteux ont augmenté, tout comme les pertes sur prêts et valeurs mobilières. Les provisions pour pertes sur créances ont bondi de 94 pour 100 pour atteindre 13,2 milliards de dollars en 2009 (6,8 milliards en 2008), dépassant ainsi le record de 2002 qui était de 9,3 milliards. Le volume des prêts douteux bruts continue d'augmenter, mais les provisions pour pertes sur créances n'ont pas été majorées pour autant, ce qui se traduit par une détérioration du ratio de couverture des prêts douteux. Pour certaines institutions membres de plus petite taille, les mesures comme le volume des prêts douteux, les arriérés de paiement sur les prêts et les pertes sur prêts atteignent des niveaux observés lors de récessions précédentes.

Le risque lié à l'assurance-dépôts demeure acceptable, mais la prudence reste de mise au cours de l'année à venir

L'économie canadienne se redresse, mais elle demeure fragile en 2010. Le taux de chômage et le nombre de faillites pourraient demeurer élevés durant plusieurs trimestres, ce qui pourrait entraîner la qualité du crédit vers le bas. Les institutions membres de toutes tailles font face à un risque croissant de défauts de paiement au Canada, car en général la baisse de valeur des actifs n'atteint son apogée qu'au moins un an ou deux après le début d'une récession. Une baisse marquée et prolongée des prix de l'immobilier au Canada constituerait un risque non négligeable pour les institutions membres de la SADC.

La SADC demeure préoccupée par les tendances observées auprès de certaines institutions membres, à commencer par celles dont l'actif croît rapidement et celles qui conservent des engagements importants et croissants dans des types de prêts à risque élevé. En conséquence, elle continue de mettre l'accent sur le renforcement de ses compétences fondamentales et de sa capacité d'intervention, qui constitue l'une de ses trois stratégies d'entreprise (voir Rapport de gestion).

RENSEIGNEMENTS COMPARATIFS SUR LES INSTITUTIONS MEMBRES

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC, mais il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir des informations fournies par les institutions membres à la Banque du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et d'informations transmises directement à la SADC. La situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux.

Les informations sont présentées comme suit :

- institutions membres
- changements concernant les institutions membres
- sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- passif-dépôts au Canada
- mesures de la rentabilité
- mesures des fonds propres
- mesures de la qualité de l'actif

À noter que, dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2010.

Renseignements sur les institutions membres

Institutions membres de la SADC au 31 mars 2010[1]

Banques canadiennes et filiales		Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes		Filiales d'institutions étrangères	
Institutions membres	**Groupe affinitaire**	**Institutions membres**	**Groupe affinitaire**	**Institutions membres**	**Groupe affinitaire**
Banque Bridgewater	Prêts hypothécaires résidentiels	Association de services financiers Concentra	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
Banque Canadian Tire	Prêts aux particuliers	Société de Fiducie Concentra (La)		Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
Banque canadienne de l'Ouest	Activités régionales	Compagnie de fiducie AGF	Prêts aux particuliers	Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Canadian Western Trust Company		Compagnie de fiducie M.R.S.	Prêts aux particuliers	Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
Valiant Trust Company		Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque HSBC Canada	Activités régionales
Banque Canadienne Impériale de Commerce	Activités internationales	Compagnie de Fiducie ResMor	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie HSBC (Canada)	
Compagnie Trust CIBC				Société de Trust Household (La)	
Hypothèques CIBC Inc.				Société hypothécaire HSBC (Canada)	
Banque Citizens du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie Home Trust	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque ICICI du Canada	Prêts aux entreprises
Banque CS Alterna	Prêts hypothécaires résidentiels	Compagnie Trust CIBC Mellon	Services tarifés	Banque Industrielle et Commerciale de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque de Montréal	Activités internationales	Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
Société de Fiducie BMO		Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)	Prêts aux entreprises
Société hypothécaire Banque de Montréal		Fiducie Desjardins inc.	Services tarifés	Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux particuliers
Banque de Nouvelle-Écosse (La)	Activités internationales	Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs	Services tarifés	Banque MBNA Canada	Prêts aux particuliers
Banque Dundee du Canada		Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Services tarifés	Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
Compagnie Maple Trust		League Savings & Mortgage Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque Shinhan du Canada	Prêts aux particuliers
Compagnie Montréal Trust du Canada		MCAN Mortgage Corporation	Prêts hypothécaires résidentiels	Banque UBS (Canada)	Services tarifés
Compagnie Trust National		Peoples Trust Company	Prêts hypothécaires résidentiels	Citibanque Canada	Services tarifés
Société hypothécaire Scotia		Société de fiducie Caledon (La)	Services tarifés	Société de fiducie Computershare du Canada	Services tarifés
Banque des Premières Nations du Canada	Prêts aux entreprises	Société de Fiducie Community	Prêts aux entreprises	Société de Prêt First Data, Canada	Services tarifés
Banque DirectCash	Services tarifés	Société de Fiducie Effort	Prêts hypothécaires résidentiels		
Banque HomEquity	Prêts hypothécaires résidentiels	Société de fiducie Peace Hills	Prêts aux entreprises		
Banque Laurentienne du Canada	Activités régionales				
B2B Trust					
BLC Trust					
Trust La Laurentienne du Canada Inc.					
Banque Manuvie du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels				
Banque Nationale du Canada	Activités régionales				
Société de Fiducie Natcan					
Trust Banque Nationale Inc.					
Banque Ouest	Prêts aux particuliers				
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	Prêts aux entreprises				
Banque Royale du Canada	Activités internationales				
Compagnie Trust Royal					
Société d'hypothèques de la Banque Royale					
Société Trust Royal du Canada					
Banque Toronto-Dominion (La)	Activités internationales				
Société Canada Trust (La)					
Société d'hypothèques Pacifique TD (La)					
Société d'hypothèques TD (La)					
General Bank of Canada	Prêts aux particuliers				
Jameson Bank	Services tarifés				
Total : 42		**Total : 20**		**Total : 20**	

Total : 82 membres

[1] Les institutions affiliées d'une manière ou d'une autre ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique.

Changements concernant les institutions membres
du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Nouvelles adhésions

13 octobre 2009 : Banque HomEquity
15 octobre 2009 : Valiant Trust Company

Autres changements concernant les institutions membres

15 janvier 2010 : La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse a cessé d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres de la SADC

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2009		2008		2007		2006		2005	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Actif										
Liquidités	131,5	4,7	146,0	5,0	129,7	5,3	112,8	5,1	102,8	5,2
Valeurs mobilières	732,5	26,2	663,6	22,6	642,4	26,1	626,5	28,1	527,1	26,6
Prêts et acceptations	1 552,9	55,4	1 587,8	54,2	1 384,7	56,3	1 255,4	56,4	1 113,7	56,3
Autres éléments d'actif	384,1	13,7	531,8	18,2	301,4	12,3	232,6	10,4	236,0	11,9
Actif total	**2 801,0**	**100,0**	**2 929,2**	**100,0**	**2 458,2**	**100,0**	**2 227,3**	**100,0**	**1 979,6**	**100,0**
Passif										
Dépôts	1 854,7	66,2	1 903,4	65,0	1 618,5	65,8	1 479,9	66,5	1 329,4	67,2
Autres éléments du passif	786,9	28,1	888,4	30,3	728,4	29,6	644,2	28,9	559,4	28,3
Passif total	**2 641,6**	**94,3**	**2 791,8**	**95,3**	**2 346,9**	**95,4**	**2 124,1**	**95,4**	**1 888,8**	**95,5**
Avoir des actionnaires	159,4	5,7	137,4	4,7	111,3	4,6	103,2	4,6	90,8	4,5
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**2 801,0**	**100,0**	**2 929,2**	**100,0**	**2 458,2**	**100,0**	**2 227,3**	**100,0**	**1 979,6**	**100,0**

État des résultats (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2009	2008	2007	2006	2005
Intérêts créditeurs	90 296	111 171	111 630	93 727	74 097
Intérêts débiteurs	41 167	68 749	75 558	60 179	41 277
Revenu net d'intérêts	**49 129**	**42 422**	**36 072**	**33 548**	**32 820**
Charge de prêts douteux	13 194	6 809	3 479	2 413	1 982
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**35 935**	**35 613**	**32 593**	**31 135**	**30 838**
Revenu autre que d'intérêts	41 986	30 523	43 409	42 689	37 367
Revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts	**77 921**	**66 136**	**76 002**	**73 824**	**68 205**
Frais autres que d'intérêts	57 399	51 013	49 831	47 181	49 065
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**20 522**	**15 123**	**26 171**	**26 643**	**19 140**
Provision pour impôts sur le revenu	4 447	1 240	4 896	5 618	5 388
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	**16 075**	**13 883**	**21 275**	**21 025**	**13 752**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	184	-75	245	373	506
Bénéfice net	**15 891**	**13 958**	**21 030**	**20 652**	**13 246**

Passif-dépôts au Canada – par groupes affinitaires

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2009		2008		2007		2006		2005	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	1 330,7	83,6	1 305,5	84,9	1 204,7	84,6	1 074,1	85,0	1 003,2	85,9
Activités régionales	157,7	9,9	146,6	9,5	143,8	10,1	128,0	10,1	112,3	9,6
Prêts hypothécaires résidentiels	56,4	3,6	49,1	3,2	41,0	2,9	35,5	2,8	29,5	2,5
Prêts aux entreprises	9,6	0,6	7,2	0,5	5,2	0,4	3,9	0,3	3,0	0,3
Prêts aux particuliers	14,6	0,9	11,3	0,7	7,6	0,5	5,0	0,4	3,6	0,3
Services tarifés	22,5	1,4	18,1	1,2	21,9	1,5	17,1	1,4	16,8	1,4
Ensemble des institutions membres	**1 591,5**	**100,0**	**1 537,8**	**100,0**	**1 424,2**	**100,0**	**1 263,6**	**100,0**	**1 168,4**	**100,0**

Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2009		2008		2007		2006		2005	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	460,1	34,6	402,5	30,8	382,1	31,7	371,1	34,5	358,5	35,7
Activités régionales	68,5	43,4	60,0	40,9	54,4	37,8	50,5	39,5	46,5	41,4
Prêts hypothécaires résidentiels	43,2	76,6	36,5	74,3	31,0	75,6	26,6	74,9	22,3	75,6
Prêts aux entreprises	7,3	76,0	5,3	73,6	3,8	73,1	2,5	64,1	1,7	56,7
Prêts aux particuliers	8,3	56,8	6,4	56,6	4,4	57,9	3,1	62,0	2,4	66,7
Services tarifés	2,5	11,1	1,6	8,8	1,3	5,9	1,5	8,8	1,3	8,1
Ensemble des institutions membres	**589,9**	**37,1**	**512,3**	**33,3**	**477,0**	**33,5**	**455,3**	**36,0**	**432,7**	**37,1**

Mesures de la rentabilité – par groupes affinitaires

Efficience (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	63,9	71,6	62,3	62,0	71,0
Activités régionales	59,2	64,0	67,3	62,8	63,6
Prêts hypothécaires résidentiels	49,6	54,0	57,6	56,0	58,2
Prêts aux entreprises	63,7	69,8	67,9	59,6	81,2
Prêts aux particuliers	48,3	54,1	58,9	59,3	61,9
Services tarifés	79,8	75,4	72,4	60,5	58,5
Ensemble des institutions membres	**63,0**	**69,9**	**62,7**	**61,9**	**69,9**

Efficience : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	45,9	40,8	54,8	56,0	53,0
Activités régionales	45,7	41,3	52,5	53,9	51,2
Prêts hypothécaires résidentiels	29,0	25,5	14,3	23,0	22,9
Prêts aux entreprises	48,9	28,9	17,0	30,5	27,1
Prêts aux particuliers	45,7	54,3	56,0	58,4	70,7
Services tarifés	85,3	82,6	88,8	90,8	102,7
Ensemble des institutions membres	**46,1**	**41,8**	**54,6**	**56,0**	**53,2**

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	0,5	0,5	0,9	1,0	0,7
Activités régionales	0,7	0,7	0,6	0,8	0,9
Prêts hypothécaires résidentiels	0,8	0,7	0,6	0,7	0,7
Prêts aux entreprises	0,1	0,1	0,4	0,8	0,4
Prêts aux particuliers	0,5	1,9	1,8	2,4	2,3
Services tarifés	0,5	0,5	0,6	1,1	0,9
Ensemble des institutions membres	**0,5**	**0,5**	**0,9**	**1,0**	**0,7**

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	10,8	10,9	21,1	22,3	14,9
Activités régionales	12,9	15,0	13,7	17,2	17,8
Prêts hypothécaires résidentiels	15,0	13,1	11,7	11,9	10,9
Prêts aux entreprises	1,1	1,1	4,7	9,0	3,8
Prêts aux particuliers	3,8	13,2	11,1	13,0	13,3
Services tarifés	5,9	7,3	8,5	18,4	13,6
Ensemble des institutions membres	**10,7**	**11,2**	**19,6**	**21,3**	**15,0**

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Coût des fonds (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	**2,1**	3,8	4,7	4,2	3,2
Activités régionales	**1,7**	3,3	4,3	3,6	2,6
Prêts hypothécaires résidentiels	**2,5**	3,8	4,3	4,0	3,3
Prêts aux entreprises	**3,5**	4,2	4,2	3,9	3,3
Prêts aux particuliers	**2,8**	4,9	6,3	6,4	4,9
Services tarifés	**0,4**	2,3	3,5	3,5	2,6
Ensemble des institutions membres	**2,1**	**3,8**	**4,6**	**4,2**	**3,1**

Coût des fonds : intérêts débiteurs / passif moyen portant intérêt

Mesures des fonds propres – par groupes affinitaires

Levier financier (ratio)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	**20,5**	22,2	23,1	22,6	22,5
Activités régionales	**19,8**	21,3	23,1	21,1	20,9
Prêts hypothécaires résidentiels	**18,7**	19,7	19,7	17,9	16,5
Prêts aux entreprises	**8,3**	9,6	10,7	11,1	10,1
Prêts aux particuliers	**7,2**	7,1	6,1	5,5	5,7
Services tarifés	**12,1**	13,3	14,6	16,3	15,6
Ensemble des institutions membres	**19,8**	**21,4**	**22,4**	**21,8**	**21,8**

Levier financier : actif moyen / avoir moyen des actionnaires

Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de Bâle (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	**14,4**	11,9	11,9	12,4	12,8
Activités régionales	**14,5**	12,9	12,0	12,3	11,6
Prêts hypothécaires résidentiels	**21,9**	16,7	16,2	16,1	19,5
Prêts aux entreprises	**20,0**	15,9	17,5	14,9	15,0
Prêts aux particuliers	**16,6**	15,5	16,8	19,6	20,1
Services tarifés	**35,0**	21,5	22,7	25,3	20,3
Ensemble des institutions membres	**14,8**	**12,3**	**12,2**	**12,6**	**12,9**

Fonds propres à risque, selon les normes de Bâle : total du capital réglementaire / actif pondéré en fonction des risques

Qualité de l'actif – par groupes affinitaires

Croissance de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	-5,1	19,7	10,9	12,0	10,4
Activités régionales	2,5	13,9	2,6	10,7	16,6
Prêts hypothécaires résidentiels	11,7	15,0	11,8	15,2	32,6
Prêts aux entreprises	-6,7	56,1	31,6	36,5	25,5
Prêts aux particuliers	-1,6	23,1	41,2	21,5	23,6
Services tarifés	-19,8	13,9	14,6	64,5	3,6
Ensemble des institutions membres	**-4,4**	**19,2**	**10,4**	**12,5**	**11,3**

Croissance de l'actif : croissance d'une année à l'autre

Éléments d'actif douteux par rapport au total de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	0,7	0,4	0,2	0,2	0,3
Activités régionales	0,7	0,6	0,3	0,3	0,3
Prêts hypothécaires résidentiels	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1
Prêts aux entreprises	1,9	0,6	0,6	0,6	0,8
Prêts aux particuliers	0,3	0,3	0,2	0,8	1,2
Services tarifés	0,0	0,8	0,3	0,0	0,0
Ensemble des institutions membres	**0,7**	**0,4**	**0,2**	**0,2**	**0,3**

Éléments d'actif douteux (bruts) / Total de l'actif (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	1,3	0,8	0,4	0,4	0,5
Activités régionales	1,3	1,1	0,5	0,5	0,5
Prêts hypothécaires résidentiels	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
Prêts aux entreprises	2,5	0,9	0,8	1,0	1,1
Prêts aux particuliers	0,3	0,4	0,2	1,0	1,4
Services tarifés	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4
Ensemble des institutions membres	**1,3**	**0,8**	**0,4**	**0,4**	**0,5**

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (bruts)

Provision générale par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	0,8	0,6	0,5	0,5	0,6
Activités régionales	0,9	0,7	0,6	0,6	0,7
Prêts hypothécaires résidentiels	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Prêts aux entreprises	0,7	0,5	0,6	0,6	0,7
Prêts aux particuliers	4,2	2,3	2,0	2,0	2,1
Services tarifés	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Ensemble des institutions membres	**0,9**	**0,6**	**0,5**	**0,5**	**0,6**

Provision générale / Actif pondéré en fonction des risques

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2009	2008	2007	2006	2005
Activités internationales	3,7	0,4	-2,9	-4,2	-4,4
Activités régionales	1,8	1,5	-3,4	-4,5	-5,3
Prêts hypothécaires résidentiels	2,2	0,9	-1,3	-1,8	-1,9
Prêts aux entreprises	6,8	0,2	-0,8	-2,1	-2,2
Prêts aux particuliers	-24,7	-13,6	-10,7	-4,7	-3,3
Services tarifés	-0,6	-0,7	-0,7	-1,0	-1,5
Ensemble des institutions membres	**2,9**	**0,2**	**-3,1**	**-4,1**	**-4,4**

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires

GLOSSAIRE 5

Une protection sur laquelle les Canadiens peuvent compter

Bâle II : L'accord de Bâle II a été publié en 2004, et les autorités de réglementation bancaire nationales travaillent actuellement à sa mise en œuvre dans leurs pays respectifs. Cet accord décrit le dispositif d'adéquation des fonds propres, devenu plus complet, et la norme minimale en matière de suffisance du capital. Bâle II vise à améliorer le précédent accord de 1988 (accord de Bâle I) de façon à ce que les normes de fonds propres réglementaires reflètent mieux les risques sous-jacents des banques. De plus, le dispositif de Bâle II a pour but de promouvoir des méthodes de surveillance des fonds propres plus évolutives, capables de s'adapter aux nouvelles tendances du marché et aux progrès réalisés au chapitre de la gestion des risques. *(Basel II Accord)*

Capital réglementaire : Fonds propres d'une institution financière servant à la protéger contre les pertes inattendues et constituant donc une mesure de protection pour les déposants et autres créanciers en cas de faillite. Conclu par les autorités de surveillance des pays du G10, l'Accord de Bâle établit les paramètres de mesure du niveau des fonds propres et les ratios minimaux à atteindre, auxquels se réfère chaque autorité de surveillance. L'accord maintient le ratio minimal de fonds propres à 8 pour 100 de l'actif pondéré en fonction des risques, mais le BSIF a placé la barre à 10 pour 100 à l'endroit des institutions de dépôt fédérales. *(Regulatory Capital)*

Compte d'épargne libre d'impôt : Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) donne aux Canadiens une nouvelle façon d'épargner à l'abri de l'impôt, et ce, leur vie durant. Le CELI peut contenir toute une gamme de produits financiers et autres types de placement. Dans son budget de 2009, le gouvernement fédéral a modifié la Loi sur la SADC de façon à ce que les CELI fassent l'objet d'une protection d'assurance-dépôts distincte. Il convient toutefois de noter que seuls les dépôts assurables détenus dans un CELI sont protégés par la SADC. *(Tax-Free Savings Account)*

Couverture additionnelle : La SADC couvre séparément, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts courus) chacun des types de dépôts assurables suivants : dépôts en commun ou en fiducie, sommes versées dans des REER, des FERR, des CELI ou destinées aux impôts fonciers sur des biens hypothéqués. *(Additional Coverage)*

Couverture de base : La SADC couvre les dépôts assurables qu'un déposant effectue en son nom auprès d'une même institution membre, jusqu'à concurrence de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts courus). *(Basic Coverage)*

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts* du Canada, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal de ses activités en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,
(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Examen préparatoire : Examen par la SADC ou une personne désignée par celle-ci des registres, des dossiers et des comptes d'une institution membre pour connaître l'état de son passif-dépôts lorsque la SADC est d'avis qu'un remboursement des dépôts assurés est imminent et qu'il est dans l'intérêt des déposants et de la SADC de se préparer à effectuer un tel remboursement le plus tôt possible. *(Preparatory Examination)*

Examen spécial : Examen, par la SADC ou en son nom, des activités d'une institution membre pour un motif déterminé, au moment fixé par la SADC. L'examen spécial consiste à examiner les éléments d'actif et les éléments de passif d'une institution membre, dans le but d'évaluer le risque de perte qu'ils pourraient représenter pour la SADC. Cet examen permet à la SADC de comparer les stratégies d'intervention auxquelles elle pourrait recourir (remboursement des dépôts assurés ou autres solutions) en vue de minimiser ses risques de perte. *(Special Examination)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. *(Premium Year)*

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. (Ex Ante *Funding)*

Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales : Ce document, établi par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et la SADC, donne une vue d'ensemble des procédés d'intervention qui peuvent s'appliquer lorsqu'une institution de dépôt sous réglementation fédérale ou une institution membre de la SADC éprouvent des difficultés. Il décrit les mécanismes de coordination entre le BSIF et la SADC, résume les circonstances dans lesquelles certaines mesures d'intervention peuvent être prises et définit une série de mesures progressives à prendre selon la situation où se trouve l'institution. Référence : http://www.sadc.ca/f/pourlesmembres/intervention.html *(Guide to Intervention for Federally Regulated Deposit-Taking Institutions)*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Institution-relais : Institution membre de la SADC mise sur pied pour préserver les fonctions essentielles d'une institution membre de la SADC qui ne serait plus viable et contribuer au maintien de la stabilité financière. *(Bridge Institution)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. *(Ex Officio)*

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure Resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts assurés. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*

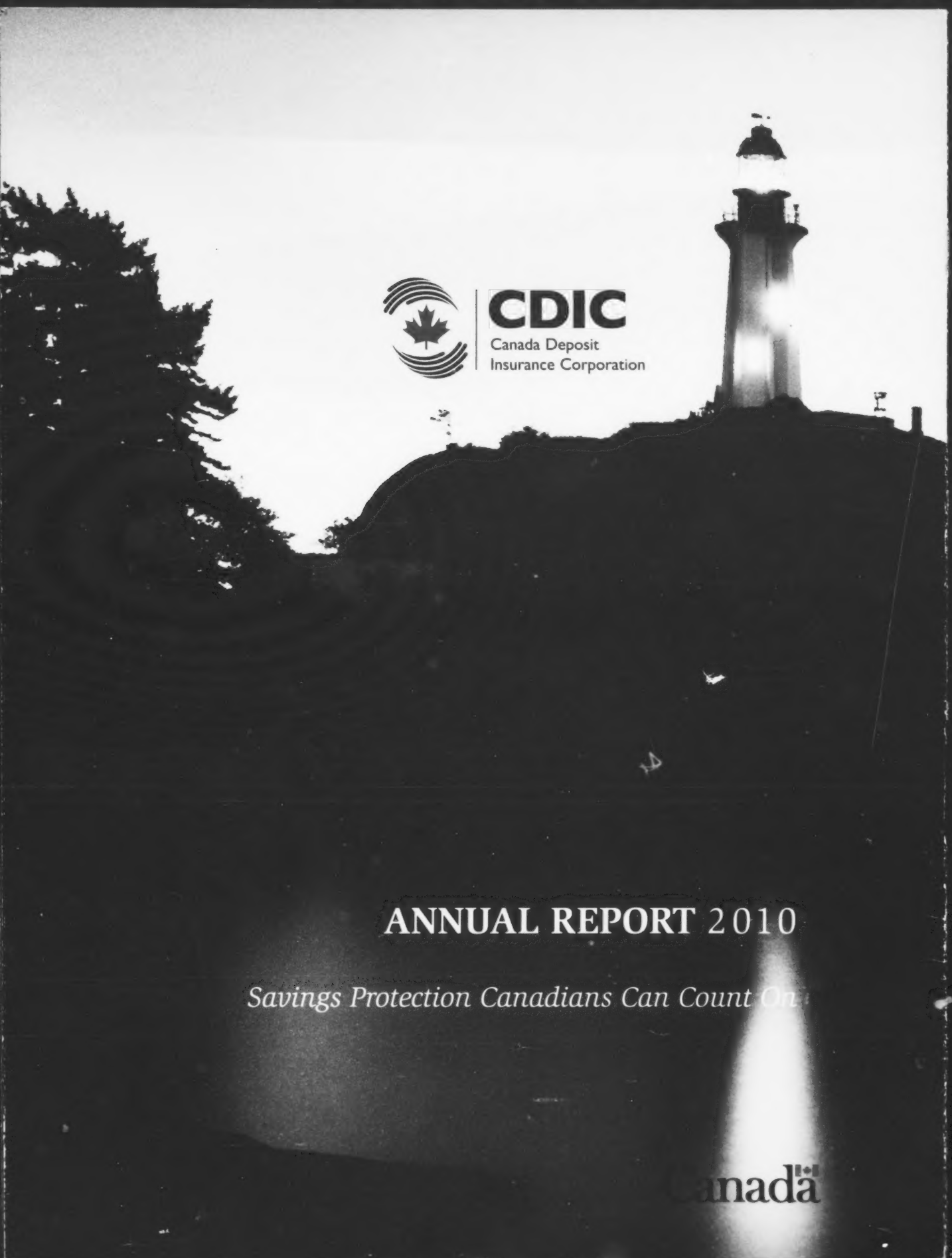
CDIC
Canada Deposit
Insurance Corporation
ANNUAL REPORT 2010
Savings Protection Canadians Can Count On

Highlights of 2009/2010

- CDIC made significant progress with its multi-year Large Payout Capacity Enhancement Project, particularly with respect to identifying and addressing many of the technical requirements to support a large depositor payout.
- Under a new long-term public awareness strategy to increase Canadians' awareness of CDIC and the deposit insurance limit, tracked results for 2009/2010 show an increase over the previous year's awareness on both fronts: over one half (55%) of Canadians are aware of CDIC, while almost one third (30%) could state the $100,000 coverage limit.
- Results of the 2010 Special Examination of CDIC conducted by the Office of the Auditor General of Canada were very positive—confirming that the Corporation has the key elements of a good governance framework; has clearly defined its strategic direction; regularly assesses risks presented by member institutions; and has improved its readiness to intervene in the affairs of a troubled member.
- On the international front, CDIC continued its active participation in the development of international best practices in deposit insurance. CDIC is co-chairing the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) and International Association of Deposit Insurers (IADI) joint working group to develop an assessment methodology for the BCBS/IADI Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems. CDIC also provided advice and assistance to a number of countries to establish or enhance their deposit insurance systems.
- CDIC welcomes its new President and CEO, Michèle Bourque. Previously Executive Vice-President, Insurance and Risk Assessment, Ms. Bourque has been involved in a number of key areas within CDIC, including the risk assessment, monitoring and resolution of member institutions, and brings almost 20 years of experience with CDIC to her new role.

CDIC and the *Budget Implementation Act, 2009*

New Powers and Authorities for CDIC

The *Budget Implementation Act, 2009* (BIA, 2009) provided CDIC with additional powers and authorities intended to enhance CDIC's ability to safeguard financial stability in Canada, including:

- the ability for CDIC to establish a bridge institution as an additional resolution tool
- the ability for CDIC to hold shares in its member institutions, subject to Ministerial approval
- power to the Minister to provide the CDIC Board of Directors with a broader range of options to respond to systemic risk concerns arising from the failure of a CDIC member institution, and the authority to allow CDIC to resolve a failure in ways that may not result in a lowest-cost solution to CDIC
- power to the Minister to direct CDIC to undertake resolution measures when necessary to prevent adverse effects on financial stability
- greater flexibility to CDIC in the timing of preparatory examinations of troubled member institutions
- an increase in the borrowing limit of CDIC to $15 billion (from $6 billion), which is adjusted annually to reflect the growth of insured deposits
- the designation of Tax-Free Savings Accounts (TFSAs) as a separate category of deposits insurable by CDIC

CDIC's Response to Date to BIA, 2009

CDIC has begun a number of initiatives to operationalize and implement its new powers. While many require concerted effort over a number of years, as well as collaboration with financial safety net partners, measurable progress has been made in some key areas in the past year, including:

- identifying and addressing a number of the many and varied operational, legal and other issues related to establishing a bridge institution
- developing action plans and a bridge institution manual to enhance CDIC's ability to intervene using this resolution tool quickly and efficiently
- completing a review of relevant statutes and regulations for the purpose of developing template orders pursuant to the *CDIC Act*, to ensure readiness to exempt a bridge institution from certain statutory and regulatory requirements in order to facilitate the timely creation and operation of a bridge institution
- updating information, CDIC systems and communication materials for the public and our members about TFSAs being insurable by CDIC

Looking ahead, we will continue to develop the tools, capacity and resources required to support implementation of CDIC's important new powers.

Five-Year Financial and Statistical Summary

For the Years Ending March 31[a]	2010	2009	2008	2007	2006
Selected Balance Sheet Items ($ millions)					
Cash and investments	1,954	1,771	1,660	1,554	1,447
Provision for insurance losses	1,100	800	650	600	600
Retained earnings	858	960	998	950	844
Selected Income Statement Items ($ millions)					
Premiums	198	92	68	75	65
Interest on cash and investments	31	54	65	56	43
Operating expenses	31	26	24	22	23
Adjustment to allowance and provisions for loss	300	149	50	(1)	42
Net income (loss)	(102)	(37)	48	105	52
***Ex ante* funding** ($ billions)	1.96	1.76	1.65	1.55	1.44
Member Institutions (Number)					
Domestic banks and subsidiaries	42	41	40	42	41
Domestic trust and loan companies and associations	20	20	21	19	20
Subsidiaries of foreign financial institutions	20	20	19	19	21
Total number of institutions	82	81	80	80	82
Total insured deposits[b] ($ billions)	590	512	477	455	438
Growth rate of insured deposits[c] (%)	15.2%	7.3%	4.8%	3.9%	16.5%
Employees (Number)					
Permanent employees[d]	96	97	83	79	79

[a] Financial figures are presented on a consolidated basis and include the results of CDIC and of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity. As described in Note 7 to the Financial Statements, effective April 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15, *Consolidation of Variable Interest Entities*, issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants. This guideline required that ACC be consolidated with CDIC.

[b] Insured deposits are calculated at April 30th each year. The amounts presented for the years ended March 31st are therefore reflective of the previous April 30th calculation.

[c] The 2009/2010 increase in insured deposits is attributable in part to depositors seeking the safety of deposit insurance for their savings, and is discussed in more detail throughout this Annual Report. The increase in deposit insurance coverage from $60,000 to $100,000 in 2005 contributed to the majority of the 16.5% increase in insured deposits during CDIC's 2005/2006 fiscal year.

[d] Represents the number of full-time, permanent employees at year end. CDIC provides call centre services to the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions on a cost-recovery basis—these employees are not included in this total.

$100,000 Deposit Insurance Coverage

What's covered?

CDIC insures eligible deposits held in each member institution up to a maximum of $100,000 (principal and interest combined) per depositor, for each of the following:

- savings held in one name
- savings held in trust for another person
- savings held in Registered Retirement Savings Plans (RRSPs)
- savings held in Registered Retirement Income Funds (RRIFs)
- savings held for paying realty taxes on mortgaged property
- savings held in more than one name (joint deposits)
- savings held in Tax-Free Savings Accounts (TFSAs)

Depositors are responsible for ensuring that the member institution's records include all information required for the separate protection of these deposits (see CDIC's website at **www.cdic.ca** for details).

What's an eligible deposit?

Eligible deposits include:

- savings accounts and chequing accounts
- Guaranteed Investment Certificates (GICs) and other term deposits with an original term to maturity of five years or less
- money orders, travellers' cheques and bank drafts issued by CDIC members and cheques certified by CDIC members
- debentures issued by loan companies that are CDIC members

Deposits must be payable in Canada, in Canadian currency.

What's not covered?

CDIC deposit insurance does not protect all accounts and financial products. For example, mutual funds, stocks and foreign currency deposits, including those in U.S. dollars, are not covered by CDIC.

CDIC Mission

To provide deposit insurance and to contribute to the stability of the financial system in Canada in a professional and innovative manner, meeting the highest standards of excellence, integrity and achievement, for the benefit of depositors of member institutions while minimizing the Corporation's exposure to loss. CDIC will provide an environment where employees are treated fairly and given opportunities and encouragement to develop their full potential.

CDIC Values

Excellence and Professionalism
Communication and Teamwork
Integrity and Trustworthiness
Respect and Fairness

CDIC is committed to promoting awareness about deposit insurance. Visit our website at www.cdic.ca. You can reach us by phone, e-mail, fax or letter:

Head Office
Canada Deposit Insurance Corporation
50 O'Connor Street, 17th Floor
P.O. Box 2340, Station D
Ottawa, Ontario K1P 5W5

Toronto Office
Canada Deposit Insurance Corporation
1200-79 Wellington Street West
P.O. Box 156
Toronto, Ontario M5K 1H1

Toll-free telephone service:
1-800-461-CDIC (2342)
Website: www.cdic.ca
E-mail: info@cdic.ca
Facsimile: 613-996-6095

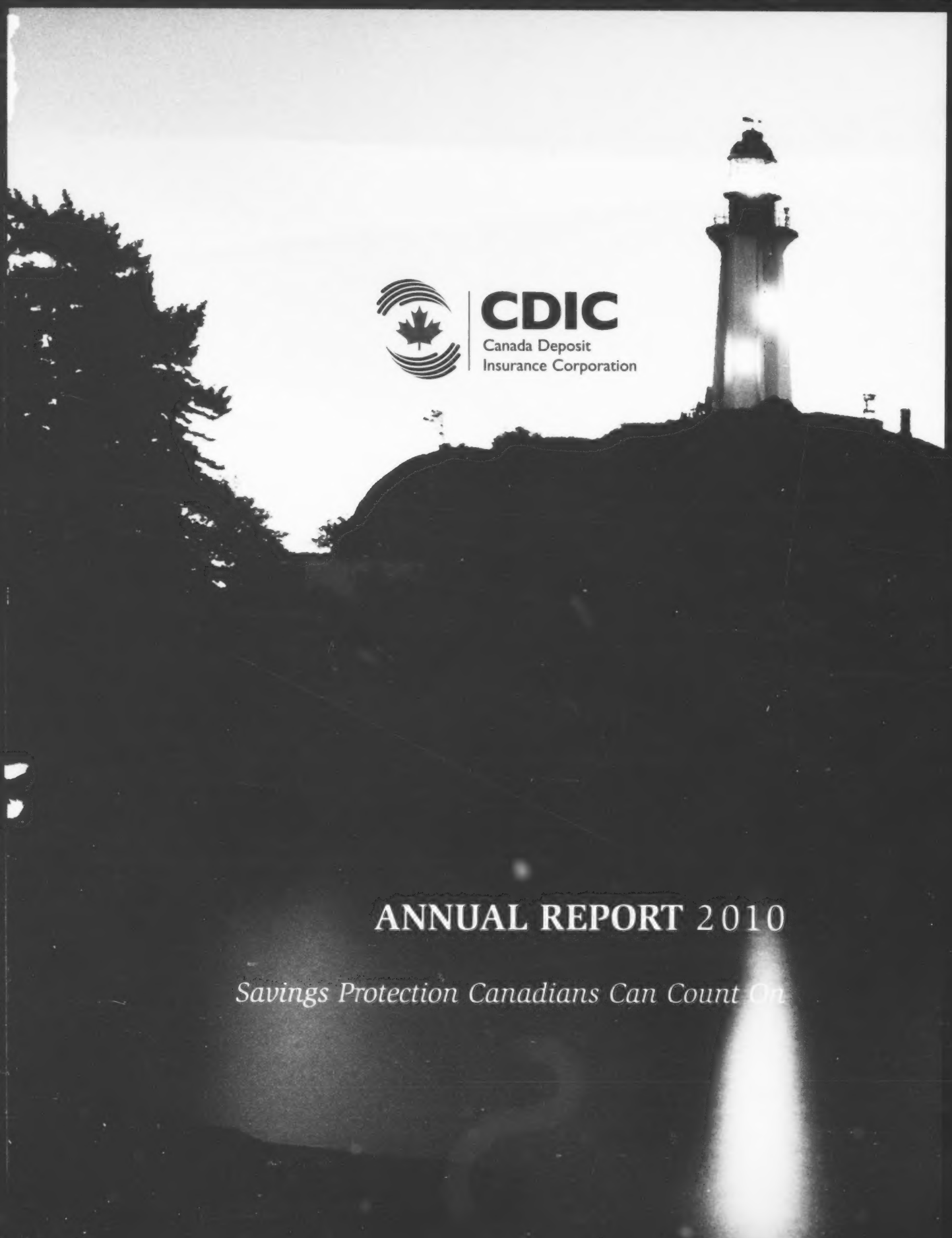

ANNUAL REPORT 2010

Savings Protection Canadians Can Count On

CDIC's Mandate

The mandate of CDIC is to provide insurance against the loss of part or all deposits and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada—for the benefit of those with deposits in CDIC member institutions. Moreover, we must carry out this mandate in such a way as to minimize the Corporation's exposure to loss.

CDIC is funded by premiums that are assessed on the insured deposits of member institutions each year—we do not receive federal tax dollars to fund our operations. We conduct regular risk assessments of our members and monitor their performance and results using information from a variety of sources, including reports provided by the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) and the Autorité des marchés financiers (AMF). We also rely on OSFI and the AMF to conduct annual examinations of member institutions on our behalf. As one of five federal agencies that make up Canada's financial "safety net,"* our role is unique.

Further information about CDIC can be found on our website (**www.cdic.ca**).

*The "safety net" consists of the Bank of Canada, CDIC, the Department of Finance, the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC) and OSFI.

ANNUAL REPORT 2010

Savings Protection Canadians Can Count On

TABLE OF CONTENTS

Message from the Chair 4
Message from the President and CEO 6

1 Management's Discussion and Analysis 8
CDIC's Operating Environment 9
Risk Governance and Management 11
Performance Against Plan 14
Corporate Scorecard—Results Against Key Indicators as at March 31, 2010 20
Financial Overview 23
CDIC Management ERM Representation to the CDIC Board of Directors 34

2 Financial Statements 36
Management Responsibility for Consolidated Financial Statements 37
Auditor's Report 38
Financial Statements and Notes 39

3 Corporate Governance 56
Good Governance 57
Board Composition in 2009/2010 58
Board Committees 59
Addressing Public Service Expectations 62
CDIC's Officers 63

4 Membership Profile and Performance 64
Membership Profile 65
Financial Performance 65
Comparative Membership Information 68

5 Glossary 78

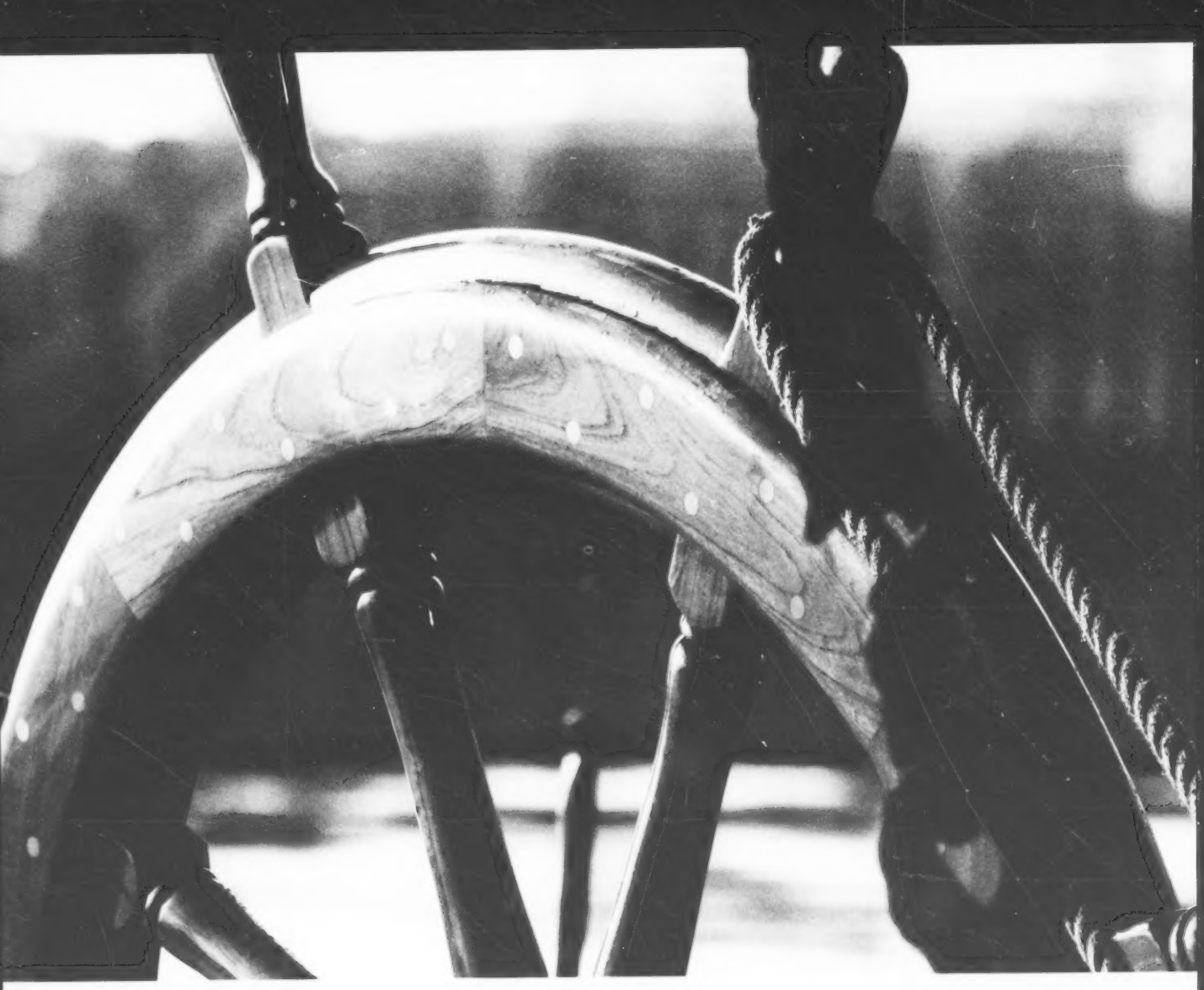

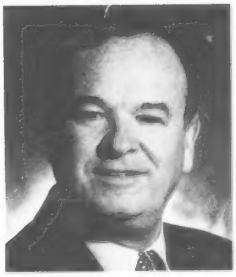

MESSAGE FROM THE CHAIR

Canadians enjoy a strong and stable financial system in which they can place their confidence. While the financial turmoil of the past two years has had an effect on CDIC's member institutions, they have nevertheless performed solidly throughout this period. Canada's deposit-taking institutions have garnered considerable positive international attention and our financial regulatory system has also received accolades from around the world. A key element underpinning this praise is our well-designed deposit insurance system and the protection it provides to depositors. The confidence that Canadians place in CDIC contributes to the stability of our financial system.

In the course of 2009/2010, to support the strength of our deposit insurance system, the Government introduced a number of important new powers to CDIC's resolution toolkit through the passage of the *Budget Implementation Act, 2009*. These measures are described in this Annual Report.

For its part, the CDIC Board responded by increasing its focus on its own preparedness in the event of negative developments in the membership. The Board conducted a comprehensive desk-top simulation of a member failure. This, combined with quarterly reports from management on trends in the CDIC membership, supports the Board's preparedness for any eventuality that can arise among the members. Plans for a Board simulation utilizing the bridge institution powers are in place for this summer.

During the past year, the Office of the Auditor General (OAG) submitted to our Board its Special Examination findings of CDIC's systems and practices. The OAG concluded that, based on the criteria established for the examination, "We found that the Corporation has a corporate governance framework that performs well and meets best-practice expectations for Board stewardship, shareholder relations, and communications with stakeholders and the public." This positive report is a reflection of our Board's strong commitment to effective governance.

The impressive results of the Special Examination report are also a reflection of our executive leadership headed by Guy Saint-Pierre, CDIC's recently retired President and CEO. I wish to extend my warmest thanks to Guy on behalf of the Board for his 23 years of service to CDIC, the last five at its helm. I welcome Michèle Bourque as our new President and CEO. She has contributed much to CDIC over her years of service, bringing with her a wealth of expertise in the areas of risk assessment and monitoring of member institutions. I know Michèle will provide strong leadership as our new President and CEO. The Board and I look forward to working with her in the work that lies ahead.

I would also like to extend my thanks to Rob Wright, the former Deputy Minister, Finance, who retired from our Board in July 2009. We have welcomed back to our Board Michael Horgan, now Deputy Minister of Finance. Mr. Horgan previously served as the Alternate from the Department of Finance on our Board from 2001 to 2003.

Working together with our partners in Canada's financial regulatory system—the Bank of Canada, the Department of Finance, the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions—the Board and management of CDIC will continue to work hard to address the needs of Canadian depositors and the health of the Canadian financial system.

Bryan P. Davies

MESSAGE FROM THE PRESIDENT AND CEO

Over the past two years Canada's financial system has endured a sharp but short-lived recession. We have seen a significant increase in insured deposits at five times the historical average rate, a signal that depositors have been seeking the safety of deposit insurance for their savings. Deposits insured by CDIC at April 30, 2009, reached $590 billion.

Environment

CDIC members' financial performance improved in a tough economic environment. Most members took a conservative approach to their capital plan going into 2010 in anticipation of upcoming international regulatory changes. Although the premiums paid by member institutions are still at historically low levels, CDIC introduced the first year of a planned series of three annual rate increases to compensate for the significant growth in insured deposits and to allow CDIC to reach its *ex ante* funding target within a reasonable time frame (by 2015/2016). The *ex ante* fund stood at $2.0 billion at year end, which ensures that CDIC is on a sound financial footing.

The environment remains a difficult one and for this reason CDIC remains particularly vigilant in ensuring that it is prepared to deal with issues arising within its membership. To this end, our operating budget was increased in 2009/2010 although costs continued to be covered by the interest we earned on the investment portfolio. In addition, given the elevated risk to which CDIC is exposed, the Board of Directors approved an increase in the provision for insurance losses to $1.1 billion, which resulted in CDIC recording a net loss of $102 million for the year. Plans call for the operating budget to remain at the same level for 2010/2011.

Improved Readiness

During the year we pursued activities in relation to CDIC's three corporate strategies—but the main focus continued to be on the **readiness strategy**. In this regard we accelerated the development of systems to allow CDIC to better deliver on its mandate. This past year CDIC engaged third parties in arrangements that can be used to augment CDIC resources in the event of a member failure. CDIC also made advances in building its capacity to deliver a faster payment of funds to the depositors of a larger member. With the passage of the *Budget Implementation Act, 2009* CDIC has received new powers, in particular the ability to create a bridge institution as an added resolution tool—a bridge institution is a CDIC member institution designed to preserve critical functions and help maintain financial stability in the event that a CDIC member is no longer viable. With the addition of this new power, CDIC now meets all of the international Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems. The legislation also increased CDIC's borrowing limit to $15 billion, to be adjusted annually according to the levels of insured deposits; with this adjustment our limit currently stands at $17 billion. As a result, we are now better equipped than ever to handle larger failures. CDIC will continue to collaborate with the other federal safety net agencies to make these new powers operational through a number of initiatives set out in our Corporate Plan.

Sustained Public Awareness

Informing the public of deposit insurance and its benefits and limits is a critical component of CDIC's **public awareness strategy**. We have just completed the first year of our long-term public awareness strategy designed to sustain the awareness of the general population with an emphasis on those aged 50+. At present, slightly more than 50% of Canadians are aware of CDIC deposit insurance; therefore, our strategy for 2010/2011 will build on the activities of our first year and will include two flights of television and Internet advertising as well as search engine marketing.

Effective Governance and Operations

Sustaining efficient governance and operational capacity underpins our two other strategies. During the year CDIC was subject to a Special Examination of its operations by the Office of the Auditor General of Canada (OAG). The positive results from the OAG's report underscore CDIC's focused attention on pursuing its mandate with efficient and effective operations, within a sound control environment. Management is gratified to have received such a strong report from the OAG. I would like to extend my sincere appreciation to CDIC employees whose efforts on a daily basis contributed to making this report such a positive one.

Strong Employee Survey Results

Retaining our dedicated work force is a key priority for CDIC. To assess the pulse of our employees we conduct biennial employee satisfaction surveys. Our 2010 survey results show employee satisfaction at a 78% positive rating. We are very pleased with these best-in-class results. CDIC continues to be well-positioned although the survey revealed some areas for improvement, which will be addressed in a new Human Resources Strategy to be developed in the coming year.

Contributing to International Practices

CDIC has developed an international reputation as a leading deposit insurance organization with its strong mandate, powers and flexible model. In the past year, CDIC provided advice and assistance to a number of countries looking to put in place deposit insurance systems, as well as to international organizations, thereby contributing to the development of sound deposit insurance principles and practices globally. We are proud to be currently co-chairing a joint International Association of Deposit Insurers-Basel Committee-International Monetary Fund Steering Committee, which led to the adoption of Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems and which is now developing a methodology for the assessment of a country's compliance with the Core Principles.

Looking Ahead

During 2010, we will continue to meet CDIC's corporate and strategic objectives. As CDIC's new President and CEO I welcome the opportunity to work with our Chair and Board on these important and challenging goals. I am honoured to have been given this key role in the federal financial safety net and look forward to working in partnership with the other safety net players for the benefit of the public.

I would also like to extend my appreciation to Guy Saint-Pierre, our recently retired President and CEO for his service to CDIC and support to me over our 18-year working relationship. Finally, CDIC would not successfully accomplish its work without the professionalism of its employees, whose continued efforts will remain invaluable to me.

Michèle Bourque

MANAGEMENT'S DISCUSSION AND ANALYSIS 1

Savings Protection Canadians Can Count On

CDIC'S OPERATING ENVIRONMENT

CDIC's operating environment impacts the Corporation when fulfilling its mandate. It includes the Canadian economy, the financial sector, the applicable legislative and regulatory regimes, international events and other factors which can affect the Corporation and its member institutions.

Economic Environment

Global economic growth has been somewhat stronger than projected, with moderate recovery evident in most advanced economies, and the Bank of Canada projects that global growth will be slightly over 4% each year through 2012. There are, however, mounting concerns over fiscal sustainability, particularly in certain European countries, which demonstrate the persistent fragility of the global financial system.

The economic recovery in Canada is occurring more quickly than expected at the beginning of 2010, driven by the cumulative impact of government fiscal and monetary stimulus, improved financial conditions, the rebound in global economic growth, more favourable trade terms, and higher-than-anticipated business and household confidence.

Leading Canadian growth sectors included commodity exports, housing construction and a slowly recuperating labour market. Canada's relatively strong financial services sector has also been a key factor in the country's renewed economic growth. Business conditions in Canada are expected to continue to improve throughout the balance of the year.

Notwithstanding these signs of recovery, Canada's economic outlook is still best described as cautiously optimistic, as there remain numerous potential risks. Chief among these risks is the sustainability of the U.S. economic recovery (particularly in light of the fragile U.S. banking system), the high level of consumer debt in Canada and the vulnerability this represents for households and CDIC member institutions, strong headwinds for the manufacturing sector from a rising Canadian dollar, and the potential for further international financial market instability arising from sovereign debt problems in many countries.

The Bank of Canada predicts that in 2010 the private sector will take over from the public sector as the primary source of growth and projects GDP to grow by 3.7% in 2010, before slowing gradually to 3.1% in 2011 and 1.9% in 2012. At the same time, a number of drags on economic activity in Canada are expected—including the continued strength of the Canadian dollar and the country's poor relative productivity performance, as well as the low absolute level of U.S. demand. Looking ahead, the Bank expects the economy to return to full capacity by mid-2011.

Member Environment

Operating results for CDIC members, as a whole, demonstrate the resilience of our members throughout the economic downturn. At the same time, based on CDIC's experience in previous recessions, there remains a possibility of further decline before there is an across-the-board improvement in member conditions.

Generally, member profitability in 2009 increased slightly, due to a strong second half of the year, despite some members experiencing deteriorating credit quality and higher provisions for loan losses, as consumer debt and bankruptcy rates have been on the rise. Measures of earnings (such as return on

average assets) and asset quality for some members are expected to continue to decline until mid to late 2010. Both large and small member institutions face threats of rising loan defaults in Canada, as asset impairment does not typically peak until one to two years after the height of a recession. Although the Canadian real estate correction has, to date, been mild and short in duration relative to that experienced by the U.S., a significant and prolonged decline in Canadian real estate prices would represent a significant threat to CDIC members.

The shift to International Financial Reporting Standards (IFRS) will particularly affect some members. IFRS require that many off-balance sheet securitized assets be incorporated into, and reported on, financial institutions' balance sheets. This change in reporting may impact the asset/capital ratio of these members.

Consumer Environment

There are clear indications that, despite the economic turmoil of the past years, Canadians remain relatively confident about the future, with most expecting the economy to improve throughout 2010. At the same time, consumer savings levels still reflect the "wait and see" behaviour of 2008/2009. Indications are that Canadians will continue to put their money into savings accounts and other less risky investment vehicles, highlighting the role that CDIC deposit insurance plays in consumers' financial planning.

The recent economic turmoil has also driven consumers to learn more about financial matters, especially strategies for protecting their money. With more than half of Canadians searching for government-related information online (a proportion that is expected to increase), Internet presence is more important than ever for CDIC. Nonetheless, consumers still want to talk directly with financial advisors, even if only to clarify or confirm information they have found online. Accordingly, the importance of CDIC's outreach efforts with financial advisors and other stakeholders has not diminished.

Overall, despite an encouraging economic outlook, consumers continue to show prudent management of their savings and are thus likely to show sustained interest in messages about deposit insurance. CDIC will continue to gear its public awareness messages to the general public, with an emphasis on those aged 50 years and older—the group holding most deposits and likely to be most adversely affected by the failure of a financial institution as they are considered to have less opportunity to recover from any losses.

Legislative and Regulatory Developments

During the past year, the key legislative and regulatory developments affecting the Corporation have centered on the clarification of certain new resolution powers granted in 2009 under Bill C-10 (the *Budget Implementation Act, 2009*)—see inside front cover for details—in particular:

- ***Enhancing the effectiveness of CDIC's resolution tools***—CDIC management has been working with the Department of Finance on proposed technical amendments to the *CDIC Act*, to clarify the specific time at which deposit insurance determinations will be made in a bridge institution.

- ***Federal credit unions***—As part of an inter-agency working group, CDIC management contributed to the development of the framework that is expected to introduce federally regulated credit unions as members of CDIC. The framework includes transitioning from provincial deposit insurance coverage to CDIC coverage as well as a number of other depositor-focused measures.

Corporate Environment

A number of issues related to CDIC's internal operations shaped activities in the past year, and will continue to do so over the coming years. Among key influences is the considerable work required to increase and maintain readiness for a depositor payout in the event of the failure of a larger institution or the concurrent failures of two or more institutions.

Other implications for CDIC of a variety of changes in its operating environment include:

- ***The transition to IFRS***—This will have a significant impact on CDIC. We are required to prepare IFRS-compliant financial statements for the year ending March 31, 2012.
- ***CDIC's additional powers under Bill C-10***—Working through the implications of these powers and making them operational will continue to require sizeable effort across the Corporation (see inside front cover for more details).

CDIC's Borrowing Limit

The *Budget Implementation Act, 2009* increased CDIC's borrowing limit to $15 billion from $6 billion, with such amount adjusted annually to reflect the growth of insured deposits. As at January 1, 2010, CDIC's adjusted borrowing limit was therefore $17 billion.

RISK GOVERNANCE AND MANAGEMENT

CDIC's Significant Risks

CDIC is exposed to four categories of risks stemming from its statutory objects and the conduct of its affairs: insurance risk, financial risk, operational risk and reputation risk. Management has concluded that CDIC's overall risk remains acceptable, although CDIC's intervention risk and people risk are rated as cautionary. Management's assessment of these significant risks is summarized in the table below. Management's Enterprise Risk Management (ERM) representation for 2009/2010 is included on page 34 of this report.

Summary of Management's Assessment of CDIC's Significant Risks

	2009/2010		2008/2009	
Insurance Risk	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Insurance Powers Risk: The risk that CDIC does not have the necessary powers to support the management of its insurance risk in accordance with CDIC's statutory objects.		–		–
Assessment Risk: The risk that CDIC does not promptly or systematically identify member institutions that pose an unacceptable level of insurance risk.		–		–
Intervention Risk: The risk that CDIC cannot or does not take timely and effective action with respect to an unacceptable level of insurance risk posed by a member institution, or with respect to failed member institutions.		–		▲

LEGEND

Risk Rating: ■ Acceptable Cautionary ■ Serious Concern

Risk Trend: ▼ Decreasing – Stable ▲ Increasing

Summary of Management's Assessment of CDIC's Significant Risks

	2009/2010		2008/2009	
Operational Risk	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
People Risk: The risk resulting from inadequacies in competency, capacity or performance, or from the inappropriate treatment, of CDIC personnel.		–		–
Information Risk: The risk that timely, accurate and relevant information is not available to facilitate informed decision making and/or the exercise of effective oversight.		–		▲
Technology Risk: The risk that CDIC's technology does not appropriately support the achievement of its statutory objects and the conduct of its affairs.		–		▲
Process Risk: The risk resulting from the incorrect execution of, a breakdown in, or a gap in, a policy, practice or control respecting CDIC's processes.		▲		–
Legal/Compliance Risk: The risk that CDIC fails to identify, consider, fulfill or comply with its legal and other obligations and requirements, in the conduct of its affairs.		–		–
Business Continuity Risk: The risk that a disruption impacting CDIC's personnel, information, premises, technology or operations will impede its ability to achieve its statutory objects and conduct its affairs.		–		–
Financial Risk	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Liquidity Risk: The risk that funds will not be available to CDIC to honour its cash obligations (both on- and off-balance sheet) as they arise.		–		–
Market Risk: The risk of loss attributable to adverse changes in the values of financial instruments and other investments or assets owned directly or indirectly by CDIC, whether on- or off-balance sheet, as a result of changes in market rates (such as interest rates and foreign exchange rates) or prices.		–		–
Credit Risk: The risk of loss attributable to counterparties failing to honour their obligations, whether on- or off-balance sheet, to CDIC.		–		–
Reputation Risk	**Rating**	**Trend**	**Rating**	**Trend**
Reputation Risk: The risk of an event significantly affecting stakeholders' perceived trust and confidence in CDIC, and which could result in a financial and other loss to CDIC.		–		▲

LEGEND

Risk Rating: ■ Acceptable Cautionary ■ Serious Concern

Risk Trend: ▼ Decreasing – Stable ▲ Increasing

Insurance Risk

In relative terms, insurance risk is CDIC's most significant risk. The failure of a member institution, which is the worst-case scenario from an insurance risk perspective, has the potential for a major impact on CDIC given the high costs of resolution and substantial resources required to handle a failure.

Since last year, CDIC has made improvements in its overall capability and capacity to conduct both payout and non-payout resolutions, as planned. However, work remains to be done in making the new powers fully operational, completing the final two phases of CDIC's initiative to increase its capacity to make payouts to depositors of larger members by 2011/2012, and conducting intervention simulation training to test these intervention enhancements. CDIC has allocated appropriate staff and resources to pursue these objectives over the next year.

Operational Risk

CDIC's overall operational risks are assessed as acceptable; however, CDIC's **people risk** remains cautionary. CDIC's business model of operating with only a core level of employees with in-depth knowledge and expertise in deposit insurance inherently exposes the Corporation to risk in that losing a few key individuals could have a significant impact on operations, particularly in the context of an intervention. However, efforts continue to be made to ensure that CDIC has adequate and ready human resources capacity to meet its mandate. New personnel have been added, stand-by agreements with third parties have been put in place and employees receive ongoing training through simulation exercises.

CDIC's **process risk** remains acceptable, but is showing an increasing trend. Management is of the view that CDIC has appropriate and effective procedures and controls in place to manage its key processes. These procedures and controls are subjected to regular review, audit and testing. To date, no significant breakdowns or gaps have been identified. Key change management challenges (e.g., conversion to IFRS, quarterly financial reporting) that could impact CDIC's key processes have been identified and are being addressed. However, management is aware that the sheer number of these changes may increase process risk in the future.

Financial Risk

CDIC's financial risks (liquidity, market and credit risk) are conservatively managed and, collectively, continue to be acceptable and stable. This reflects that the management of these risks is governed by conservative Board financial risk policies, which ensure that funds are available quickly and without material compromise to their value. CDIC maintains an investment portfolio which provides the first source for operating liquidity, and also provides a source of funds in the event of an intervention. CDIC has access to its recently increased borrowing capacity and also has the statutory ability to request an appropriation from Parliament for amounts in excess of the authorized limit, should the need arise.

Reputation Risk

CDIC's reputation risk is assessed as acceptable and stable. The risk of an adverse reputation event continues to be mitigated by: a credible federal deposit insurance system in Canada; CDIC's public awareness campaign to inform Canadians about deposit insurance coverage; CDIC's focus on intervention readiness; and maintaining good coordination among safety net players. Significant efforts are also directed at ensuring that CDIC is managed well—thereby reducing the risk of adverse reputation events stemming from the failure to manage CDIC's operations and significant risks.

PERFORMANCE AGAINST PLAN

Three Corporate Strategies

For its year ended March 31, 2010, CDIC focused on three strategies to direct its work:

- ***Strengthening Core Expertise and Readiness***
- ***Promoting Depositor Awareness***
- ***Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity***

These strategies support the Corporation's mandate (see the page preceding the Table of Contents) while, at the same time, contribute to the proactive management of CDIC's significant risks. The activities that CDIC carried out over the past year in each of these three strategic areas are described below. Our success in meeting performance targets is reflected in our Corporate Scorecard (see pages 20–22).

CDIC must stay alert to developments that affect the Corporation and its membership. The Corporation must also ensure that it has the ability to anticipate and react to events and to manage insurance risk. CDIC will focus on solidifying expertise in our core operation areas of risk monitoring, intervention and resolutions, and insurance.

■ *Strengthening Core Expertise and Readiness*

CDIC continually monitors the financial and operating performance of its member institutions, as well as the environment in which they operate. To facilitate this, and to build our institutional knowledge base, we have carried out research, and provided internal training related to the introduction of new accounting standards and capital rules. These efforts also assisted us in our evaluation of the impact of the introduction of IFRS and the new capital rules on members' financial position and performance. In conjunction with the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), we are also working to update the *Strategic Alliance Agreement*, an agreement that supports coordinated effort and information sharing between the two organizations. These updates will reflect various environmental and regulatory changes that have taken place in recent years.

Over the past year, CDIC strengthened its capacity to carry out depositor payouts through various initiatives. Payout speed and capacity and our ability to effectively communicate with depositors have been enhanced and tested during the year. Work included collaborating with our members to develop a plan that will allow CDIC to more quickly collect, review and validate depositor data in the event of a failure. We also conducted the largest payout simulation CDIC has ever performed. As part of this simulation, we tested a new Depositor Self-Serve System and a third-party telephone service provider, engaged to handle large volumes of calls from depositors. The Depositor Self-Serve System allows depositors to confirm their eligibility for coverage by CDIC and is also an additional channel for direct communication with depositors, augmenting the CDIC call centre services and website already in place. We also tested our capability to make payouts in a matter of days on a portion of insured accounts.

CDIC has also progressed with its multi-year Large Payout Capacity Enhancement Project by identifying and addressing many of the technical requirements for a large payout. Other readiness accomplishments included enhancing the capacity of CDIC's call centre to be able to handle the failure of a medium sized institution, and increasing website capacity.

CDIC also has the capacity for resolving the failure of a member institution using methods that do not involve depositor payout. During 2009/2010, CDIC continued to strengthen its capabilities with respect to non-payout resolutions.

Over the past year, CDIC also took substantial steps towards making its new bridge institution powers operational. Work has included the establishment of both an internal working group (consisting of various organizational areas within CDIC) and an external working group (consisting of CDIC's financial sector safety net partners) to identify, examine and analyze the issues and opportunities that this new resolution tool presents. External experts have provided guidance on operational, receivership, asset valuation, communication, human resource and payout systems issues. CDIC will continue to strengthen its expertise in this area through additional analysis and simulation, as we work to develop an operational model that is readily applied and adapted to circumstances in which a bridge institution may be required.

CDIC further updated and provided additional training on the valuation model used to analyze the viability of members and to assess various resolution options. A user manual was also updated; as well, CDIC's Audit and Consulting Services group performed a review of the model. It was then tested through a simulation. Further training covering various non-payout strategies will be undertaken in the next year.

Analysis that we undertook relative to the introduction of the new International Financial Reporting Standards (IFRS) accounting standards and capital rules has helped us in our evaluation of the impact of the implementation of Basel II and fair value accounting against the factors used under the CDIC *Differential Premiums By-law*. This work resulted in minor amendments to the by-law. Other work related to insurance programs included obtaining more data regarding the premium assessment base of members in each of our insurance categories. CDIC also completed a comprehensive review of its *Joint and Trust Account Disclosure By-law* and is proposing amendments to increase its effectiveness with respect to depositor disclosure of key information to members while taking into account potential burden on member institutions.

CDIC continues to work to increase public awareness of deposit insurance and of its benefits and limits. Through our targeted, long-term strategy, we will carry out public awareness initiatives that build on past years' initiatives.

■ *Promoting Depositor Awareness*

CDIC is mandated to play a key role in supporting the stability of the financial system in Canada. Informing Canadians about CDIC deposit insurance is one of the principal methods we use to make this contribution, as awareness assists Canadians in making sound decisions about the protection of their savings.

The volatile economic environment of the past two years highlights the relevance of undertaking communication that inspires confidence in CDIC and in the Canadian financial system, a goal that is consistent with our mandate. To this end, in 2009/2010, we undertook the first year of a three-year long-term strategy for depositor awareness. The strategy has two objectives: to increase and sustain awareness of CDIC and deposit insurance while inspiring a sense of confidence and trust in CDIC and Canada's financial system; and to encourage Canadians to consult with member institutions or our website and call centre to learn more about what is covered and what is not covered by CDIC deposit insurance.

Our target audience under this strategy is the general public, with a focus on Canadians 50 years of age and older. During the year, activities focused on a national advertising campaign which included television, print and online advertisements, as well as participation in consumer shows. We also continued to operate our 1-800 phone line and website. As the success of a deposit insurance system hinges largely on consumers knowing about it, CDIC tracks the results of its annual public awareness campaign. During the past year, total awareness of CDIC was at 55%, while 30% of Canadians could state the $100,000 coverage limit. CDIC partnered again this year with the Autorité des marchés financiers in its advertising efforts in Québec. Other partners in our public awareness activities included the Registered Deposit Brokers Association and a number of financial and consumer associations. Consultations with member institutions led to the development and launch of a course for member institution employees on CDIC deposit insurance. The *CDIC Deposit Insurance Basics E-Learning Module* is an online tool designed to equip their employees with information on CDIC deposit insurance that may be readily passed on to depositors.

We also conducted a "mystery shopper" exercise in which over 1,500 branches of member institutions across the country were visited. The objective of this exercise was to assess members' compliance with certain requirements under the *Deposit Insurance Information By-law* and to assist CDIC in its ongoing initiatives to promote depositor awareness. Results were very positive and represented a marked improvement over the results of the last exercise conducted in 2002. Next steps will include CDIC communicating with members individually about their results.

CDIC held its fourth Annual Public Meeting in Halifax on October 6, 2009. With close to 300 attendees, the meeting provided CDIC's Board of Directors and senior management with an opportunity to discuss deposit insurance directly with Canadians, and to enable the public to ask questions of CDIC.

To maintain the public's confidence, CDIC must fulfill its mandate in an efficient and effective manner. To achieve this objective, CDIC continuously reviews and revises its initiatives to manage its significant risks and maintain sound governance, and works closely with its key stakeholders. Such stakeholders include member institutions, the depositing public, employees, financial "safety net" members, regulators, parliamentarians, and other deposit insurers in Canada and around the world.

■ *Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity*

Crucial to sustaining efficient governance is an ever-evolving understanding of the legislative and regulatory environment in which CDIC operates. During the past year, we continued to monitor changes to relevant legislation, regulations and other requirements, with a view to maintaining an up-to-date list of compliance requirements to which CDIC is subject or may choose to follow in spirit. In accordance with the formalized Compliance Management Process, management provided its second annual report to the Audit Committee/Governance Committee and the Board on its assessment of compliance with these requirements for 2009/2010.

Operational capacity is dependent upon CDIC's employees and leadership. CDIC is committed to ensuring that its employees are motivated, committed to the Corporation's mandate and operations, and focused on the tasks at hand. To that end, CDIC regularly surveys its work force to gauge the level of employee satisfaction and engagement. Our 2009/2010 employee survey results affirm CDIC's excellence as an employer—one that attracts and retains highly skilled, motivated and competent employees to fulfill its mandate. Moreover, our 2009/2010 results were above best-in-class levels, with overall employee satisfaction at 78%. CDIC's human resources initiatives assure the future of the organization by creating a sustainable and adaptable work force, and maintain CDIC's excellence as a workplace.

CDIC encourages its employees in supporting Canada's social and environmental well-being by selectively matching employee contributions to charitable organizations and encourages their participation in volunteering for charitable causes.

CDIC employees operate in an environment that requires the highest of ethical standards. In order to maintain these standards and to keep them top-of-mind, this past year employees attended a mandatory, half-day ethics training session which provided them with an in-depth review of CDIC's ethics policies and codes, as well as hands-on learning opportunities.

Management Review of Internal Controls over Financial Reporting

CDIC management is responsible for establishing and maintaining effective internal controls over financial reporting (ICFR).

Consistent with evolving best practices in financial statement disclosure and governance, management has determined that a program of review of CDIC's ICFR will add additional support to the Corporation's existing practices as summarized in the "Management Responsibility for Consolidated Financial Statements" in this Annual Report.

CDIC has a risk-based multi-year initiative to review and assess its ICFR. In 2009/2010 the initial review and assessment was completed and management did not identify any significant internal control deficiencies based on work performed to date. A number of potential areas of improvement were noted and management has plans in place for addressing these opportunities.

Management's ICFR work is coordinated with the internal audit work of CDIC's Audit and Consulting Services Department, as well as with CDIC's ongoing ERM process. CDIC's Board of Directors, through its Audit Committee, receives regular reports on management's work with respect to internal controls over financial reporting, and also monitors progress on any action items arising from such work.

CDIC will continue to review and assess its ICFR on a cyclical basis according to the risks associated with individual processes, with the results reported in Management's Discussion and Analysis.

Information technology (IT) continues to play a key role in maintaining CDIC's operational capacity to fulfill its mandate. In 2009/2010, CDIC embarked on a new relationship with a global IT service provider covering both a stand-by arrangement and professional services. This partnership is helping CDIC to be ready should there be a need to intervene in the affairs of member institutions. Our portal project has also proved significant in supporting intervention readiness by providing a consistent and coherent manner to manage information. Finally, IT staff capabilities have remained current through training on the latest information technologies and methods practised through simulations.

CDIC's Business Continuity Management Program successfully completed in 2009/2010 its testing of our Secure Remote Access (SRA) system to allow employees to work remotely. As well, we worked closely with our sister agencies and local and national health organizations to monitor the impact of the H1N1 virus and to develop appropriate action and contingency plans, and also ensured that our Pandemic Preparedness Plan (PPP) was ready to implement. A full test of the PPP was conducted through a corporate-wide, full-day simulation, with observers present from OSFI, the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC) and the Bank of Canada.

On another front, CDIC negotiated a 10-year lease for its office facilities in Ottawa, which will include a new "green" data centre. The centre will be energy efficient, will include many recyclable materials in its construction, and will use eco-friendly fire suppression and cooling systems. With the Toronto office lease expiring in 2011, work is already underway to consider CDIC's future requirements.

Collaboration and partnership with deposit insurers in Canada and around the world (see box below) continues to be an important aspect of CDIC's work. In June 2009, CDIC participated in the joint Credit Union/Caisse Populaire Stabilization Fund of Canada and Credit Union Regulatory conference in Halifax. In November 2009, CDIC participated in the annual conference of the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum in Toronto. The forum brought together organizations responsible for the protection of Canadian consumers of financial services, including CDIC, Assuris, Canadian Investors Protection Fund, Property and Casualty Insurance Compensation Corporation, Deposit Insurance Corporation of Ontario, the Autorité des marchés financiers, Financial Institutions Commission of British Columbia, and Mutual Fund Dealers Association of Canada, as well as representatives from the Credit Union Deposit Guarantee Corporations of Alberta and Saskatchewan. We also continued to collaborate with the Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum.

CDIC's Global Initiatives

CDIC has been involved in a wide range of international activities this past year. In determining where to focus its international efforts, CDIC selects those projects that contribute the most to international financial system stability and that enhance the Corporation's expertise and readiness, while taking into account resource constraints.

Highlights of 2009/2010 initiatives include:

- CDIC is actively participating in the development of international best practices in deposit insurance in support of Canada's G20 commitments. CDIC co-chaired the Basel Committee on Banking Supervision and International Association of Deposit Insurers (IADI) joint working group, developing Core Principles for Effective Deposit Insurance Systems. The Core Principles were adopted by the Financial Stability Board (FSB) in its compendium of international standards in July 2009. The Corporation is presently co-chairing a joint IADI-Basel Committee-International Monetary Fund Steering Committee developing an assessment methodology for the Core Principles. The methodology will be used in country self-assessments, peer reviews and assessments undertaken by the International Monetary Fund (IMF), World Bank and FSB.

- CDIC continued to be represented on the Executive Council of IADI and also chairs the IADI Guidance Group, as well as the IADI Sub-Committee responsible for updating the guidance for differential ("risk-based") premium systems.

- CDIC provided advice and assistance to countries wishing to establish or enhance deposit insurance systems, working with Kenya, Mexico, Uganda and the British Virgin Islands, among other countries.

- CDIC staff worked with the IMF to provide technical assistance to Armenia and with the World Bank on research projects focused on exit strategies from blanket guarantees. We also worked with the South-East Asian Centre for Research and Training and IADI on training for resolutions and recoveries, as well as providing assistance to the Financial Stability Institute in the development of online training modules.

CORPORATE SCORECARD—RESULTS AGAINST KEY INDICATORS, AS AT MARCH 31, 2010

CDIC's Corporate Scorecard, presented on the following pages, sets out the progress made for the year ended March 31, 2010, against the Corporation's key performance indicators established in CDIC's Corporate Plan. The Scorecard shows that CDIC's progress against the majority of key performance indicators proceeded as planned.

The two indicators not proceeding as planned were:

- The implementation of a plan to obtain information on deposit systems and data from all members by March 31, 2010—this significant initiative is intended to be a multi-phase plan that will continue to evolve over the next few years, pending CDIC Board approval of changes that would be required by member institutions.

- Although power and climate problems have been temporarily addressed in the existing Ottawa data centre, construction of the new long-term data centre was delayed from the end of 2009 until the spring of 2010.

CDIC CORPORATE SCORECARD—2009/2010 to 2013/2014

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
Strengthening Core Expertise and Readiness CDIC must stay alert to developments that affect the Corporation and its membership. The Corporation must also ensure that it has the ability to anticipate and react to events and to manage insurance risk. CDIC will focus on solidifying expertise in our core operation areas of insurance, risk monitoring, intervention and resolution.	**Membership Risk Monitoring**	
	• Review *Strategic Alliance Agreement* with OSFI.	• Updated *CDIC/OSFI Strategic Alliance Agreement* in place by the end of the planning period. ▲
	• Ensure employee training in support of changes reported by member institutions respecting Basel II and International Financial Reporting Standards (IFRS).	• Training programs ongoing throughout the planning period. ▲
	Readiness for Payout	
	• Continue to increase CDIC's payout capacity to address the failure of a member institution with a large number of depositors.	• Achievement of annual Large Capacity Enhancement Project milestones for each year as evidenced by CDIC's ability to conduct a large payout simulation—through March 2012. ▲
	• Undertake work to facilitate the collection, review and validation of member institution deposit data and system information to support a quicker insurance determination in the event of failure.	• Implementation of a plan to obtain information on deposit systems and data from all members—by March 2010. ▼

Legend: ▲ Planned progress on schedule and within budget
▼ Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances
● Cancelled or deferred

CDIC CORPORATE SCORECARD—2009/2010 to 2013/2014

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
Strengthening Core Expertise and Readiness CDIC must stay alert to developments that affect the Corporation and its membership. The Corporation must also ensure that it has the ability to anticipate and react to events and to manage insurance risk. CDIC will focus on solidifying expertise in our core operation areas of insurance, risk monitoring, intervention and resolution.	**Readiness for Non-Payout Resolutions**	
	• Review and update the valuation model.	• Valuation model reviewed and updated as necessary during the planning period. ▲
	• Ensure all employees are trained on non-payout resolutions and key intervention tools.	• Risk managers involved in intervention up-to-date on the use of current non-payout strategies, special examination methodologies and the valuation model via ongoing training program. ▲
	Communications	
	• Update and maintain a cloaked website for depositors that would be activated upon the failure of a member institution.	• Cloaked website upgrades completed by the end of the planning period. ▲
	Insurance Program and Powers	
	• Amendments if needed to CDIC differential premiums system to reflect Basel II data and IFRS transition.	• Consultation with members completed and appropriate amendments made to the differential premiums system for the 2012 premium year. ▲
Promoting Depositor Awareness CDIC must work to increase public awareness of deposit insurance and of its benefits and limits. Through our targeted, long-term strategy, CDIC will carry out public awareness initiatives that build on past years' initiatives.	• Implementation of an expanded long-term public awareness strategy and plan.	• 55% awareness of CDIC and 30% awareness of the $100,000 deposit insurance coverage limit in 2009/2010. ▲
	• Increase outreach to other government and private partners as appropriate to enhance awareness of CDIC deposit insurance.	• Increased outreach initiatives undertaken with partners. ▲
	• Monitor the public awareness strategy and plan to determine its effectiveness and make adjustments if necessary.	• Conduct public opinion poll research as required during the planning period. ▲
Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity To maintain the public's confidence, CDIC must demonstrate that it is fulfilling its mandate in an efficient and effective manner. To achieve this objective, CDIC will take steps to manage its significant risks, maintain sound governance and work actively with all its key stakeholders. Such stakeholders include member institutions, the depositing public, employees, financial "safety net" members, regulators, parliamentarians, other deposit insurers in Canada and around the world, and relevant international organizations with an interest in deposit insurance issues.	**Governance**	
	• Continue to conduct annual assessments of CDIC's significant corporate risks, review and update CDIC's Board and management risk policies as necessary, and provide (through the Management's Discussion and Analysis (MD&A) section of CDIC's Annual Report) regular reports to stakeholders about the management of CDIC's significant corporate risks.	• Significant risks are assessed at least annually. Risk management initiatives are undertaken on a timely basis to ensure exposure is within acceptable levels. Annual Enterprise Risk Management (ERM) attestation included in the Annual Report. ▲
	• Negotiate new lease for the Toronto CDIC office (existing lease expires in 2011).	• New lease for Toronto office in place by 2011. Premises satisfy CDIC's human resource and operational requirements. ▲
	• Complete enhancements to the Ottawa office data centre.	• Ottawa office data centre enhancements addressing all space, power and climate control issues completed by the end of 2009. ▼

CDIC CORPORATE SCORECARD—2009/2010 to 2013/2014

CDIC Objects: Provide deposit insurance and contribute to the stability of the financial system, for the benefit of depositors, and while minimizing the Corporation's exposure to loss.

Corporate Strategies	Planned Key Initiatives	Key Performance Indicators
Sustaining Efficient Governance and Operational Capacity To maintain the public's confidence, CDIC must demonstrate that it is fulfilling its mandate in an efficient and effective manner. To achieve this objective, CDIC will take steps to manage its significant risks, maintain sound governance and work actively with all its key stakeholders. Such stakeholders include member institutions, the depositing public, employees, financial "safety net" members, regulators, parliamentarians, other deposit insurers in Canada and around the world, and relevant international organizations with an interest in deposit insurance issues.	**Governance**	
	• Manage transition to IFRS.	• Transition to IFRS completed and audited by the end of the planning period. ▲
	• Continue to implement Information Systems Strategic Plan (ISSP).	• Initiatives specified in the ISSP implemented in accordance with timelines set out in that Plan. ▲
	• Develop a new Human Resources Strategy and Plan (HRSP).	• A new HRSP is designed and implemented by the end of the planning period. ▲
	• Monitor employee satisfaction to ensure that there are no impediments to a productive and motivated work force.	• An employee survey to be undertaken and the survey results analyzed and addressed during the planning period. ▲
	• Maintain CDIC's Business Continuity Management Program in a fully current and ready state.	• All 2008/2009 Business Impact Analysis (BIA) issues addressed during the planning period. ▲ • Successful all-employee Secure Remote Access (SRA) testing completed by March 31, 2010. ▲ • Pandemic Preparedness Plan (PPP) completed by March 31, 2010. ▲
	Regulatory, Legislative and Other Requirements	
	• Complete implementation of CDIC's Internal Control Review program, incorporating coordination with CDIC's ERM process and the work of CDIC's Audit and Consulting Services Department.	• Internal Control Review annual reporting regime in place consistent with Treasury Board Secretariat (TBS) guidelines. ▲
	Stakeholder Initiatives	
	• Annual reporting of CDIC plans and progress to parliamentarians and all interested stakeholders through publications such as the Annual Report and Summary of the Corporate Plan.	• CDIC Annual Report and Summary of the Corporate Plan tabled in both houses of Parliament and available on CDIC's website each year. ▲

Legend:
- ▲ Planned progress on schedule and within budget
- ▼ Slippage in terms of time to completion, and/or budget variances
- ● Cancelled or deferred

FINANCIAL OVERVIEW

About the Consolidated Financial Statements

CDIC's consolidated financial statements include the Corporation's results and those of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity (VIE). This is due to the fact that, effective April 1, 2005, the Corporation adopted Accounting Guideline 15 (AcG-15), *Consolidation of Variable Interest Entities*, issued by the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA). The guideline requires the consolidation of VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest.

The impact from the consolidation of ACC on the Corporation's financial statements is an increase in assets of $1.2 million (2009: $1.3 million), an increase in liabilities of $19 thousand (2009: $nil), as well as an increase in total revenue of $6 thousand (2009: $48 thousand) and an increase in total expenses of $170 thousand (2009: $265 thousand). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.0 million (2009: $1.3 million).

During the 2009/2010 fiscal year, the Corporation refined its method for calculating severance obligations. An actuary was engaged to calculate the Corporation's severance obligations in accordance with *CICA Handbook* Section 3461 *Employee Future Benefits*. This change in estimate has been applied prospectively in accordance with Section 1506 *Accounting Changes*. As a result, employee future benefits as at March 31, 2010, were increased by $879 thousand.

Also, in fiscal 2009/2010, CDIC adopted the amendments to Section 3862 *Financial Instruments—Disclosures* to improve fair value and liquidity risk disclosures. Section 3862 now requires that all financial instruments measured at fair value be categorized into one of three hierarchy levels, described below, for disclosure purposes. Each level is based on the transparency of the inputs used to measure the fair values of assets and liabilities:

Level 1—inputs are unadjusted quoted prices of identical instruments in active markets.
Level 2—inputs other than quoted prices included in Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly or indirectly.
Level 3—inputs for the asset or liability that are not based on observable market data.

Determination of fair value and the resulting hierarchy requires the use of observable market data whenever available. The classification of a financial instrument in the hierarchy is based upon the lowest level of input that is significant to the measurement of fair value. The amendment resulted in additional financial instrument disclosures which are included in Note 3.

International Financial Reporting Standards

In January 2006, the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) announced its decision to replace Canadian Generally Accepted Accounting Principles (GAAP) with International Financial Reporting Standards (IFRS) for all Publicly Accountable Enterprises (PAEs). In early 2008, the AcSB announced that the changeover date for full adoption of IFRS will be for fiscal years starting on or after January 1, 2011.

In 2009 the Public Sector Accounting Board confirmed that Government Business Enterprises such as CDIC are considered PAEs for the purposes of adopting IFRS. As a result, the Corporation will be required to report under IFRS for the year ended March 31, 2012, with IFRS-compliant comparatives for the year ended March 31, 2011. The IFRS changeover also requires the preparation of an opening statement of financial position at April 1, 2010.

In the 2008/2009 fiscal year, the Corporation conducted a diagnostic assessment which identified at a high level the main differences between CDIC's accounting policies and IFRS and the systems and processes that will need to be updated to issue IFRS-compliant financial statements. A project team was established, and a changeover plan addressing changes in financial reporting, financial process and information systems was developed.

In the 2009/2010 fiscal year, the Corporation began implementation of its changeover plan and substantially completed the review of its accounting policies to determine whether or not a change is required or permitted under IFRS for each policy identified in the diagnostic. Certain accounting policies will result in a significant change for the Corporation, whereas in other areas no policy change is expected. There are unavoidably some areas where the extent of the policy change has not yet been finalized pending completion of the related International Accounting Standards Board (IASB) project. Amendments to existing standards are expected to continue until the year of adoption. The Corporation's project team actively monitors the IASB's schedule of projects as part of its IFRS conversion strategy, giving consideration to the impact of proposed changes on current plans and decisions taken. CDIC continues to invest in training and resources to successfully complete the transition.

Significant Accounting Policies

The impact of the transition on financial reporting cannot be reasonably estimated at this time due to expected changes to standards and guidance by the IASB. Those items that are expected to have the most significant impact, however, are discussed below.

Provision for Insurance Losses

The Corporation will account for its provision for insurance losses in accordance with International Accounting Standard 37 *Provisions, Contingent Liabilities and Contingent Assets* (IAS 37). Application of the current IAS 37 could result in significant changes in the recognition, measurement and disclosure of CDIC's provision for insurance losses. The IASB, however, has a project underway that will replace the current IAS 37 and would likely harmonize the accounting treatment of the provision under IFRS with existing practice under Canadian GAAP. Changes in measurement of the provision are expected under the new proposed standard. The proposed standard is expected to be released in 2010, although the effective application date is not yet known. CDIC plans to adopt the new standard retrospectively so that a consistent methodology is used for the first year of IFRS adoption (year ended March 31, 2012) and the comparative year (year ended March 31, 2011). Until the new standard is released, CDIC cannot reasonably estimate the financial impact on the provision upon conversion.

Financial Instruments

CDIC classifies its investments as "available for sale" under Canadian GAAP, and as such records these investments at fair value with changes in fair value charged to other comprehensive income. Under IFRS, specifically International Accounting Standard 39 *Financial Instruments* (IAS 39), CDIC would continue to classify its investments as "available for sale" and therefore continue to mark the investments to market at the end of each reporting period, with no financial impact arising upon conversion.

In November 2009, however, a new standard, International Financial Reporting Standard 9 *Financial Instruments* (IFRS 9), was issued that partially replaces IAS 39 and eliminates the available-for-sale category. Under the new standard, CDIC's investments would be measured at amortized cost instead of

fair value. The new standard is effective for years beginning on or after January 1, 2013, with early adoption permitted. The impact of early adoption of IFRS 9 at the date of transition would be an increase in investments and equity of $725 thousand.

First-Time Adoption of IFRS

International Financial Reporting Standard 1 *First-Time Adoption of International Financial Reporting Standards* (IFRS 1) provides certain exemptions and elections for Canadian GAAP reporters converting to IFRS. The Corporation reviewed the key exemptions and elections in conjunction with each related standard. Adopting the relevant standards under IFRS 1 did not have a significant impact on the Corporation as the exemptions and elections were either not applicable or will not be applied.

Impact on Financial Process and Information Systems

The Corporation has identified and established the necessary processes to enable dual reporting in 2010/2011. The financial systems did not require significant modifications and will be able to process and report financial information on both a Canadian GAAP and an IFRS basis beginning April 1, 2010.

Consolidated Balance Sheet Highlights

As at March 31, 2010, CDIC's total assets amounted to $1,965.0 million representing growth of approximately 10% compared to total assets of $1,779.4 million as at March 31, 2009. Total assets are comprised primarily of investments (99% of total assets). CDIC's investment portfolio is made up of Government of Canada or provincial treasury bills (4.5%) and bonds issued or guaranteed by the Government of Canada or a province (94.5%). Other investments held for cash management purposes are not significant (1.0%). CDIC's investments as at March 31, 2010, carry a weighted average yield to maturity of 1.5% (2009: 2.3%) with a modified duration of 1.1 years. This suggests that CDIC's investments have a low exposure to interest rate risk and thus a low volatility in value given the short-term nature of the portfolio.

Investments

CDIC's investment strategy is based on two key principles:

- limiting credit and market risk to preserve capital
- using the investment portfolio as the primary initial funding source for intervention activity

Investment Portfolio
Distribution of Credit Ratings* (%)
March 31, 2010

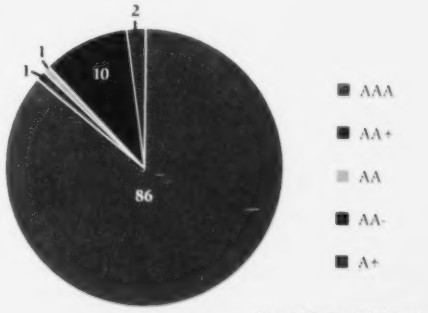

*As rated by Standard & Poor's

These principles require that CDIC maintain a conservatively structured portfolio. CDIC's treasury activity follows the *Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* issued by the Minister of Finance. CDIC's Board Financial Risk Policies require that investments be limited to only those that meet or exceed the credit quality criteria mandated by the Guidelines. The Board Financial Risk Policies further limit risk by setting a maximum amount and term that can be invested in each qualifying instrument. The Corporation is restricted under these policies to investments issued or guaranteed by the Government of Canada or a province. Counterparties for investments of less than three years must have a minimum credit rating of "A." The Corporation's investments of more than three years are restricted to Government of Canada securities.

Future Recoveries

CDIC estimates possible future recoveries from failed member institutions of approximately $16 million. These potential additional recoveries relate primarily to recoveries of amounts that were previously written-off by CDIC and are not reflected on CDIC's financial statements due to uncertainty with respect to both potential amount and ultimate receipt. There is also considerable uncertainty when projecting the timing and amount of future recoveries. Factors contributing to this uncertainty include creditor disputes, lawsuits against the estates and competing claims in respect of specific assets.

Name of Institution (Method of Failure Resolution—Year of Failure)	CDIC's Total Claims and Loans	CDIC's Recoveries to March 31, 2010	CDIC's Possible Future Recoveries	CDIC's Projected Loss as a % of:	
	($ millions)	($ millions)	($ millions)	Claims and Loans—Nominal Basis	Claims and Loans—NPV[a] Basis
Standard Trust Co. (Formal Liquidation—1991)	1,164	967	14	16%	33%
Adelaide Capital Corp. (Loan and Management Agreement—1992)	1,588	1,484	2	6%	15%

[a]All cash flows are discounted on an annual basis to the year of failure to arrive at the net present value (NPV).

Income Taxes

CDIC is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act*, the Corporation's premium revenue is not taxable. For the year ended March 31, 2010, CDIC's income tax expense was $0.4 million and its income taxes receivable (after taking into account installments made during the year) was $3.4 million.

CDIC recognizes future income tax assets and liabilities based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items, including fair value changes on available-for-sale financial assets, and their corresponding tax basis.

The future benefits or costs of income taxes are recognized, subject to a valuation allowance as appropriate, to the extent that it is more likely than not that such income taxes will be realized. In accordance with CICA recommendations, the related asset or liability is re-valued each year. As at March 31, 2010, the Corporation recorded a future income tax asset of $0.8 million, compared to a future income tax liability of $3.9 million as at March 31, 2009.

Provision for Insurance Losses

The risks to CDIC's membership were elevated at the end of the 2010 fiscal year relative to last year. The Canadian economy began shifting into recovery mode in 2010, driven by the cumulative impact of government fiscal stimulus, low interest rates and an emerging economic recovery in the United States. Notwithstanding these signs of recovery, Canada's economic outlook is still best described as cautiously optimistic, as there remain numerous potential risks.

The provision for insurance losses represents CDIC's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions. As at March 31, 2010, the provision was $1,100.0 million, an increase of $300.0 million from March 31, 2009. This increase primarily reflects the elevated level of two key inputs to CDIC's provisioning methodology: Moody's KMV expected default statistics and insured deposits.

CDIC's provision is estimated based on a number of inputs including: the level of insured deposits, the expectation of default derived from probability statistics, CDIC's specific knowledge of its members, and an expected loss given default.

The derivation of default probabilities includes both historical and forward-looking perspectives of potential for failure. Moody's and Standard & Poor's default statistics are used to derive a historically based view of default, while Moody's KMV, a well-known provider of market-based quantitative credit risk products for financial institutions and credit risk investors, is used to provide a forward-looking perspective to the probability of default estimate.

The loss given default estimate is the cumulative un-weighted average loss sustained by CDIC in member failures since 1987. In 1987, CDIC's legislation was changed to require that it pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss. Accordingly, the losses associated with failures since that time are significantly lower than those incurred by CDIC prior to 1987 and are more indicative of the losses the Corporation can expect to incur in the future.

Ex Ante Funding

CDIC recognizes the importance of having appropriate financial resources for the proper functioning of a sound deposit insurance system. There must be a high degree of confidence that the resources available to CDIC will be sufficient to address the risks to which it is exposed. In its 2003/2004 fiscal year, CDIC's Board of Directors decided that it would be appropriate to maintain an amount of advance or *ex ante* funding available for possible deposit insurance losses. It was further determined that this amount of *ex ante* funding would be represented by the aggregate of both the retained earnings and the provision for insurance losses as reported in CDIC's financial statements. The target range for the amount of *ex ante* funding is currently between 40 and 50 basis points of insured deposits—which translates into a range of approximately $2.4 billion to $3.0 billion based on insured deposits as at April 30, 2009. The reported amount as at March 31, 2010, was $2.0 billion, representing 33 basis points of insured deposits.

Under current forecasts, as set out in CDIC's 2010/2011 to 2014/2015 Corporate Plan, the bottom of the range will be achieved in the Corporation's 2015/2016 fiscal year. This is one year later than what was forecast in CDIC's 2009/2010 to 2013/2014 Corporate Plan and is a result of significant increases in insured deposits and lower-than-expected yields on investments. The progression of the *ex ante* fund toward the bottom of the target range is sensitive to the level of insured deposits, premium levels and market interest rates. Changes in one or all of these criteria can materially impact the time it will take the *ex ante* fund to reach 40 basis points of insured deposits.

Consolidated Statement of Income and Retained Earnings—Highlights

Net Income (Loss) and Retained Earnings

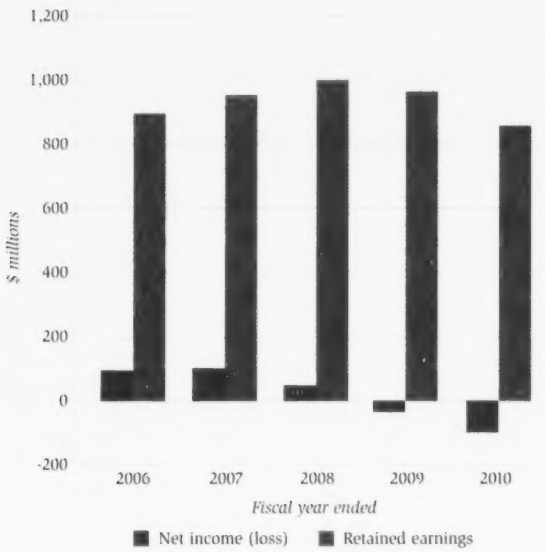

CDIC ended 2009/2010 with **retained earnings** of $858.1 million, a decrease of approximately 10.6% compared to last year. The decrease was primarily attributable to an increase in the provision for insurance losses of $300.0 million, which was partially offset by an increase in premium revenues.

For the year ended March 31, 2010, CDIC's **revenues** totalled $228.8 million, offset by net operating expenses of $30.5 million and income taxes of $0.4 million. This, combined with the increases in provisions for loss of $300.0 million, resulted in a **net loss** for the year of $102.1 million.

Premiums for the fiscal year were $197.8 million, compared to $92.3 million for 2008/2009.

Premiums are based on the total amount of insured deposits held by members as of April 30th each year, calculated in accordance with the *CDIC Act* and its *Differential Premiums By-law*, which classifies member institutions into one of four premium categories.

Classification is based on a mix of quantitative and qualitative factors. Premium rates in effect for the 2009 premium year were as follows:

- Category 1—1/54th of 1% of insured deposits
- Category 2—1/27th of 1% of insured deposits
- Category 3—2/27th of 1% of insured deposits
- Category 4—4/27th of 1% of insured deposits

The table below illustrates the distribution of members among premium categories in the 2009 premium year as well as the preceding four premium years.

Premium Category	Premium Year				
	2005 %	2006 %	2007[a] %	2008 %	2009 %
1	81	84	93	75	68
2	18	14	6	20	21
3	0	2	1	5	10
4	1	0	0	0	1

[a] Restated

CDIC generates sufficient interest revenue on its investments to cover its operating expenses. **Interest revenue from investments** was $31.0 million in 2009/2010, a decrease of approximately 42.5% from the previous fiscal year due primarily to the continuation of a significantly lower interest rate environment.

Net operating expenses for the year ended March 31, 2010, totalled $30.5 million ($25.6 million in 2008/2009).

Interest Revenue vs. Operating Expenses

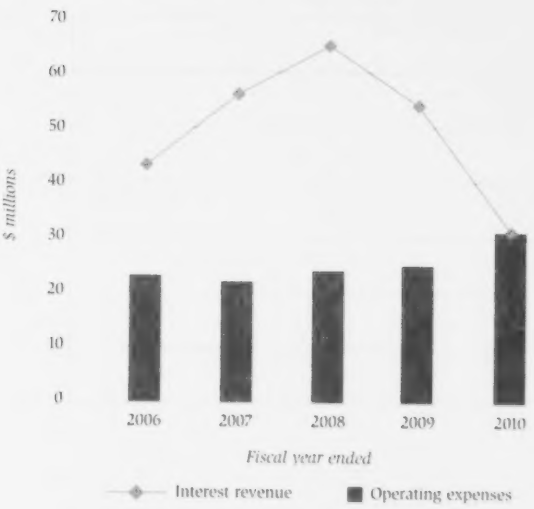

Profile of Operating Expenses (%)
March 31, 2010

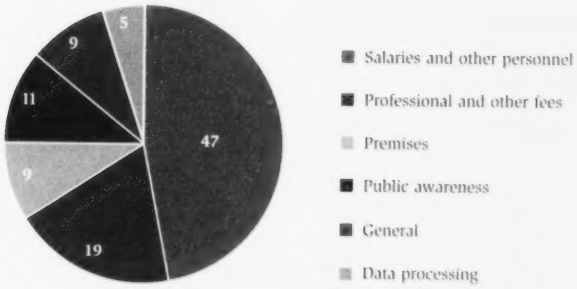

CDIC's expense profile reflects reliance on a core group of skilled employees. As a result, the most significant expense category is salaries and other personnel costs that comprised 47.2% of total net operating expenses in 2009/2010 (2008/2009: 47.4%).

CDIC's operating expenses are net of cost recoveries received from other organizations. CDIC provides call centre services to FCAC and OSFI (related parties) on a cost-recovery basis. The Autorité des marchés financiers in Québec contributes to CDIC's public awareness campaign. The total recoveries recorded in 2009/2010 were $0.8 million (2008/2009: $0.9 million).

Comparison with 2009/2010 Corporate Plan

Balance Sheet

Total assets as at March 31, 2010, were $1,965.0 million, compared to the planned amount of $1,881.0 million. Total revenue for 2010 was significantly higher than planned resulting in a higher-than-expected level of investments. The growth in investments was the primary driver of increases in total assets.

Statement of Income and Retained Earnings

Total revenue during the year was $228.8 million, or $90.9 million higher than budgeted. Insured deposit growth was significantly higher than anticipated and this growth, combined with changes in member institutions' Differential Premiums classification, was the primary contributor to revenue growth. Interest on investments was less than planned, partially offsetting higher-than-expected premium revenue. Market interest rates stabilized at historically low levels during the 2010 fiscal year resulting in lower-than-expected levels of interest income.

Net loss for the year ended March 31, 2010, was $102.1 million compared to planned net income of $118.0 million, a variance of $220.1 million. This variance is primarily the result of a $300.0 million increase in CDIC's provision for insurance losses to reflect increasing risks to CDIC's members, offset by a significantly higher-than-expected deposit base and related premium revenue. Net operating expenses of $30.5 million were under planned expenses of $32.1 million due primarily to lower-than-anticipated growth in personnel costs.

The year-end **retained earnings** of $858.1 million was $369.9 million lower than planned primarily as a result of unplanned increases in CDIC's provision for insurance losses. The unplanned increases were $150.0 million in 2009 and a further $300.0 million in 2010.

2010/2011 to 2014/2015 Corporate Plan

Budget 2010 Cost Containment Initiatives

The Federal Government's 2010 Budget outlined measures to reduce the overall rate of growth in government operating expenditures. These measures apply to all appropriations-dependent entities, and the Government also expects other federal organizations, for which expenses are not appropriated by Parliament (e.g., self-financing Crown corporations), will follow suit and freeze their operating expenses. CDIC is a self-financing Crown corporation and is committed to following the spirit of these initiatives.

Management has reviewed spending in all areas of the Corporation to ensure a focus on core activities. It has found opportunities for operational savings to allow CDIC to address the additional priorities that the Government identified in the most recent budget while staying within the current approved budget for 2010/2011. In addition, consistent with the Government's request, CDIC has restricted spending in the areas of travel, hospitality and conferences to 2008/2009 levels. Key to the effective implementation of these initiatives is the absence of interventions in member institutions. The Corporation has not forecast any member interventions during the planning period. As a result, the impact on operations of such interventions is not incorporated into future operating budgets. The cost of interventions, if required, would likely have a material impact on operating expenses.

2010/2011 Fiscal Year

Net income is forecast at $192.5 million for the 2010/2011 fiscal year.

Total revenues are planned to be $211.1 million in the 2010/2011 fiscal year, including $180.5 million of premium revenue and $30.6 million of interest revenue. This is based on premium rates increasing by one third over 2008/2009 rates. The Corporation has forecast that insured deposit growth rates will drop to 7% in the 2010/2011 fiscal year from 15% in the 2009/2010 fiscal year. These assumptions, combined with an assumed distribution of member institutions over Differential Premiums categories, result in a decrease in premium revenue of $17.3 million. In addition, interest rates are assumed to begin to normalize during the 2010/2011 fiscal year.

Premium Revenue

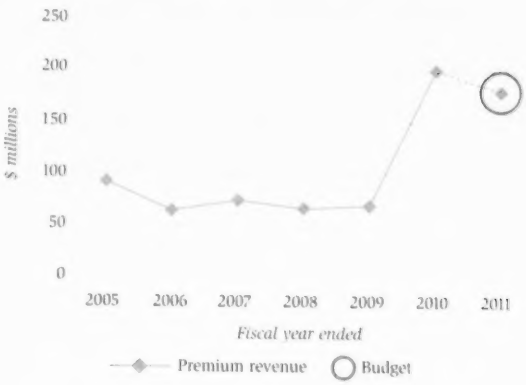

Net operating expenses are planned to be $32.9 million in 2010/2011 compared to $30.5 million in 2009/2010. CDIC plans to continue its focus on strengthening core expertise and readiness including monitoring the risk in our membership, expanding payout capacity and building on our capabilities with regard to new non-payout resolutions such as recently enabled bridge institution powers. In addition, the Corporation plans to continue promoting depositor awareness.

Cash and investments are projected to be $2,149.0 million at the end of the 2010/2011 fiscal year.

Retained earnings and the **provision for insurance losses** were originally forecast to amount to $1,352.0 million and $800.0 million respectively at the end of 2010/2011. However, subsequent to the approval of the 2010/2011 to 2014/2015 Corporate Plan, the provision for insurance losses was increased by $300.0 million. This would increase the projected provision for insurance losses to $1,100.0 million and reduce projected retained earnings to $1,052.0 million as at March 31, 2011.

The level of ***ex ante* funding** is forecast to be $2,152.0 million representing 34 basis points of forecast insured deposits at the end of the 2011 fiscal year. The increased level of provisioning did not affect this forecast.

2010/2011 to 2014/2015

The Corporation's 2010/2011 Corporate Plan was developed and approved prior to the Federal Government's Budget 2010 cost containment initiatives.

Budgeted net operating expenses are impacted by Budget 2010. Operating expenses of $168.0 million were originally planned during the five-year planning horizon; however, it is expected that these forecasts may be reduced to accommodate cost containment initiatives. As part of its corporate planning process, CDIC will thoroughly assess opportunities to contain spending beyond 2010/2011, and operating expense estimates will be refined in CDIC's 2011/2012 to 2015/2016 Corporate Plan.

Cost containment initiatives do not impact revenue forecasts. Over CDIC's current five-year planning period, premium revenue is expected to total $1.1 billion and interest income on investments is forecast to total $193.0 million.

Anticipated reductions in forecast operating expense envelopes are expected to have an impact on forecast cash and investments and retained earnings. The 2010/2011 to 2014/2015 Corporate Plan had originally forecast cash and investments of $3,037.0 million and retained earnings of $2,238.0 million at the end of the planning period (March 31, 2015). Cash and investments forecasts will be refined in the 2011/2012 to 2015/2016 Corporate Plan.

The projections included in CDIC's 2010/2011 to 2014/2015 Corporate Plan are based on a number of assumptions and, accordingly, actual results may vary materially from the figures included in the Plan. Key financial assumptions include the following:

- Premium revenue is projected assuming premium rates are increased by one third over 2008/2009 rates in 2010/2011 and 2011/2012, effectively doubling the 2008/2009 rates when combined with the premium rate increase in the 2009/2010 year.
- Interest revenue on investments is based on an assumed average yield of 1.57%.
- There will be no member institution failures during the planning period.
- The adequacy of the provision for insurance losses is assessed on an annual basis and, if necessary, adjustments are recorded. For the purposes of the 2010/2011 to 2014/2015 Corporate Plan, the provision for insurance losses was forecast to remain at $800 million (see sidebar).

CDIC's Corporate Plan for the fiscal period commencing April 1 is based on information as at December 31 of the preceding year. As such the financial information and commentary in this section reflect the original Corporate Plan information but do not reflect the impact of changes in the provision for insurance losses. The provision for insurance losses is recalculated each fiscal year end based on a combination of quantitative criteria and on CDIC's assessment of the environment at that time.

	2010/2011 Corporate Plan[a]	2009/2010 Actual Results	2009/2010 Corporate Plan[a]
		(in millions of dollars)	
Consolidated Balance Sheet (as at March 31)			
Assets			
Cash and investments	2,149	1,954	1,873
Accounts receivable	–	3	1
	2,149	1,957	1,874
Capital assets	5	4	2
	2,154	1,961	1,876
Income taxes receivable	–	3	4
Future income tax asset	–	1	1
Total assets	**2,154**	**1,965**	**1,881**
Liabilities			
Accounts payable	2	8	3
Income taxes payable	–	–	–
Future income tax liability	–	–	–
Provision for insurance losses	800	1,100	650
	802	1,108	653
Equity			
Retained earnings	1,352	858	1,228
Accumulated other comprehensive income (loss)[b]	–	(1)	–
	1,352	857	1,228
Total liabilities and equity	**2,154**	**1,965**	**1,881**
Consolidated Statement of Income and Retained Earnings (for the year ended March 31)			
Revenue			
Premiums	180	198	102
Interest on investments	31	31	36
Other revenue	–	–	–
	211	229	138
Expenses			
Net operating expenses	33	30	32
Adjustment to allowance and provision for loss	–	300	–
Recovery of amounts previously written-off	(14)	–	(14)
	19	330	18
Net income (loss) before income tax	192	(101)	120
Income tax (recovery) expense	(1)	1	2
Net income (loss)	193	(102)	118
Retained earnings, beginning of year	1,159	960	1,110
Retained earnings, end of year	**1,352**	**858**	**1,228**
Consolidated Statement of Comprehensive Income (for the year ended March 31)			
Net income (loss)	193	(102)	118
Change in unrealized gains (losses) on available-for-sale financial assets[b]	–	(17)	–
Income tax recovery	–	5	–
Other comprehensive income (loss)	–	(12)	–
Comprehensive income (loss)	**193**	**(114)**	**118**

[a] The Corporate Plans 2009/2010 to 2013/2014 and 2010/2011 to 2014/2015 were developed based on information at December 31, 2008 and 2009, respectively. As a result, the impact of the increases in the provision for insurance losses of $150 million at March 31, 2009, and $300 million at March 31, 2010, are not reflected in those respective columns.

[b] It was assumed in the 2009/2010 to 2013/2014 and 2010/2011 to 2014/2015 Corporate Plans that the market value of the Corporation's available-for-sale financial assets were equal to book value; therefore, there were no unrealized gains or losses.

CDIC MANAGEMENT ERM REPRESENTATION TO THE CDIC BOARD OF DIRECTORS

April 30, 2010

This representation is provided to support the Board of Directors in fulfilling its responsibilities under Principle 16 of the Board Charter.

During CDIC's fiscal year 2009/2010, management has, using an Enterprise Risk Management process:

- Identified and assessed the significant risks to which CDIC is exposed and provided the Audit Committee of the Board of Directors and the Board of Directors with reports designed to enable them to understand these risks;
- Reviewed CDIC's policies governing each significant risk to ensure that they continue to be appropriate and prudent; and
- Identified initiatives to enhance the management of each significant risk and monitored the progress in completing each initiative.

Based on the work undertaken by management during CDIC's 2009/2010 fiscal year and our knowledge of the Corporation's affairs as at March 31, 2010, we represent that:

- CDIC has appropriate and prudent risk management policies governing the management of its risks, and these policies are being adhered to; and
- CDIC has an effective Enterprise Risk Management process.

Based on this work, management has concluded that CDIC's overall risk remains acceptable, although CDIC's intervention risk and people risk are cautionary given the current environment.

In arriving at our conclusion, management has exercised prudent judgment, caused a reasonable amount of review to take place and applied the concept of significance in the manner contemplated under Principle 16 of the Board Charter. In addition, the Enterprise Risk Management process is subject to validation by CDIC's Audit and Consulting Services on an ongoing basis.

Michèle Bourque
President and Chief Executive Officer

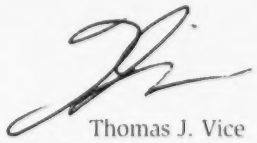

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration, and Chief Financial Officer
Chairperson, Enterprise Risk Management Committee

FINANCIAL STATEMENTS 2

Savings Protection Canadians Can Count On

MANAGEMENT RESPONSIBILITY FOR CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

April 30, 2010

The accompanying consolidated financial statements of the Canada Deposit Insurance Corporation and the information related to the financial statements in this *Annual Report* are the responsibility of management. The consolidated financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. The consolidated financial statements include some amounts, the most significant one being the provision for insurance losses, that are necessarily based on management's best estimates and judgment.

The consolidated financial statements have been approved by the Board of Directors. Financial information presented elsewhere in the *Annual Report* is consistent with that contained in the consolidated financial statements.

In discharging its responsibility for the integrity and fairness of the consolidated financial statements, management maintains financial and management control systems and practices designed to provide reasonable assurance that transactions are duly authorized, assets are safeguarded and proper records are maintained in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations as well as the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* and by-laws of the Corporation. The system of internal control is augmented by internal audit, which conducts periodic reviews of different areas of the Corporation's operations. In addition, the internal and external auditors have free access to the Audit Committee of the Board, which oversees management's responsibilities for maintaining adequate control systems and the quality of financial reporting and which recommends the consolidated financial statements to the Board of Directors.

These consolidated financial statements have been audited by the Corporation's auditor, the Auditor General of Canada, and her report is included herein.

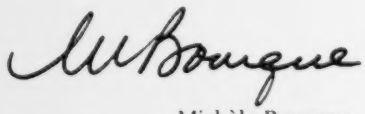

Michèle Bourque
President and Chief Executive Officer

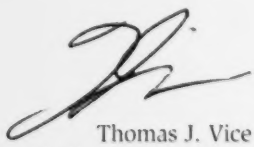

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration, and
Chief Financial Officer

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the consolidated balance sheet of Canada Deposit Insurance Corporation as at 31 March 2010 and the consolidated statements of income and retained earnings, comprehensive income and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at 31 March 2010 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, I report that, in my opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in my opinion, the transactions of the Corporation that have come to my notice during my audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, and the by-laws of the Corporation.

Clyde M. MacLellan, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
30 April 2010

FINANCIAL STATEMENTS AND NOTES

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Balance Sheet
as at March 31
(in thousands of dollars)

	Notes	2010	2009
Assets			
Cash		$ 530	$ 450
Investments	4	1,953,823	1,770,216
Accounts and other receivables		2,841	2,001
		1,957,194	1,772,667
Capital assets	5	3,709	1,641
Income taxes receivable	10	3,361	5,089
Future income tax asset	10	776	–
		7,846	6,730
		$1,965,040	**$1,779,397**
Liabilities			
Accounts payable and accrued liabilities		$ 7,470	$ 4,007
Future income tax liability	10	–	3,885
Provision for insurance losses	6	1,100,000	800,000
		1,107,470	807,892
Equity			
Retained earnings	8	858,087	960,211
Accumulated other comprehensive income	11	(517)	11,294
		857,570	971,505
		$1,965,040	**$1,779,397**
Contingent liabilities and commitments	15, 16		

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

Approved by the Board:

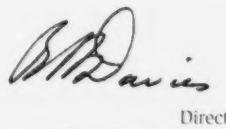

Director

Director

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Income and Retained Earnings
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	Notes	2010	2009
Revenue			
Premium	12	$ 197,799	$ 92,338
Interest on investments		31,004	53,906
Other		12	115
		228,815	146,359
Expenses			
Operating	13	30,555	25,616
Increase to provisions for loss	6	299,957	149,497
		330,512	175,113
Net loss before income taxes		(101,697)	(28,754)
Income Taxes			
Current	10	39	7,993
Future	10	388	560
		427	8,553
Net loss after income taxes		(102,124)	(37,307)
Retained earnings, beginning of year		960,211	997,518
Retained earnings, end of year		**$858,087**	**$960,211**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Comprehensive Income
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	2010	2009
Net Loss	$(102,124)	$(37,307)
Other Comprehensive Income (Loss)		
Change in unrealized gains (losses) on available-for-sale financial assets	(16,718)	4,260
Income tax recovery (expense) on unrealized gains (losses) on available-for-sale financial assets	4,907	(971)
Other comprehensive income (loss)	(11,811)	3,289
Comprehensive Loss	**$(113,935)**	**$(34,018)**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Consolidated Statement of Cash Flows
for the year ended March 31
(in thousands of dollars)

	2010	2009
Operating Activities		
Premium revenue received	$ 197,799	$ 92,338
Interest revenue received	36,088	56,361
Other amounts paid	(829)	(237)
Income taxes received (paid)	1,690	(15,183)
Recoveries under guarantee agreements	43	503
Payments to suppliers and employees	(29,302)	(25,139)
Cash flows from operating activities	205,489	108,643
Investing Activities		
Purchase of securities and term deposits	(5,646,499)	(6,392,388)
Maturities of securities and term deposits	5,441,090	6,283,770
Cash flows used in investing activities	(205,409)	(108,618)
Cash		
Increase during the year	80	25
Balance, beginning of year	450	425
Balance, end of year	**$ 530**	**$ 450**

The accompanying notes form an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEPOSIT INSURANCE CORPORATION
Notes to Consolidated Financial Statements
March 31, 2010

1 – Authority and Objective

The Corporation was established in 1967 by the *Canada Deposit Insurance Corporation Act* (the *CDIC Act*). It is a Crown corporation named in Part I of Schedule III to the *Financial Administration Act* and is funded by premiums assessed against its member institutions. The Corporation is subject to federal income tax pursuant to the provisions of the *Income Tax Act*.

The objects of the Corporation are to provide insurance against the loss of part or all of deposits in member institutions and to promote and otherwise contribute to the stability of the financial system in Canada. These objects are to be pursued for the benefit of depositors of member institutions and in such manner as will minimize the exposure of the Corporation to loss.

The Corporation has the power to do all things necessary or incidental to the furtherance of its objects, including acquiring assets from and providing guarantees or loans to member institutions and others. Among other things, it may make or cause to be made inspections of member institutions and act as liquidator, receiver or inspector of a member institution or a subsidiary thereof.

The Corporation is for all purposes an agent of Her Majesty in right of Canada. As a result, all obligations under debt instruments issued by the Corporation are obligations of Canada.

2 – Significant Accounting Policies

Basis of Preparation. These financial statements have been prepared in accordance with Canadian Generally Accepted Accounting Principles. These financial statements do not reflect the assets, liabilities or operations of failed member institutions in which the Corporation has intervened.

Basis of Consolidation. These consolidated financial statements include the financial statements of the Corporation and, as required by Accounting Guideline 15 (AcG-15), *Consolidation of Variable Interest Entities* (see Note 7), the financial statements of Adelaide Capital Corporation (ACC), a variable interest entity (VIE) for which the Corporation is considered to be the primary beneficiary. Inter-company balances and transactions have been eliminated.

Use of Estimates. Financial statements prepared in accordance with Canadian Generally Accepted Accounting Principles necessarily include estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements and accompanying notes. The most significant areas requiring the use of estimates are financial instruments measured at fair value and the provision for insurance losses.

The Corporation reviews its estimates annually. While the estimates are based on the most reliable data available, actual results, in the near term, could differ significantly from the estimates depending upon certain events and uncertainties including the timing and extent of losses the Corporation incurs as a result of future failures of member institutions.

The risk of deviation from the Corporation's estimates varies in proportion to the length of the estimation period and the potential volatility of the underlying assumptions. In the event that actual results vary from the current estimates, the Corporation can recommend that the annual premium charged to member institutions be increased or decreased, depending on the situation.

Adoption of New Accounting Standards. In June 2009, the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) amended Section 3862 *Financial Instruments—Disclosures* to improve fair value and liquidity risk disclosures. Section 3862 now requires that all financial instruments measured at fair value be categorized into one of three hierarchy levels, described below, for disclosure purposes. Each level is based on the transparency of the inputs used to measure the fair values of assets and liabilities:

Level 1— inputs are unadjusted quoted prices of identical instruments in active markets.
Level 2— inputs other than quoted prices included in Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly or indirectly.
Level 3— inputs for the asset or liability that are not based on observable market data.

Determination of fair value and the resulting hierarchy requires the use of observable market data whenever available. The classification of a financial instrument in the hierarchy is based upon the lowest level of input that is significant to the measurement of fair value.

Investments. Investments, consisting of marketable securities and term deposits, are purchased with the intention of being held to maturity but may be sold in response to changes in liquidity requirements, to fund intervention solutions respecting member institutions or to bring financial risk exposures within the parameters of the exposure limits permitted under CDIC's financial risk policies. As a result, the Corporation has classified its investments as available for sale. Any unrealized gains or losses due to the change in value of available-for-sale investments are recorded in other comprehensive income. As unrealized gains and losses are realized as a result of sale or other than temporary reduction in value, they are transferred from accumulated other comprehensive income into interest on investments. Interest income is calculated using the effective interest rate method and is included in interest on investments. Investments are recorded on a settlement date basis.

Transaction costs for financial assets designated as available for sale are immediately expensed to net income.

Accounts and Other Receivables. Accounts and other receivables are classified as loans and receivables. They are recorded at fair value upon initial recognition and are subsequently measured at amortized cost using the effective interest method. The book value of accounts and other receivables approximate fair value due to their short term to maturity.

Capital Assets. Capital assets are carried at cost less accumulated depreciation. Depreciation is charged on a straight-line basis over the estimated useful lives of the assets or the term of the relevant lease. The estimated useful lives and depreciation methods are reviewed at the end of each year, with the effect of any changes in estimate being accounted for on a prospective basis. The useful life used in the calculation of depreciation for furniture is ten years, equipment is five years and for computer hardware is three years. Leasehold improvements are depreciated over the term of the respective lease. Software is amortized over its estimated useful life and is assessed on an individual basis.

The gain or loss arising on the disposal or retirement of an item of capital assets is determined as the difference between the sale proceeds and the carrying amount of the asset, and is recognized under general expenses.

Accounts Payable and Accrued Liabilities. Accounts payable and accrued liabilities are classified as other financial liabilities and are measured at amortized cost using the effective interest method. The book value of accounts payable and accrued liabilities approximate fair value due to their short term to maturity.

Provisions for Guarantees and Insurance Losses. In its financial statements, the Corporation records the following provisions for guarantees and insurance losses:

Provision for Guarantees—In order to facilitate the resolution of financial difficulties of member institutions, the Corporation may provide guarantees. The provision for guarantees is determined by estimating the future cash payments required under these guarantees.

Provision for Insurance Losses—The provision for insurance losses represents the Corporation's best estimate of the losses it is likely to incur as a result of insuring deposits of member institutions.

The provision for insurance losses is estimated by assessing the aggregate risk of the Corporation's members based on: (i) the level of insured deposits; (ii) the expectation of default derived from probability statistics and the Corporation's specific knowledge of its members; and (iii) an expected loss given default. The Corporation calculates its losses as a result of member institution failures on a present value basis. The loss given default is expressed as a percentage and reflects the cumulative un-weighted average of losses sustained since the *CDIC Act* was amended in 1987 to require that CDIC pursue its objects in a manner so as to minimize its exposure to loss.

Changes in the provision for insurance losses that result from annual estimations for financial reporting purposes are recognized as an adjustment to the provision for loss in the period in which the changes occur.

Premium Revenue. Premium revenue is calculated on the amount of insured deposits held by member institutions as at April 30 of each year. Premium revenue is recognized upon receipt of the Return of Insured Deposits submitted by member institutions, which is due July 15 of each year. Premiums are payable in two equal installments on July 15 and December 15.

Other Revenue. In certain situations, amounts recovered from the estates of member institutions exceed the amounts claimed. Such amounts (referred to as post-liquidation interest) are recorded as other revenue when they are reasonably determinable and reasonable certainty of receipt exists.

Pension Plan. All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. The Corporation's contributions are expensed during the year in which the services are rendered and represent the total pension obligations of the Corporation. The Corporation is not required under present legislation to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Pension Plan.

Employee Future Benefits. Employees are entitled to severance benefits, as provided for under labour contracts and conditions of employment. The cost of the benefits earned by employees is actuarially determined using the projected benefit method prorated on services. The valuation of the liability is based upon a current market-related discount rate and other actuarial assumptions, which represent management's best long-term estimates of factors such as future wage increases and employee resignation rates. The excess of any net actuarial gain (loss) over 10% of the benefit obligation is amortized over the average remaining service period of active employees. The average remaining service period of active employees covered by this plan is 12 years.

Income Taxes. The Corporation follows the asset and liability method of accounting for income taxes. Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items, including fair value changes in available-for-sale financial assets, and their corresponding tax basis. The future income taxes are measured using the corporate income tax rates in effect as at the balance sheet date.

International Financial Reporting Standards (IFRS). In January 2006, the Canadian Accounting Standards Board (AcSB) announced its decision to replace Canadian Generally Accepted Accounting Principles with IFRS for all Publicly Accountable Enterprises. In early 2008, the AcSB announced that the changeover date for full adoption of IFRS will be for fiscal years starting on or after January 1, 2011.

In September 2009, the Public Sector Accounting Board confirmed that, for the purposes of their financial reporting, Government Business Enterprises (GBE) should adhere to the standards applicable to Publicly Accountable Enterprises in the *CICA Handbook—Accounting*, namely, IFRS. The Corporation is classified as a GBE and, as a result, will be required to report under IFRS for the year ended March 31, 2012, with IFRS-compliant comparatives for the year ended March 31, 2011, and an opening statement of financial position as at April 1, 2010.

3 – Fair Value

Investments are valued at quoted market prices and consequently fall under hierarchy level 1 for fair value disclosure purposes. Other than investments, no active or liquid market exists in which the Corporation's financial assets and liabilities could be traded. Where no market exists for financial instruments, fair value estimates are based on judgments regarding current and future economic conditions and events, the risk characteristics of the instruments and other factors.

4 – Investments

All investments are highly liquid fixed rate contracts.

	March 31, 2010			March 31, 2009		
	Remaining term to maturity (in thousands of dollars)					
	Under 1 year	1 to 3 years	Total	Under 1 year	1 to 3 years	Total
Treasury bills	$ 86,582	$ –	$ 86,582	$305,478	$ –	$ 305,478
Weighted average effective yield (%)	0.48	–	0.48	2.40	–	2.40
Bonds	732,365	1,114,375	1,846,740	580,407	883,531	1,463,938
Weighted average effective yield (%)	1.85	1.44	1.61	3.05	1.80	2.29
Other	20,501	–	20,501	800	–	800
Weighted average effective yield (%)	0.20	–	0.20	0.45	–	0.45
Total investments	**$839,448**	**$1,114,375**	**$1,953,823**	**$886,685**	**$883,531**	**$1,770,216**
Weighted average effective yield (%)	**1.67**	**1.44**	**1.54**	**2.82**	**1.80**	**2.31**

	March 31, 2010				March 31, 2009
	(in thousands of dollars)				
	Amortized Cost	Gross Unrealized Gains	Gross Unrealized Losses	Fair Value	Fair Value
Treasury bills	$ 86,564	$ 18	$ –	$ 86,582	$ 305,478
Bonds	1,847,483	–	(743)	1,846,740	1,463,938
Other	20,501	–	–	20,501	800
Total investments	**$1,954,548**	**$ 18**	**$ (743)**	**$1,953,823**	**$1,770,216**

5 – Capital Assets

During the year, changes in capital assets were as follows:

	2010 (in thousands of dollars)				2009 (in thousand of dollars)			
	Computer Hardware	Furniture, Equipment and Other	Leasehold Improvements	Total	Computer Hardware	Furniture, Equipment and Other	Leasehold Improvements	Total
Cost								
Beginning of year	$3,626	$ 943	$1,069	$5,638	$3,476	$655	$1,058	$5,189
Additions	608	1,063	1,397	3,068	670	296	11	977
Retirements	(344)	–	–	(344)	(520)	(8)	–	(528)
Balance at end of year	$3,890	$2,006	$2,466	$8,362	$3,626	$943	$1,069	$5,638
Accumulated Depreciation								
Beginning of year	$2,587	$ 572	$ 838	$3,997	$2,631	$512	$ 698	$3,841
Depreciation expense	564	296	140	1,000	476	68	140	684
Retirements	(344)	–	–	(344)	(520)	(8)	–	(528)
Balance at end of year	$2,807	$ 868	$ 978	$4,653	$2,587	$572	$ 838	$3,997
Carrying amount	**$1,083**	**$1,138**	**$1,488**	**$3,709**	**$1,039**	**$371**	**$ 231**	**$1,641**

The Corporation is renovating its premises and, as a result, at March 31, 2010, construction costs of $1,397 thousand have been incurred for leasehold improvements that are not yet in use. These costs have not been amortized.

6 – Provisions for Guarantees and Insurance Losses

The following table is a continuity schedule of the provision for guarantees and the provision for insurance losses as at March 31, 2010, with corresponding totals as at March 31, 2009.

	March 31, 2010			March 31, 2009
	(in thousands of dollars)			
	Provision for Guarantees	**Provision for Insurance Losses**	**Total**	**Total**
Beginning of period	$ –	$ 800,000	$ 800,000	$650,000
Receipts	43	–	43	503
Write-offs	–	–	–	–
Adjustment to provisions for guarantees and insurance losses	(43)	300,000	299,957	149,497
End of period	**$ –**	**$1,100,000**	**$1,100,000**	**$800,000**

These provisions for loss are subject to measurement uncertainty. As such, actual losses may differ significantly from these estimates.

7 – Variable Interest Entities

Effective April 1, 2005, the Corporation adopted AcG-15 issued by the CICA, which required the consolidation of certain VIEs that are subject to control on a basis other than through ownership of a majority of voting interest.

AcG-15 defines a VIE as an entity that either does not have sufficient equity at risk to finance its activities without subordinated financial support or where the holders of the equity at risk lack the characteristics of a controlling financial interest. ACC is such a VIE. AcG-15 requires the primary beneficiary to consolidate VIEs and considers an entity to be the primary beneficiary of a VIE if it is exposed to the majority of the expected losses or will receive the majority of the expected residual returns, or both. CDIC is considered the primary beneficiary of ACC. Therefore, for accounting purposes, ACC is consolidated with the financial statements of CDIC.

The Corporation's interest in ACC is associated with the failure of Central Guaranty Trust Company (CGT) and Central Guaranty Mortgage Corporation (now ACC). On December 31, 1992, CDIC supported the transfer of assets valued at $9.8 billion from these institutions to The Toronto-Dominion Bank with a package of income and capital recovery guarantees. The resolution of the failure was also facilitated through a loan of $1.6 billion made by CDIC to ACC whereby ACC purchased the majority of the remaining assets from CGT. The purpose of ACC is to manage and dispose of its assets in an orderly and expeditious manner, to maximize the repayment of the loan from CDIC.

The impact from the consolidation of ACC on the Corporation's financial statements is an increase in assets of $1.2 million (2009: $1.3 million), an increase in liabilities of $19 thousand (2009: $nil), as well as an increase in total revenue of $6 thousand (2009: $48 thousand) and an increase in total expenses of $170 thousand (2009: $265 thousand). As a result, the impact on the Corporation's retained earnings is $1.0 million (2009: $1.3 million).

8 – Capital Management

The Corporation's capital is comprised of retained earnings. CDIC is not subject to externally imposed capital requirements. There has been no change in what the Corporation considers as capital and management of capital was performed on a basis consistent with that of the preceding year.

The Corporation has determined that it is prudent to maintain an amount of advance or *ex ante* funding to absorb losses. The amount of such funding is represented by the aggregate of the Corporation's capital and its provision for insurance losses. The target range for the *ex ante* fund is between 40 and 50 basis points of insured deposits.

The Corporation is exposed to two types of losses related to its insurance obligations; those losses that it is likely to incur and residual exposure to losses that cannot be reasonably estimated due to insufficient data. On an annual basis the Corporation estimates the losses that it is likely to incur and records such estimate as a provision for insurance losses (see Note 6).

The target range for the level of capital that should be available to absorb losses that cannot be reasonably estimated is the residual target range for the *ex ante* fund after deducting the provision for insurance losses.

The Corporation has not yet achieved the bottom of the target range for capital as determined by the *ex ante* funding process. The key mechanism used to manage the level of capital is premium rates (see Note 12). CDIC will determine the disposition of any capital above the target range once such level has been attained.

Ex Ante Fund

	Actual March 31, 2010	Actual March 31, 2009	Target Range* March 31, 2010	
		(in thousands of dollars)		
			Low	High
Retained earnings	$ 858,087	$ 960,211	$1,260,050	$1,850,063
Basis points of insured deposits	14*	18**	21	31
Provision for insurance losses	1,100,000	800,000	1,100,000	1,100,000
Basis points of insured deposits	19*	16**	19	19
Total	**$1,958,087**	**$1,760,211**	**$2,360,050**	**$2,950,063**
Total basis points of insured deposits	**33***	**34****	**40**	**50**

* Based on level of insured deposits as at April 30, 2009
** Based on level of insured deposits as at April 30, 2008

9 – Financial Risk Management

The Corporation's assets consist primarily of its investment portfolio. CDIC's investment strategy is based on two key principles, that is, limiting credit and market risk to preserve principal and the use of the investment portfolio as the initial funding source for intervention activity. CDIC has a comprehensive risk management framework to evaluate, monitor and manage its risks. All risks, financial and other, are managed in accordance with an Enterprise Risk Management (ERM) framework which sets out the Board's responsibilities. The ERM process and results are subject to validation by the Corporation's internal audit function. Formal policies are in place for all significant financial risks to which CDIC is exposed. The policies are reviewed regularly, at least annually, in order to ensure that they continue to be appropriate and prudent. Significant financial risks that arise from transacting and holding financial instruments include credit, liquidity and market risks.

Credit Risk. Credit risk is defined as the risk of loss attributable to counterparties failing to honour their obligation, whether on- or off-balance sheet, to CDIC. CDIC's maximum exposure to credit risk is the carrying amount of investment assets and accounts and other receivables held on the Consolidated Balance Sheet. None of the accounts and other receivables are past due.

The credit risk policy sets out, among other things, that the Board of Directors shall approve investment dealers, securities vendors, agents acting on behalf of CDIC and others with whom CDIC is authorized to deal respecting financial transactions. Investments are to be held with approved creditworthy counterparties that must have a minimum credit rating from an external credit rating agency (Standard & Poor's or Moody's). CDIC cannot exceed Board approved limits for transactions, by transactor, either individually or on a combined basis.

The Corporation's financial risk policies limit investments to Government of Canada or provincially guaranteed securities as well as debt issued by municipal financing authorities. Risk is further limited by setting a maximum amount and term for each investment. Counterparties for investments of less than three years must have a minimum credit rating of A at the time of acquisition. The Corporation's investments of more than three years are restricted to Government of Canada securities having a minimum credit rating of AA-.

Further, CDIC adheres to the *Minister of Finance Financial Risk Management Guidelines for Crown Corporations* in order to minimize its credit risk.

The following table summarizes the credit quality of CDIC's investment portfolio by credit rating:

Credit Rating*	2010	2009
	(in thousands of dollars)	
AAA	$1,683,567	$1,475,588
AA+	22,560	68,858
AA	10,828	123,495
AA-	200,802	70,358
A+	36,066	31,917
Total	$1,953,823	$1,770,216

*As rated by Standard & Poor's

CDIC may at times intervene in one capacity or another, in providing financial assistance to a troubled financial institution, either in the form of a loan, by guarantee or otherwise. The Corporation could also have to make payouts to insured depositors in the event of a member institution failure. The latter action results in claims receivable by the Corporation. Realization on its claims is largely dependent on the credit quality or value of assets held within the estates of failed member institutions, thus exposing CDIC to additional credit risk. The Corporation is closely involved in the asset realization process of these failed institutions in order to mitigate credit risk and minimize any potential loss to CDIC. The Corporation does not currently have such claims.

Liquidity Risk. Liquidity risk is defined as the risk that funds will not be available to CDIC to honour its cash obligations, whether on- or off-balance sheet, as they arise.

Exposure to liquidity risk relates firstly to funding ongoing day-to-day operations. Potential cash requirements could also arise to fund payouts of insured deposits in the case of a member institution failure or to provide financial assistance to a troubled institution. The predictability of these events is difficult. The Corporation's liquidity risk is subject to extensive risk management controls and is managed within the framework of policies and limits approved by the Board. The Board receives reports on risk exposures (semi-annually) and performance against approved limits (quarterly). The Asset/Liability Committee (ALCO) provides senior management oversight of liquidity risks through their regularly scheduled meetings.

The liquidity risk policy sets out, among other things, management's responsibilities in managing the Corporation's investment portfolio while respecting, firstly, the parameters established under all the financial policies and, secondly, CDIC's mandate and statutory objects. The maturity profile of the portfolio is to be matched against maturing debt, if any, or any other cash outflow requirements and is also to comply with Board approved term to maturity portfolio allocations.

The Corporation also has authority to borrow funds from the capital markets or from the Consolidated Revenue Fund, subject to ministerial approval. CDIC can borrow up to $15 billion (adjusted annually by the rate of insured deposit growth) or such greater amount as may be authorized by Parliament under an appropriation act.

Market Risk. Market risk is defined as the risk of loss attributable to adverse changes in the values of financial instruments and other investments or assets owned directly or indirectly by CDIC, whether on- or off-balance sheet, as a result of changes in market prices (due to changes in interest rates, foreign exchange rates and other price risks).

Principal exposures to market risk relate to the Corporation holding financial assets or liabilities where values are influenced by market conditions, such as its investment portfolio. CDIC's main exposure to market risk is through interest rate risk. The Corporation's exposure to foreign exchange risks and other price risks is insignificant.

Interest Rate Risk

The Corporation accounts for its investments at fair market value, and, by doing so, it obtains a clear picture of the impact of changes in interest rates on the value of its investments. The difference between the amortized cost of its investments and their fair market value is found in Accumulated Other Comprehensive Income, on an after-tax basis, in the Equity section of the Consolidated Balance Sheet. From a Consolidated Balance Sheet perspective, the impact of interest rate movements on the value of CDIC's investments is not significant relative to the size of the Corporation's conservatively structured investment portfolio, due to the portfolio's high quality and its short term to maturity. From a Consolidated Statement of Income perspective, however, movement in interest rates can have a significant impact on the Corporation's investment income due to the size of its investment portfolio and the relative importance of the revenue it generates. CDIC actively manages its interest rate exposures with the objective of enhancing net interest income within established risk tolerances while diligently respecting approved policies. Interest rate shock analyses are performed on a regular basis on the Corporation's investments to evaluate the impact of possible interest rate fluctuations on interest income. Other financial assets exposed to interest rate risk include cash which is held at short-term interest rates.

Based on the Corporation's investment portfolio as at March 31, 2010 (March 31, 2009, for comparative period), the following table shows how after-tax net income and other comprehensive income would have been affected by a 100 basis point increase or by a 25 basis point decrease in interest rates.

	Net Income		Other Comprehensive Income (Loss)	
	2010	2009	2010	2009
	(in thousands of dollars)			
100 basis point increase	$10,147	$ 8,220	$(12,346)	$(11,087)
25 basis point decrease	$ (2,537)	$ (2,055)	$ 6,720	$ 3,056

Currency Risk and Other Price Risk

The market risk policy sets out, among other things, management's responsibility to not expose the Corporation to any material equity, foreign exchange or commodity related positions. CDIC cannot engage in trading financial instruments other than to meet its liquidity requirements, which are funding day-to-day operations and funding intervention solutions respecting member institutions.

10 – Income Taxes

The Corporation is subject to federal income tax. The Corporation's primary source of taxable income is its interest on investments. From this amount, allowable expenditures are deducted in order to arrive at its net income for tax purposes. Under the provisions of the *Income Tax Act* the Corporation's premium revenue is not taxable. A reconciliation of the Corporation's income tax expense, related to the Corporation's net income, is as follows:

	March 31, 2010	March 31, 2009
	(in thousands of dollars)	
Statutory tax rate	29%	29%
Income tax expense at the federal statutory rate	$(29,207)	$ (8,448)
Increase (decrease) resulting from:		
Non-taxable premium revenue	(56,867)	(27,129)
Recovery of amounts previously written-off	(12)	–
Increase (decrease) to allowance and provision for loss	86,250	43,922
Other	(125)	(352)
Income tax expense	**$ 39**	**$ 7,993**

Future income tax assets and liabilities are recognized based on temporary differences between the carrying amount of balance sheet items and their corresponding tax basis. As at March 31, 2010, $0.9 million of undepreciated capital cost (2009: $2.8 million), $1.1 million in accrued severance costs and $0.7 million relating to unrealized gain (loss) on available-for-sale assets (2009: $16.0 million) has been applied, in calculating the future income tax asset of $0.8 million (2009: $3.9 million future income tax liability).

11 – Accumulated Other Comprehensive Income

	March 31, 2010	March 31, 2009
	(in thousands of dollars)	
Opening balance	$ 11,294	$ 8,005
Other comprehensive income (loss)	(11,811)	3,289
Accumulated other comprehensive income (loss)	**$ (517)**	**$11,294**

12 – Insured Deposits and Premiums

Deposits insured by the Corporation, on the basis of returns received from member institutions as described in Note 2, Premium Revenue, as at April 30, 2009, were $590 billion (2008: $512 billion).

Under CDIC's *Differential Premiums By-law*, members are classified into four different categories based on a system that scores them according to a number of criteria or factors. The premium rates in effect for 2010 are 1/54th of 1% of insured deposits for members in Category 1 (2009: 1/72nd of 1%), 1/27th of 1% for Category 2 (2009: 1/36th of 1%), 2/27th of 1% for Category 3 (2009: 1/18th of 1%) and 4/27th of 1% for members in Category 4 (2009: 1/9th of 1%). Premium rates are fixed annually considering the Corporation's financial condition, the economic environment, the risk profile of the membership and the actual and projected size of the Corporation's *ex ante* fund relative to the target range.

13 – Operating Expenses

	March 31, 2010	March 31, 2009
	(in thousands of dollars)	
Salaries and other personnel costs	$14,804	$12,573
Professional and other fees	5,976	3,381
General expenses	2,809	3,622
Premises	2,703	2,546
Public awareness	3,482	2,757
Data processing	1,567	1,677
	31,341	26,556
Expense recoveries		
Related parties	511	665
Other	275	275
Operating Expenses	**$30,555**	**$25,616**

The Corporation provides call centre services to two related parties, the Financial Consumer Agency of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions on a cost-recovery basis. In addition, the Autorité des marchés financiers in Québec contributes to the Corporation's public awareness campaign based on agreement between the parties and such contributions are reflected above under other expense recoveries. The associated costs are included in the relevant expense categories.

14 – Related Party Transactions

The Corporation is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. The Corporation has transacted with related parties through both the provision and receipt of various services. Such transactions were conducted in the normal course of operations and are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties.

There are no material related party transactions and balances that are not already disclosed in the notes.

15 – Contingent Liabilities

ACC, the consolidated VIE, is involved in a judicial action that has arisen in the normal course of operations. In the opinion of ACC this action will not likely result in liabilities that would have a significant adverse effect on the financial position of the Corporation. However, the final outcome with respect to the legal proceeding pending at March 31, 2010, cannot be predicted with certainty. Accordingly, the impact of any matter will be reflected in the period in which the matter becomes determinable.

16 – Commitments

The lease agreement for the Corporation's Ottawa office expires September 30, 2010. In fiscal 2009/2010, the Corporation entered into a new lease agreement with its existing landlord, expanding leased space, for an additional 10 years. The lease agreement contains two renewal options, each for an additional five-year period. The lease agreement included lease incentives in the form of rent-free periods and a leasehold improvement allowance of $1.5 million. The deferred lease inducements are included in accounts payable and other accrued liabilities, and will be allocated against rent expense over the term of the lease.

The aggregate minimum rent payments (exclusive of other occupancy costs) for the Corporation's operating leases in effect as at March 31, 2010, are as follows:

Fiscal Year Ending March 31	Amount (in thousands of dollars)
2011	$ 1,389
2012	1,365
2013	1,114
2014	1,114
2015	1,118
2016–2021	6,577
Total	**$12,677**

17 – Employee Future Benefits

a) Pension Benefits

All eligible employees participate in the Public Service Pension Plan administered by the Government of Canada. Contributions to the Plan are required from both the employees and the Corporation. As required under present legislation the contributions made by the Corporation to the Plan are 1.94 times (2009: 1.91 times) the employees' contribution on amounts of salaries below $139.5 thousand (2009: $136.7 thousand) and 8.9 times (2009: 7.5 times) the employees' contribution on amounts of salaries in excess of $139.5 thousand (2009: $136.7 thousand). The contributions during the year were as follows:

	March 31, 2010	March 31, 2009
	(in thousands of dollars)	
Employer	$1,825	$1,565
Employee	$ 731	$ 611

b) Severance Benefits

The Corporation provides severance benefits to its employees based on years of service and final salary. The benefit plan is unfunded, requires no contributions from employees and thus has no assets. The benefit plan has a plan deficit equal to the accrued benefit liability. Benefits will be paid from the Corporation's operations. The balance as at March 31, 2009, was $758 thousand.

The accrued benefit liability was actuarially determined for the first time at March 31, 2010. As a result of the March 31, 2010, valuation, an adjustment of $879 thousand was recorded to increase the liability to $1,637 thousand. The current year's expense for the benefits is $154 thousand, the interest cost is $66 thousand and the amortization of the actuarial loss is $26 thousand. The remaining unamortized net actuarial loss as at March 31, 2010, is $133 thousand. The actuarial assumptions adopted in measuring the Corporation's accrued benefits obligation and benefit costs were based on a 4.0% liability discount rate and rates of compensation increases of 1.5%.

The next annual valuation will be performed as at March 31, 2011.

CORPORATE GOVERNANCE 3

Savings Protection Canadians Can Count On

This section provides a description of CDIC's corporate governance activities over the past year.

GOOD GOVERNANCE

CDIC remains committed to maintaining a strong governance framework—one that meets Canadians' expectations and sustains confidence in the Corporation. Sound governance has been a priority for CDIC for many years and remained one of CDIC's corporate strategies this past year.

This section contains information about CDIC's Board of Directors' mandate and composition, the mandate and composition of each of the Board Committees (the Audit Committee, the Governance and Nominating Committee, the Human Resources and Compensation Committee, the Executive Committee, and the Search Committee). The section also contains information regarding Directors' attendance at Board and Committee meetings, public service expectations and CDIC's officers.

OAG 2010 Special Examination Report

In 2009, CDIC underwent a Special Examination of its systems and practices as required by the *Financial Administration Act*. The Office of the Auditor General (OAG) must conduct a Special Examination of CDIC at least once every 10 years. The Auditor General's report was presented to the CDIC Board of Directors by Ms. Sheila Fraser, the Auditor General of Canada, and Mr. Clyde MacLellan, the Assistant Auditor General, at the Board's meeting of March 3, 2010.

In order to proceed with the Special Examination, a plan for the examination, including a statement of the criteria to be applied, was prepared by the OAG and submitted to the CDIC Audit Committee for its approval. In its report, the OAG found that CDIC has the key elements of a good governance framework and its governance practices are consistent with best-practice expectations for stewardship by boards of directors. In addition, its systems and practices for human resources management provide CDIC with the core competencies and skills it needs to meet its objectives. The OAG found that CDIC identifies and monitors risk and reports on its risk assessment to the Board's Audit Committee each year. It also carries out ongoing risk assessment of its member institutions, which enables it to keep track of developments affecting them and the financial services sector in general. Since the previous Special Examination in 2004, CDIC has improved its readiness to intervene in the affairs of a troubled member. In addition, the OAG found that CDIC has a sound strategic planning process. The OAG recommended that CDIC improve its reporting on performance by including in its Corporate Scorecard not only the planned key initiatives and key performance indicators currently presented but also an indication of its progress toward meeting its stated intended outcomes. (The report and the examination criteria may be found on CDIC's website at **www.cdic.ca**.)

On the basis of an examination of CDIC's systems and practices, the OAG determined that "during the period covered by the examination, based on the criteria established for the examination, the Canada Deposit Insurance Corporation has maintained systems and practices that provide it with reasonable assurance that its assets are safeguarded and controlled, its resources are managed economically and efficiently, and its operations are carried out effectively."

CDIC's management response is set out in the report and indicates that it recognizes the importance of a sound performance management system, a key component of which is the public reporting of progress towards achieving corporate initiatives in support of corporate strategies. Management will reconsider its performance measurement and reporting practices with a view to improving the current approach wherever practical and in line with best practices. Management will also consider how it may be able to present a stronger relationship between financial and non-financial information.

Any changes must, however, continue to take into account the confidentiality of member information as well as the need to preserve the stability of the financial system. Such changes will be incorporated into the 2011/2012 to 2015/2016 Corporate Plan and be reported publicly in the 2012 Annual Report.

BOARD COMPOSITION IN 2009/2010

Board of Directors Mandate and Composition

Chairperson

Bryan P. Davies
Chair of the Board
Canada Deposit Insurance Corporation
Joined Board: June 2006

CDIC's affairs are administered by its Board, made up of a Chairperson, five other private sector Directors and five *ex officio* Directors (the Governor of the Bank of Canada, the Deputy Minister of Finance, the Superintendent of Financial Institutions (SOFI), a Deputy Superintendent of Financial Institutions (OSFI) appointed by the Minister, and the Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC)). Biographical information about each Director is also available on CDIC's website (**www.cdic.ca**).

The Board of Directors provides strategic guidance to management and oversees the activities of the Corporation. The Board's commitment to effective stewardship of the Corporation and its overall mandate are outlined in the Board Charter, also available on CDIC's website.

Private Sector Directors

Les Cannam, FCA
Chartered Accountant
Saskatoon, Saskatchewan
Joined Board: January 2009
Appointed for a three-year term

Nancy Lockhart
Business Executive
Toronto, Ontario
Joined Board: December 2007
Appointed for a three-year term

John S. McFarlane
Lawyer
Halifax, Nova Scotia
Joined Board: September 2008
Appointed for a three-year term

Éric Pronovost
Chartered Accountant
Trois-Rivières, Québec
Joined Board: September 2008
Appointed for a three-year term

Shelley M. Tratch
Lawyer
Vancouver, British Columbia
Joined Board: December 2006
Re-appointed December 2009 for a three-year term

Ex Officio Directors

Mark Carney
Governor
Bank of Canada
Joined Board: February 2008
Appointed for a seven-year term

Julie Dickson
Superintendent of Financial Institutions
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Joined Board: October 2006
Appointed for a seven-year term

Michael Horgan
Deputy Minister
Department of Finance
Joined Board: September 2009
Appointed to hold office during pleasure

Ursula Menke
Commissioner
Financial Consumer Agency of Canada
Joined Board: December 2007
Appointed for a five-year term

Ted Price
Assistant Superintendent
Supervision Sector
Office of the Superintendent of Financial Institutions
Joined Board: January 2007
Appointed pursuant to s. 5(1)(b.1) of the CDIC Act

Robert Wright
Former Deputy Minister
Department of Finance
Board member from June 2006 to July 2009
Appointed to hold office during pleasure

Names in bold denote current Board members.

Board of Directors Mandate and Composition

Alternates (for *Ex Officio* Directors)

Pierre Duguay
Deputy Governor
Bank of Canada
Appointed Alternate: September 2005

Jeremy Rudin
Assistant Deputy Minister
Financial Sector Policy Branch
Department of Finance
Appointed Alternate: October 2008

At each regular Board meeting, the Directors set aside a period of time to meet without any representatives from CDIC management present.

Education and Training

A Board training session was devoted to reviewing CDIC intervention activities and the Board's role therein. Continuing education opportunities for all Directors were made available throughout the year.

BOARD COMMITTEES

CDIC's Board had four standing committees in 2009/2010—the Audit Committee, the Human Resources and Compensation Committee (HRCC), the Governance and Nominating Committee (GNC), and the Executive Committee. The mandate of each Committee is set out in the Committee Charters, available at **www.cdic.ca** under "CDIC Board Committee Responsibilities." In addition, in October 2009 the Board established a Search Committee. The Search Committee is a special committee of the Board charged with overseeing the process for the search and selection of a new President and CEO.

Audit Committee Mandate and Composition

Audit Committee—oversees internal and external audits, advises the Board on financial issues (including the review of the Management's Discussion and Analysis (MD&A), which includes the consolidated financial statements and the Office of the Auditor General's attest audit) and oversees risk management

É. Pronovost (Chair)
Member since September 2008 and Chair since June 2009

B.P. Davies
Chair from January 2009 to June 2009

L. Cannam
Member since January 2009

N. Lockhart
Member since February 2008

J. McFarlane
Member since September 2008

T. Price
Member since January 2007

Names in bold denote current Committee members.

Human Resources and Compensation Committee Mandate and Composition

Human Resources and Compensation Committee—reviews and advises the Board on human resource issues (policies, succession planning, compliance with legal requirements, compensation, and any complaints concerning the President and CEO that may reach the Board)

S. Tratch (Chair)
Member since January 2007 and Chair since February 2008

B.P. Davies
Chair from September 2006 to February 2008 and Member since February 2008

J. Dickson
Member since February 2008

J. McFarlane
Member since September 2008

Governance and Nominating Committee Mandate and Composition

Governance and Nominating Committee—ensures appropriate structures and processes are in place for effective oversight of and direction for CDIC's activities and succession planning for the private sector Directors

N. Lockhart (Chair)
Member since February 2008 and Chair since June 2009

B.P. Davies
Chair from September 2006 to June 2009 and Member since June 2006

U. Menke
Member since February 2008

S. Tratch
Member since January 2007

Executive Committee Mandate and Composition

Executive Committee—to meet, when required, at the request of the Board, the Chairperson or the President and CEO, to review any matter referred to it by the Board, the Chairperson or the President and CEO that would not be considered within the mandate of any other Committee of the Board; and to carry out such other functions as are assigned or delegated to it by the Board

B.P. Davies (Chair)
Member and Chair since June 2006

M. Carney
Member since February 2008

S. Tratch
Member since January 2009

Search Committee Mandate and Composition

Search Committee—is a special committee of the Board charged with overseeing the search and selection process of a new President and CEO

B.P. Davies (Chair)
Member and Chair since October 2009

J. Dickson
Member since October 2009

J. McFarlane
Member since October 2009

N. Lockhart
Member since October 2009

S. Tratch
Member since October 2009

Names in bold denote current Committee members.

Board members' attendance at the Board meetings and the Board Committee meetings in respect of which they are members is summarized on the following page.

Board and Committee Meetings and Attendance[a]
(April 1, 2009, to March 31, 2010)

		BOARD COMMITTEES				
	Board of Directors[b]	Executive Committee	Human Resources and Compensation Committee	Audit Committee	Governance and Nominating Committee	Search Committee
Number of Meetings	5	0	4	4	4	3
Attendance:						
Current Directors						
B.P. Davies—Chair	5		4	4	4	3
L. Cannam	5			4		
N. Lockhart	5			4	4	3
J. McFarlane	5		4	4		3
É. Pronovost	5			4		
S. Tratch	4		4		4	3
***Ex Officio* Members (Alternates)**[c]						
Bank of Canada[d]	3 (5)					
SOFI[e]	5		4			2
OSFI—Second Director[f]	4			2		
Department of Finance[g]	0 (4)					
FCAC[h]	5				4	

[a] Also includes meetings attended by telephone.

[b] Includes a training exercise of the Board.

[c] The names of the *ex officio* Directors who served on the Board during the year are listed below.

[d] **Bank of Canada**
Mark Carney
Pierre Duguay attended two meetings as Alternate for the Governor and three as an observer.

[e] **Superintendent of Financial Institutions**
Julie Dickson

[f] **Office of the Superintendent of Financial Institutions—Second Director**
Ted Price

[g] **Department of Finance**
Michael Horgan was appointed Deputy Minister effective September 8, 2009. He replaced Robert Wright, Deputy Minister, who retired on July 8, 2009.
Jeremy Rudin attended four meetings as Alternate for the Deputy Minister of Finance.

[h] **Financial Consumer Agency of Canada**
Ursula Menke

In 2009/2010, private sector Directors' fees for the performance of their services in respect of their office totalled $133,000. These Directors also incurred expenses of $106,000. In 2008/2009, private sector Directors' fees for the performance of their services in respect of their office totalled $213,000 and incurred expenses of $105,000. CDIC's internal audit function reviewed the foregoing and concluded that they were duly authorized, supported with documentation, complied with applicable corporate policies and appeared reasonable.

ADDRESSING PUBLIC SERVICE EXPECTATIONS

CDIC is mindful of and committed to meeting Canadians' public service expectations in areas such as codes of conduct, whistleblowing, compliance with legislation and policies, ethical behaviour and proactive disclosure. Key activities in 2009/2010 included:

- CDIC's *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Directors*, its *Code of Business Conduct and Ethical Behaviour for Employees* and *Conflicts of Interest Code* reflect the commitment of CDIC and its Directors, officers and employees to continue to live up to CDIC's reputation as an organization with high ethical standards. Directors and employees annually confirm their intention to continue to adhere to these codes. The Board of Directors monitors compliance with the codes and other corporate practices related to business and employee conduct through the receipt of annual reports to its Audit Committee and Human Resources and Compensation Committee. These documents along with other governance-related materials are available at **www.cdic.ca**. CDIC conducted mandatory ethics training of its employees in January 2010. The sessions reviewed all relevant CDIC policies and codes related to business conduct and ethical behaviour and provided employees with an opportunity to build their knowledge through group work and scenario reviews.

- In order to maintain the highest standards of good corporate governance, CDIC conducted its Compliance Management Process (CMP) for the second consecutive year. CMP is a process whereby CDIC identifies all legislative and other requirements to which CDIC is subject or has chosen to follow, and assesses and reports on its status of compliance with those requirements. The Board received its second annual CMP report on the status of CDIC compliance during 2009/2010. CDIC was in compliance with all its key statutory responsibilities.

- CDIC knows from its research, and from practices carried out by deposit insurers around the world, that the success of a deposit insurance system hinges on consumers knowing the facts about its deposit insurance program. CDIC continued its ongoing efforts to increase public awareness of deposit insurance, and completed the first full year of its long-term public awareness program which consisted of television, Internet and print advertising, as well as search engine marketing. In order to support member institutions in providing information on deposit insurance to customers, CDIC developed and launched a training toolkit, the *CDIC Deposit Insurance Basics E-Learning Module*.

- The CDIC Board of Directors conducted Board of Directors and individual Director self-assessments.

- CDIC's Board held its fourth Annual Public Meeting (APM) in Halifax, Nova Scotia, on October 6, 2009. The APM is part of CDIC's commitment to be transparent. The meeting was well-attended by CDIC's principal target audience of Canadians aged 50 years and over, providing CDIC with an opportunity to inform them about the Corporation's mandate, and to answer their questions. The next APM is planned for the fall in Toronto, Ontario.

- The Office of the Auditor General (OAG) conducted a Special Examination of CDIC in 2009/2010, as required by the *Financial Administration Act*. (See box at the outset of this section, on page 57.)

CDIC'S OFFICERS

CDIC's officers, as of March 31, 2010, are set out below. Biographical information about each officer is available on the CDIC website (**www.cdic.ca**).

Guy L. Saint-Pierre
President and Chief Executive Officer
Appointed May 2005 (five-year term)

Michèle Bourque
Executive Vice-President, Insurance and Risk Assessment
Appointed December 2008
(Appointed President and Chief Executive Officer effective May 9, 2010)

M. Claudia Morrow
Vice-President, Corporate Affairs, General Counsel and Corporate Secretary
Appointed March 2003

Thomas J. Vice
Vice-President, Finance and Administration, and Chief Financial Officer
Appointed March 2003

Salary ranges for CDIC's officers, as of March 31, 2009, are:

- for the position of President and Chief Executive Officer—$224,500–$264,100
- for the position of Executive Vice-President, Insurance and Risk Assessment—$190,125–$253,496
- for the position of Vice-President—$173,788–$231,704

CDIC discloses officers' travel and hospitality expenses on its website.

Organization Chart

A description of each division's function is available on CDIC's website (**www.cdic.ca**).

4 MEMBERSHIP PROFILE AND PERFORMANCE

Savings Protection Canadians Can Count On

This section of CDIC's Annual Report provides an overview of our member institutions and highlights their collective financial performance in 2009.

MEMBERSHIP PROFILE

As at March 31, 2010, the Corporation had 82 member institutions, an increase of one from the previous year. HomEquity Bank and Valiant Trust Company (a subsidiary of Canadian Western Bank) became new CDIC members while The Bank of Nova Scotia Trust Company ceased to take deposits and had its policy cancelled. A listing of CDIC members is presented on page 69 and is also posted on the CDIC website (**www.cdic.ca**).

CDIC has 56 distinct groups of member institutions based on affiliation with a parent institution. For the purposes of analysis, each member institution or affiliated group is assigned to a peer group based on similar size, geographic reach of its operations and/or its primary business activities (see sidebar).

CDIC Member Peer Groups

International—largest banks; business activities extend across all business lines; includes some international exposure

Regional—business activities extend across most business lines but are geographically focused with some exposure to other regions of Canada

Residential—main business line is residential mortgages

Commercial—main business lines are smaller business loans or commercial mortgages

Consumer—main business lines are retail and investment loans to individuals

Fee Income—revenues largely derived from services and related fees, although these members do not necessarily operate in similar business lines

FINANCIAL PERFORMANCE

CDIC membership financial performance improved slightly in 2009, with aggregate after-tax profits of $15.9 billion compared to $14.0 billion in the prior year, but was still well below the record years in 2007 and 2006. Profitability for the membership, excluding the six largest members (and their subsidiaries), decreased by 11% during the year and certain asset quality measures, such as the amount of impaired loans, deteriorated.

Historically high household debt and concerns about the consumers' ability to service their borrowings have led to greater risk for members with less diversified and lower quality retail loan portfolios. Furthermore, large member banks continue to be challenged by their loan exposures to the U.S. However, large banks' financial performance improved in 2009 and capital and liquidity levels remained solid.

Non-interest income was 38% higher in 2009 due mainly to increases in trading and residential mortgage securitization revenues. This rebound follows a 30% drop in the prior year due largely to reduced capital markets activities. Net interest income increased 16% driven primarily by increases in residential mortgages and personal loans and a slight increase in interest rate spreads. This was partially off-set by higher provisions for credit losses.

Net Income and Provisions of CDIC Members*

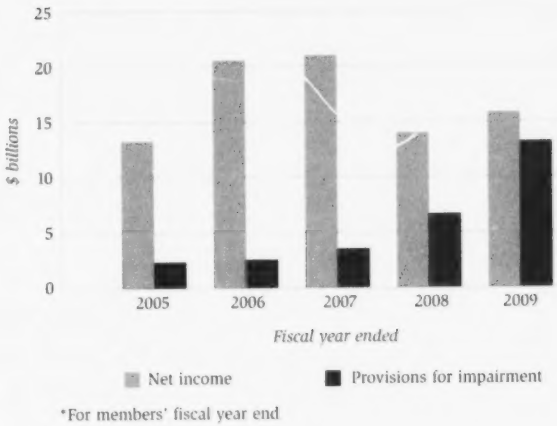

*For members' fiscal year end

Components of Non-Interest Income* (%)

2008 ($30.5 billion)

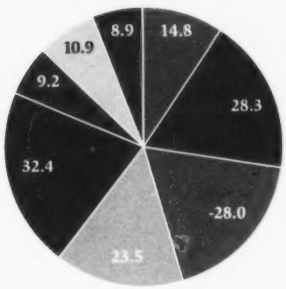

2009 ($42.0 billion)

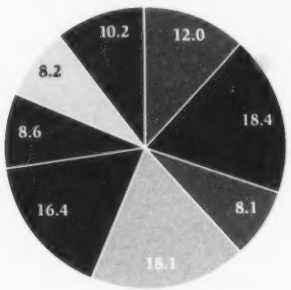

- Service charges
- Investment management and custodial services
- Income from trading and investment securities
- Securities commissions and underwriting fees
- Insurance and all other fees
- Loan, guarantee and bankers' acceptances fees
- Credit and debit card fees
- Income from securitization of assets

*For members fiscal year end

Increased activity in the financial markets contributes to rebound in non-interest income

Income from trading and investment securities experienced a $12 billion positive swing in 2009, compared to the prior year, due to the absence of large write-downs of structured credit instruments. The large banks accounted for almost all of the increase in trading revenues. Securitization revenues, mainly those relating to insured residential mortgages, increased by 56% due to strong Canadian real estate activity as the total amount of securitized residential mortgages outstanding increased by about one third to over $200 billion in 2009.

Capital has improved

The average Basel total capital ratio for the membership increased significantly to 14.8% from 12.3%, and remained well above OSFI's capital requirements of 10%. Canadian banks remain adequately capitalized when compared to other banks in the world.

The assets-to-capital multiple (ACM) also improved from almost 18 times in 2008 to 16 times in 2009.

CDIC Membership Capitalization

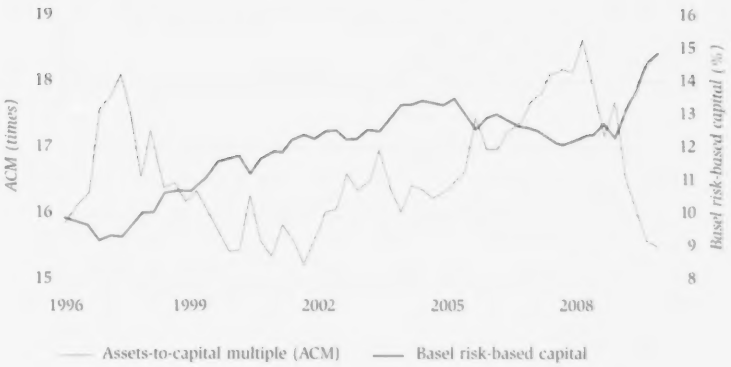

Insured deposits

Member institutions reported insured deposits of $590 billion as at April 30, 2009, an increase of 15% from the previous year. Total deposits increased by 3.5% to $1.6 trillion. In 2009, the percentage of insured deposits increased to 37% of total deposits compared to 33% in 2008, attributable in part to increased risk aversion by individuals as global equity markets declined in the early part of the year.

Low interest rates have resulted in a shift towards demand deposits relative to term deposits, with the former representing 55% of total deposits at December 31, 2009, compared to 47% in the prior year.

CDIC membership assets declined in 2009

Asset Mix* (%)
2009 ($2.80 trillion)

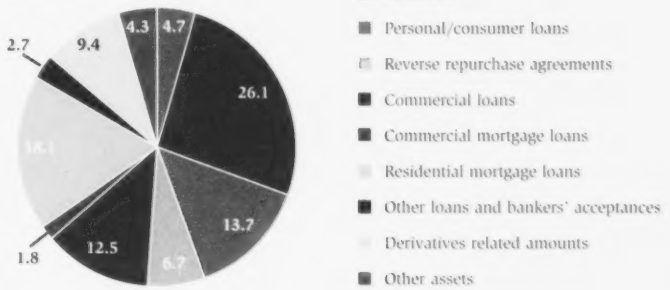

*As at members' fiscal year end

Assets declined 4% for the CDIC membership in 2009 due mainly to the decline in derivatives related balances as foreign exchange and interest rate markets were generally less volatile relative to the prior year. Commercial loans decreased 14% as the economic downturn reduced industry needs while other forms of corporate borrowing evidenced more stability. Strong real estate activity across Canada in the second half of the year combined with increased consumer loans resulted in a 4% increase in retail loans. The increase in retail lending was twice as large if securitized (off-balance sheet) residential mortgages are included. Growth continues to be more pronounced at smaller members involved in residential mortgage lending, several of which had annual growth exceeding 25%. Loans represented just over 55% of total assets. Retail loans increased to $891 billion while corporate and commercial loans declined to $662 billion in fiscal 2009.

Overall credit quality continued to deteriorate

Credit quality deteriorated across the CDIC membership with increased impaired loans and higher loans and securities losses. Provision for credit losses jumped 94% in 2009 to $13.2 billion, compared to $6.8 billion in 2008, and surpassed the prior high level of $9.3 billion experienced in 2002. Gross impaired loans continue to increase; however, allowances for credit losses have not kept pace, resulting in the deterioration of the coverage ratio of impaired loans. For some smaller members, measures such as the level of impaired loans, loan arrears and loan losses are approaching levels observed in past recessions.

CDIC insurance risk is acceptable but caution is still needed in the coming year

While the Canadian economic recovery is well underway, it remains fragile in 2010. High unemployment and bankruptcy rates could continue for several more quarters possibly leading to a further deterioration in credit quality. Both large and small CDIC members face threats of rising loan defaults in Canada as asset impairment does not typically peak until at least one to two years after the start of a recession. A significant and prolonged decline in Canadian real estate prices would represent a significant threat to CDIC members.

CDIC continues to be concerned with trends at some institutions, particularly those with rapid asset growth and members holding elevated and rising levels of high-risk loans. CDIC addresses these concerns by maintaining its focus on Strenghtening Core Expertise and Readiness as one of CDIC's three corporate strategies. (See the Management's Discussion and Analysis section for more details.)

COMPARATIVE MEMBERSHIP INFORMATION

The following profile, which provides comparative information about CDIC's membership, is not intended to comment on risk to CDIC. It has been prepared from financial information supplied by the members through the Bank of Canada and the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI), and from financial information received directly by CDIC. The financial information is presented as aggregates and averages; for this reason, financial information for individual members can vary significantly from these amounts.

The membership information includes:

- member institutions
- membership changes
- summary financial information—total CDIC membership
- deposit liabilities in Canada
- profitability measures
- capitalization measures
- asset quality measures

It should be noted that, in its five-year tables, CDIC restates the peer group results of prior years to reflect the current year's membership. Accordingly, the following tables exclude the financial information of institutions that were no longer members as of March 31, 2010.

Membership Information

CDIC Members as at March 31, 2010[1]

Domestic Banks and Subsidiaries		Domestic Trust and Loan Companies and Associations		Subsidiaries of Foreign Institutions	
Member Institutions	**Peer Group**	**Member Institutions**	**Peer Group**	**Member Institutions**	**Peer Group**
Bank of Montreal Bank of Montreal Mortgage Corporation BMO Trust Company	International	AGF Trust Company	Consumer	Amex Bank of Canada	Consumer
Bank of Nova Scotia (The) Dundee Bank of Canada Maple Trust Company Montreal Trust Company of Canada National Trust Company Scotia Mortgage Corporation	International	Caledon Trust Company	Fee Income	Bank of China (Canada)	Commercial
Bank West	Consumer	CIBC Mellon Trust Company	Fee Income	Citibank Canada	Fee Income
Bridgewater Bank	Residential	Community Trust Company	Commercial	Computershare Trust Company of Canada	Fee Income
Canadian Imperial Bank of Commerce CIBC Mortgages Inc. CIBC Trust Corporation	International	Concentra Financial Services Association Concentra Trust	Residential	CTC Bank of Canada	Commercial
Canadian Tire Bank	Consumer	Desjardins Trust Inc.	Fee Income	First Data Loan Company, Canada	Fee Income
Canadian Western Bank Canadian Western Trust Company Valiant Trust Company	Regional	Effort Trust Company (The)	Residential	Habib Canadian Bank	Commercial
Citizens Bank of Canada	Residential	Equitable Trust Company (The)	Residential	HSBC Bank Canada Household Trust Company HSBC Mortgage Corporation (Canada) HSBC Trust Company (Canada)	Regional
CS Alterna Bank	Residential	Home Trust Company	Residential	ICICI Bank Canada	Commercial
DirectCash Bank	Fee Income	Industrial Alliance Trust Inc.	Fee Income	Industrial and Commercial Bank of China (Canada)	Commercial
First Nations Bank of Canada	Commercial	League Savings and Mortgage Company	Residential	ING Bank of Canada	Residential
General Bank of Canada	Consumer	MCAN Mortgage Corporation	Residential	Korea Exchange Bank of Canada	Consumer
HomEquity Bank	Residential	M.R.S. Trust Company Investors Group Trust Co. Ltd.	Consumer Residential	MBNA Canada Bank	Consumer
Jameson Bank	Fee Income	Peace Hills Trust Company	Commercial	Mega International Commercial Bank (Canada)	Commercial
Laurentian Bank of Canada B2B Trust Laurentian Trust of Canada Inc. LBC Trust	Regional	Peoples Trust Company	Residential	Shinhan Bank Canada	Consumer
Manulife Bank of Canada	Residential	RBC Dexia Investor Services Trust	Fee Income	State Bank of India (Canada)	Commercial
National Bank of Canada Natcan Trust Company National Bank Trust Inc.	Regional	ResMor Trust Company	Residential	UBS Bank (Canada)	Fee Income
Pacific & Western Bank of Canada	Commercial	Sun Life Financial Trust Inc.	Residential		
Royal Bank of Canada Royal Bank Mortgage Corporation Royal Trust Company (The) Royal Trust Corporation of Canada	International				
Toronto-Dominion Bank (The) Canada Trust Company (The) TD Mortgage Corporation TD Pacific Mortgage Corporation	International				
Total: 42		**Total: 20**		**Total: 20**	

Total: 82 members

[1] Member institutions with common affiliation have been grouped together, starting with the member having the largest assets and following in alphabetical order.

Membership Changes
April 1, 2009–March 31, 2010

New Members

October 13, 2009: HomEquity Bank
October 15, 2009: Valiant Trust Company

Other Membership Changes

January 15, 2010: The Bank of Nova Scotia Trust Company ceased to accept deposits—policy cancelled

Summary Financial Information—Total CDIC Membership

Balance Sheet ($ billions and percentage)

As at members' fiscal year end	2009		2008		2007		2006		2005	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Assets										
Cash resources	131.5	4.7	146.0	5.0	129.7	5.3	112.8	5.1	102.8	5.2
Securities	732.5	26.2	663.6	22.6	642.4	26.1	626.5	28.1	527.1	26.6
Loans and acceptances	1,552.9	55.4	1,587.8	54.2	1,384.7	56.3	1,255.4	56.4	1,113.7	56.3
Other assets	384.1	13.7	531.8	18.2	301.4	12.3	232.6	10.4	236.0	11.9
Total assets	**2,801.0**	**100.0**	**2,929.2**	**100.0**	**2,458.2**	**100.0**	**2,227.3**	**100.0**	**1,979.6**	**100.0**
Liabilities										
Deposits	1,854.7	66.2	1,903.4	65.0	1,618.5	65.8	1,479.9	66.5	1,329.4	67.2
Other liabilities	786.9	28.1	888.4	30.3	728.4	29.6	644.2	28.9	559.4	28.3
Total liabilities	**2,641.6**	**94.3**	**2,791.8**	**95.3**	**2,346.9**	**95.4**	**2,124.1**	**95.4**	**1,888.8**	**95.5**
Shareholders' equity	159.4	5.7	137.4	4.7	111.3	4.6	103.2	4.6	90.8	4.5
Total liabilities and shareholders' equity	**2,801.0**	**100.0**	**2,929.2**	**100.0**	**2,458.2**	**100.0**	**2,227.3**	**100.0**	**1,979.6**	**100.0**

Income Statement ($ millions)

For the members' fiscal year ending in	2009	2008	2007	2006	2005
Interest income	90,296	111,171	111,630	93,727	74,097
Interest expense	41,167	68,749	75,558	60,179	41,277
Net interest income	**49,129**	**42,422**	**36,072**	**33,548**	**32,820**
Provision for impairment	13,194	6,809	3,479	2,413	1,982
Net interest income after provision for impairment	**35,935**	**35,613**	**32,593**	**31,135**	**30,838**
Non-interest income	41,986	30,523	43,409	42,689	37,367
Net interest income and non-interest income	**77,921**	**66,136**	**76,002**	**73,824**	**68,205**
Non-interest expenses	57,399	51,013	49,831	47,181	49,065
Net income before provision for income taxes	**20,522**	**15,123**	**26,171**	**26,643**	**19,140**
Provision for income taxes	4,447	1,240	4,896	5,618	5,388
Net income before non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	**16,075**	**13,883**	**21,275**	**21,025**	**13,752**
Non-controlling interest in net income of subsidiaries and extraordinary items	184	-75	245	373	506
Net income	**15,891**	**13,958**	**21,030**	**20,652**	**13,246**

Deposit Liabilities in Canada—By Member Peer Group

Total Deposits ($ billions and percentage)

As at April 30	2009		2008		2007		2006		2005	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
International	1,330.7	83.6	1,305.5	84.9	1,204.7	84.6	1,074.1	85.0	1,003.2	85.9
Regional	157.7	9.9	146.6	9.5	143.8	10.1	128.0	10.1	112.3	9.6
Residential	56.4	3.6	49.1	3.2	41.0	2.9	35.5	2.8	29.5	2.5
Commercial	9.6	0.6	7.2	0.5	5.2	0.4	3.9	0.3	3.0	0.3
Consumer	14.6	0.9	11.3	0.7	7.6	0.5	5.0	0.4	3.6	0.3
Fee Income	22.5	1.4	18.1	1.2	21.9	1.5	17.1	1.4	16.8	1.4
Membership	**1,591.5**	**100.0**	**1,537.8**	**100.0**	**1,424.2**	**100.0**	**1,263.6**	**100.0**	**1,168.4**	**100.0**

Insured Deposits ($ billions and percentage of Total Deposits)

As at April 30	2009		2008		2007		2006		2005	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
International	460.1	34.6	402.5	30.8	382.1	31.7	371.1	34.5	358.5	35.7
Regional	68.5	43.4	60.0	40.9	54.4	37.8	50.5	39.5	46.5	41.4
Residential	43.2	76.6	36.5	74.3	31.0	75.6	26.6	74.9	22.3	75.6
Commercial	7.3	76.0	5.3	73.6	3.8	73.1	2.5	64.1	1.7	56.7
Consumer	8.3	56.8	6.4	56.6	4.4	57.9	3.1	62.0	2.4	66.7
Fee Income	2.5	11.1	1.6	8.8	1.3	5.9	1.5	8.8	1.3	8.1
Membership	**589.9**	**37.1**	**512.3**	**33.3**	**477.0**	**33.5**	**455.3**	**36.0**	**432.7**	**37.1**

Profitability Measures—By Member Peer Group

Efficiency (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2009	2008	2007	2006	2005
International	63.9	71.6	62.3	62.0	71.0
Regional	59.2	64.0	67.3	62.8	63.6
Residential	49.6	54.0	57.6	56.0	58.2
Commercial	63.7	69.8	67.9	59.6	81.2
Consumer	48.3	54.1	58.9	59.3	61.9
Fee Income	79.8	75.4	72.4	60.5	58.5
Membership	**63.0**	**69.9**	**62.7**	**61.9**	**69.9**

Efficiency: Non-interest expenses / (net interest income + non-interest income)

Non-Interest Income (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2009	2008	2007	2006	2005
International	45.9	40.8	54.8	56.0	53.0
Regional	45.7	41.3	52.5	53.9	51.2
Residential	29.0	25.5	14.3	23.0	22.9
Commercial	48.9	28.9	17.0	30.5	27.1
Consumer	45.7	54.3	56.0	58.4	70.7
Fee Income	85.3	82.6	88.8	90.8	102.7
Membership	**46.1**	**41.8**	**54.6**	**56.0**	**53.2**

Non-interest income: (trading income + gain (losses) on instruments held for other than trading purposes + other income) / (net interest income + non-interest income)

Return on Average Assets (ROAA) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2009	2008	2007	2006	2005
International	0.5	0.5	0.9	1.0	0.7
Regional	0.7	0.7	0.6	0.8	0.9
Residential	0.8	0.7	0.6	0.7	0.7
Commercial	0.1	0.1	0.4	0.8	0.4
Consumer	0.5	1.9	1.8	2.4	2.3
Fee Income	0.5	0.5	0.6	1.1	0.9
Membership	**0.5**	**0.5**	**0.9**	**1.0**	**0.7**

ROAA: Net income/average assets

Return on Average Equity (ROAE) (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2009	2008	2007	2006	2005
International	10.8	10.9	21.1	22.3	14.9
Regional	12.9	15.0	13.7	17.2	17.8
Residential	15.0	13.1	11.7	11.9	10.9
Commercial	1.1	1.1	4.7	9.0	3.8
Consumer	3.8	13.2	11.1	13.0	13.3
Fee Income	5.9	7.3	8.5	18.4	13.6
Membership	**10.7**	**11.2**	**19.6**	**21.3**	**15.0**

ROAE: Net income/average shareholders' equity

Cost of Funds (percentage)

For the members' fiscal year ending in	2009	2008	2007	2006	2005
International	2.1	3.8	4.7	4.2	3.2
Regional	1.7	3.3	4.3	3.6	2.6
Residential	2.5	3.8	4.3	4.0	3.3
Commercial	3.5	4.2	4.2	3.9	3.3
Consumer	2.8	4.9	6.3	6.4	4.9
Fee Income	0.4	2.3	3.5	3.5	2.6
Membership	**2.1**	**3.8**	**4.6**	**4.2**	**3.1**

Cost of funds: Interest expense/average interest bearing liabilities

Capitalization Measures—By Member Peer Group

Leverage (times)

As at members' fiscal year end	2009	2008	2007	2006	2005
International	20.5	22.2	23.1	22.6	22.5
Regional	19.8	21.3	23.1	21.1	20.9
Residential	18.7	19.7	19.7	17.9	16.5
Commercial	8.3	9.6	10.7	11.1	10.1
Consumer	7.2	7.1	6.1	5.5	5.7
Fee Income	12.1	13.3	14.6	16.3	15.6
Membership	**19.8**	**21.4**	**22.4**	**21.8**	**21.8**

Leverage: Average assets/average shareholders' equity

Basel Risk-Based Capital (percentage)

As at members' fiscal year end	2009	2008	2007	2006	2005
International	14.4	11.9	11.9	12.4	12.8
Regional	14.5	12.9	12.0	12.3	11.6
Residential	21.9	16.7	16.2	16.1	19.5
Commercial	20.0	15.9	17.5	14.9	15.0
Consumer	16.6	15.5	16.8	19.6	20.1
Fee Income	35.0	21.5	22.7	25.3	20.3
Membership	**14.8**	**12.3**	**12.2**	**12.6**	**12.9**

Basel risk-based capital: Total regulatory capital/risk-weighted assets

Asset Quality Measures—By Member Peer Group

Asset Growth (percentage)

As at members' fiscal year end	2009	2008	2007	2006	2005
International	-5.1	19.7	10.9	12.0	10.4
Regional	2.5	13.9	2.6	10.7	16.6
Residential	11.7	15.0	11.8	15.2	32.6
Commercial	-6.7	56.1	31.6	36.5	25.5
Consumer	-1.6	23.1	41.2	21.5	23.6
Fee Income	-19.8	13.9	14.6	64.5	3.6
Membership	**-4.4**	**19.2**	**10.4**	**12.5**	**11.3**

Asset growth: Year-over-year growth

Impaired Assets to Total Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2009	2008	2007	2006	2005
International	0.7	0.4	0.2	0.2	0.3
Regional	0.7	0.6	0.3	0.3	0.3
Residential	0.3	0.4	0.3	0.2	0.1
Commercial	1.9	0.6	0.6	0.6	0.8
Consumer	0.3	0.3	0.2	0.8	1.2
Fee Income	0.0	0.8	0.3	0.0	0.0
Membership	**0.7**	**0.4**	**0.2**	**0.2**	**0.3**

Impaired assets (gross) / total assets (gross)

Impaired Loans to Total Loans (percentage)

As at members' fiscal year end	2009	2008	2007	2006	2005
International	1.3	0.8	0.4	0.4	0.5
Regional	1.3	1.1	0.5	0.5	0.5
Residential	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2
Commercial	2.5	0.9	0.8	1.0	1.1
Consumer	0.3	0.4	0.2	1.0	1.4
Fee Income	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4
Membership	**1.3**	**0.8**	**0.4**	**0.4**	**0.5**

Impaired loans (gross) / total loans (gross)

General Allowance to Risk-Weighted Assets (percentage)

As at members' fiscal year end	2009	2008	2007	2006	2005
International	0.8	0.6	0.5	0.5	0.6
Regional	0.9	0.7	0.6	0.6	0.7
Residential	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Commercial	0.7	0.5	0.6	0.6	0.7
Consumer	4.2	2.3	2.0	2.0	2.1
Fee Income	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2
Membership	**0.9**	**0.6**	**0.5**	**0.5**	**0.6**

General allowance/risk-weighted assets

Net Impaired Loans to Total Shareholders' Equity (percentage)

As at members' fiscal year end	2009	2008	2007	2006	2005
International	3.7	0.4	-2.9	-4.2	-4.4
Regional	1.8	1.5	-3.4	-4.5	-5.3
Residential	2.2	0.9	-1.3	-1.8	-1.9
Commercial	6.8	0.2	-0.8	-2.1	-2.2
Consumer	-24.7	-13.6	-10.7	-4.7	-3.3
Fee Income	-0.6	-0.7	-0.7	-1.0	-1.5
Membership	**2.9**	**0.2**	**-3.1**	**-4.1**	**-4.4**

Impaired loans (net) / average shareholders' equity

GLOSSARY 5

Savings Protection Canadians Can Count On

Additional Coverage: CDIC provides separate coverage (up to a maximum of $100,000, including principal and interest) for each of the following types of eligible deposits—those held: jointly, in the name of two or more persons, in trust, in Registered Retirement Savings Plans (RRSPs), in Registered Retirement Income Funds (RRIFs), Tax-Free Savings Accounts (TFSAs), and in mortgage tax accounts. *(Couverture additionnelle)*

Basel II Accord: The Basel II Accord was initially published in 2004 and is now in the process of being implemented by national bank supervisory authorities. It describes a more comprehensive measure and minimum standard for capital adequacy and seeks to improve on the previous 1988 Accord known as Basel I by aligning regulatory capital requirements more closely to the underlying risks that banks face. In addition, the Basel II Framework is intended to promote a more forward-looking approach to capital supervision which is better able to evolve with advances in markets and risk management practices. *(Bâle II)*

Basic Coverage: The maximum basic coverage for eligible deposits held in the name of a depositor at a single member institution is $100,000 (principal and interest combined). *(Couverture de base)*

Bridge Institution: CDIC member institution designed to preserve critical functions and help maintain financial stability in the event that a CDIC member is no longer viable. *(Institution-relais)*

Deposit: As defined in the *Canada Deposit Insurance Corporation Act*, a deposit is the unpaid balance of money received or held by a CDIC member institution from or on behalf of a person in the usual course of deposit-taking business for which the member:

(a) is obliged to give credit to that person's account or is required to issue an instrument for which the member is primarily liable; and
(b) is obliged to repay on a fixed day or on demand by that person or within a specified period of time following demand by that person, including any interest that has accrued or which is payable to that person. *(Dépôt)*

Eligible Deposit: To be eligible for CDIC deposit insurance protection, deposits must be: in Canadian currency, payable in Canada; repayable no later than five years from the date of deposit; and held in a financial institution that is a CDIC member. Eligible deposits are: savings and chequing accounts; term deposits, such as Guaranteed Investment Certificates (GICs); money orders; drafts; certified drafts and cheques. Not all deposits are eligible. For example, foreign currency deposits and investments in mortgages, stocks and mutual funds are not covered by CDIC. *(Dépôt assurable)*

***Ex Ante* Funding:** The accumulation of a reserve or fund to cover deposit insurance claims in anticipation of the failure of a member institution which, in the case of CDIC, is the aggregate of the retained earnings and the provision for insurance losses. *(Financement* ex ante*)*

***Ex Officio*:** Holding a second position or office by virtue of being appointed to a first. For example, when individuals are appointed to certain senior government positions (Governor of the Bank of Canada, Superintendent or Deputy Superintendent of Financial Institutions, Deputy Minister of Finance or Commissioner of the Financial Consumer Agency of Canada), they automatically become members of CDIC's Board of Directors, and continue as Directors as long as they hold those positions. *(Nommé (ou membre) d'office)*

Failure Resolution: The process of arranging the orderly resolution of the business and affairs of a failed member, either as a going-concern solution or as a winding up. *(Règlement des faillites)*

Guide to Intervention for Federally Regulated Deposit-Taking Institutions: This document, developed by OSFI and CDIC, outlines the intervention steps that may be taken when a federally regulated deposit-taking financial institution or CDIC member is experiencing problems. It describes the coordination mechanisms in

place between OSFI and CDIC, summarizes the circumstances under which certain intervention measures may be taken, and defines a graduated and progressive set of responses, based on the institution's particular circumstances. Reference: http://www.cdic.ca/e/formemberinstitutions/intervention.html (*Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales*)

Joint Deposit: A deposit jointly held by two or more owners, all of whom are identified on the records of the member institution holding the deposit as having an interest in the deposit. *(Dépôt en commun)*

Member Institution: A bank, trust company, loan company or an association governed by the *Cooperative Credit Associations Act* whose deposits are insured by CDIC. *(Institution membre)*

Payout: The process undertaken by CDIC to make deposit insurance payments to the insured depositors of a failed member institution. CDIC may make a payment of deposit insurance in one of two ways: (1) by issuing cheques to insured depositors; and/or (2) by providing insured depositors with new demand deposits at another member institution. *(Remboursement des dépôts assurés)*

Premium Year: The period beginning on May 1 in one year and ending on April 30 in the next year. *(Exercice comptable des primes)*

Premiums: The amount that is payable to CDIC by a member institution for deposit insurance coverage. It is calculated annually as a percentage of the total eligible insured deposits that are held by the institution as of April 30. CDIC has a differential premiums system in which institutions are classified in one of four premium categories. Institutions classified in the best premium category pay the lowest premiums. *(Primes)*

Preparatory Examination: An examination by CDIC or by a person designated by CDIC, of the books, records and accounts of a member institution relating to its deposit liabilities, where CDIC believes that the making of a deposit insurance payment is imminent, and that it would be in the best interest of both the depositors and CDIC that preparations be made to make that payment as soon as possible. *(Examen préparatoire)*

Regulatory Capital: Capital designed to provide a cushion to absorb unexpected losses and thus offer a measure of protection to depositors and other creditors in the event of the failure of a financial institution. The Basel Capital Accord, agreed to by the G-10 supervisory authorities, sets out a framework for measuring capital adequacy and the minimum capital ratios to be achieved, which were implemented at the individual supervisory level. The Accord maintains a minimum risk-based requirement of 8%; however, OSFI has established a target level of 10% for federally regulated deposit-taking institutions. *(Capital réglementaire)*

Special Examination: An examination of the affairs of a member institution conducted by or on behalf of CDIC for a specified purpose at such times as CDIC may require. It is a detailed examination of the assets and deposit liabilities of a bank with a view to estimating CDIC's potential exposure to loss, and it enables CDIC to compare payout and non-payout intervention strategies to minimize its exposure to loss. *(Examen spécial)*

Tax-Free Savings Account: A Tax-Free Savings Account (TFSA) is a new way for residents of Canada to set money aside, tax-free throughout their lifetimes. The TFSA rules allow a variety of financial products and other types of investments to be held in a TFSA. In the 2009 Federal Budget, the Government amended the *CDIC Act* to provide separate coverage for TFSAs; however, only eligible deposits held in a TFSA are covered by CDIC. *(Compte d'épargne libre d'impôt)*